PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Drees
Statistique publique
de la santé et des solidarités

Observation sociale croisée

des acteurs régionaux et départementaux

OSCARD



DÉMOGRAPHIE

EMPLOI, CHÔMAGE, REVENU

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

ENSEIGNEMENT, SCOLARITÉ

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

PERSONNES ÂGÉES

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS ET INDICATEURS DE PAUVRETÉ

ADULTES ET FAMILLES EN DIFFICULTÉ

PROTECTION DE L'ENFANCE

DONNÉES SANITAIRES

2025

Remerciements

L'équipe de l'Observation sociale en région Centre-Val de Loire (OSC) remercie toutes les institutions partenaires de la plateforme sociale pour leurs contributions et apports au travers de la mise à disposition de données, leur relecture, mais aussi pour leur participation aux différents comités de pilotage de la plateforme sociale durant l'année 2025.

Partenaires institutionnels de l'État en région Centre-Val de Loire :

Préfecture de la Région Centre-Val de Loire

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

Région académique Centre-Val de Loire

Préfecture du Cher

Préfecture d'Eure-et-Loir

Préfecture de l'Indre

Préfecture d'Indre-et-Loire

Préfecture du Loir-et-Cher

Préfecture du Loiret

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Centre-Val de Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire

Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Centre

Autres partenaires :

Communes en zone France ruralités revitalisation (ZFRR) ou ayant un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

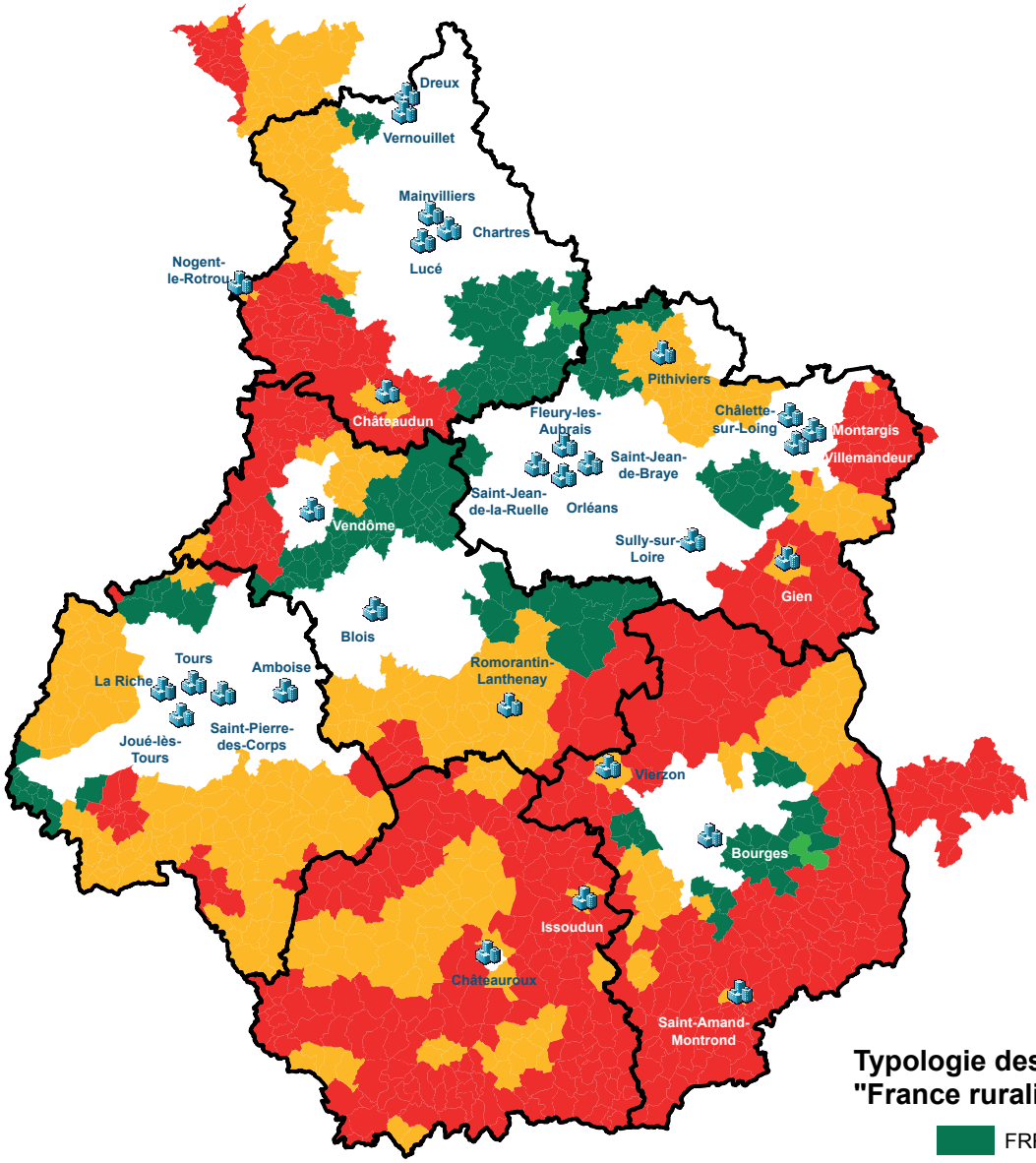

Typologie des communes du zonage "France ruralités revitalisation"

- FRR bénéficiaire
- FRR bénéficiaire partiellement
- FRR socle
- FRR+
- Non classée
- Commune ayant au moins un quartier prioritaire de la politique la ville

Sources : Arrêté du 19 juin 2024 constatant le classement de communes en zone France ruralités revitalisation (ZFRR) et arrêté du 9 juillet 2025 constatant le classement des communes en zone France ruralités revitalisation « plus » (ZFRR +), quartiers prioritaires 2024 de la politique de la ville définis par le décret n° 2024-806 du 13 juillet 2024 - Admin Express

Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au 1er janvier 2025

Au 1er janvier 2025, 82 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre sont recensés sur le territoire régional, dont 5 EPCI inter-régionaux (CC du Pays de Dreux, CC Interco Normandie Sud Eure, CC Les Bertranges, CC de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne et CC du Pays Houdanais) et 2 EPCI inter-départementaux (la CC des Terres du Val de Loire située dans le Loir-et-Cher et le Loiret et la CC du Pays d'Issoudun qui se situe quant à elle dans les départements du Cher et de l'Indre).
Le Centre-Val de Loire compte parmi les 82 EPCI, 7 communautés d'agglomération et 2 métropoles (Orléans Métropole et Tours Métropole Val de Loire).

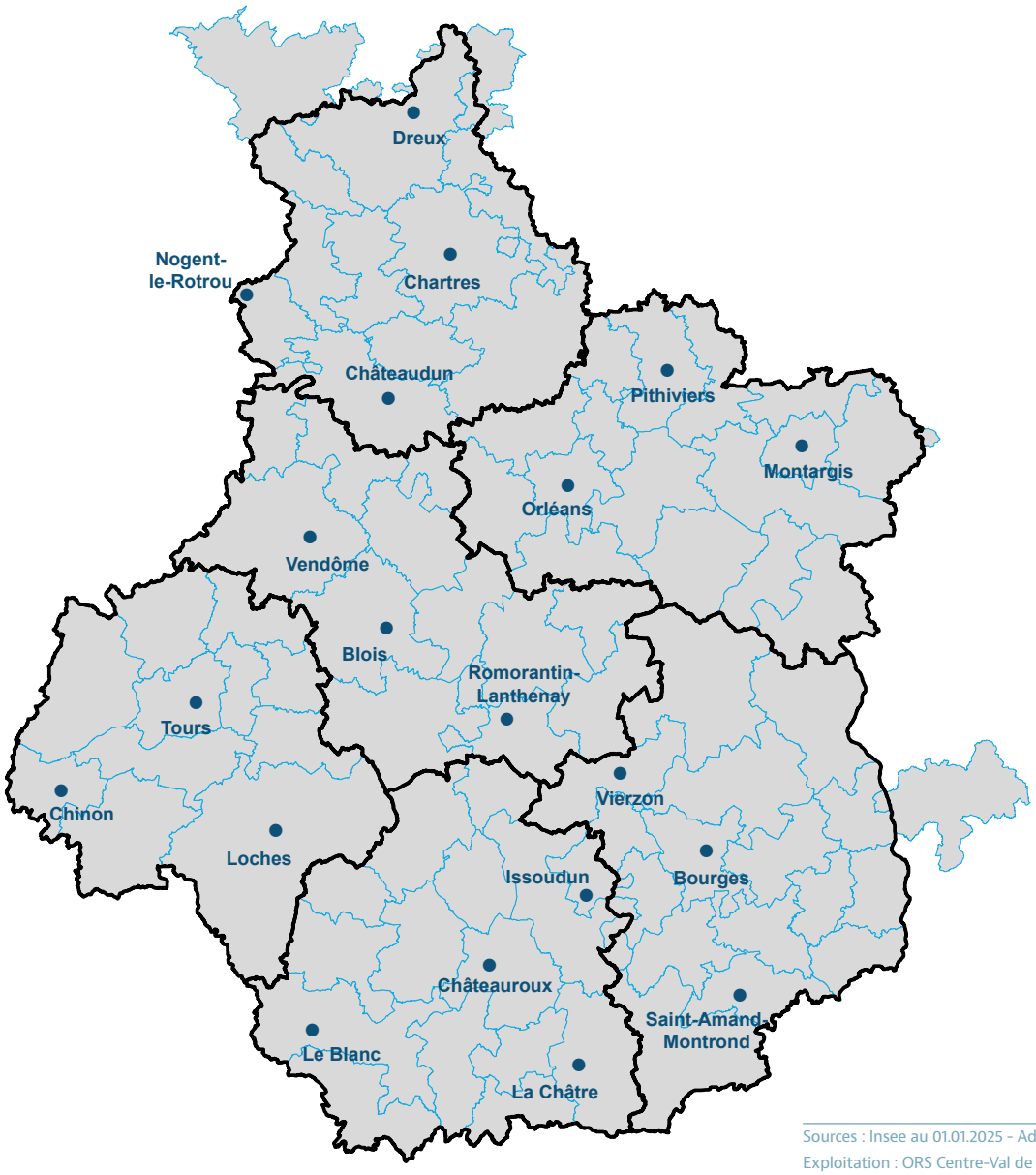

Sources : Insee au 01.01.2025 - Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

Sommaire

Édito 3

Observation Sociale Croisée par thématique 5

Faits marquants 6

1 Démographie 8

2 Emploi, chômage, revenu 12

3 Économie sociale et solidaire (ESS) 18

4 Enseignement, scolarité 22

5 Personnes en situation de handicap 30

6 Personnes âgées 38

7 Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté 44

8 Adultes et familles en difficulté 49

9 Protection de l'enfance 51

10 Données sanitaires 53

Annexes 59

Formules de calcul 60

Index des sigles 68

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

OSCARD 2025

Depuis près de 15 ans, la plateforme d'observation sociale de la région Centre-Val de Loire constitue un outil essentiel pour éclairer l'action publique. Grâce à la mobilisation constante des services de l'État, des collectivités locales, des organismes de protection sociale et du secteur associatif, le recueil d'indicateurs OSCARD (Observation Sociale Croisée des Acteurs Régionaux et Départementaux) offre une vision partagée, fiable et actualisée des réalités sociales de nos territoires.

Année après année, cette démarche partenariale s'est approfondie, intégrant de nouveaux champs d'analyse tels que le logement, l'insertion, le handicap ou encore l'intégration des populations immigrées. Cette année, ce sont les données de l'économie sociale et solidaire qui viennent enrichir la publication. Elle permet aujourd'hui de mieux comprendre les parcours de vie, d'identifier les besoins spécifiques des populations et d'adapter les politiques publiques dans une logique territorialisée.

Dans un contexte marqué par des défis majeurs — vieillissement démographique, précarité persistante, désertification médicale, ou encore montée des inégalités — OSCARD constitue un levier précieux pour agir avec pertinence et efficacité. Il ne s'agit pas seulement de produire des données, mais de les mettre au service d'une action publique plus juste, plus proche du terrain, et plus réactive.

Je remercie chaleureusement l'ensemble des partenaires pour leur engagement et leur contribution à cette nouvelle édition. Leur travail collectif permet de nourrir une connaissance partagée, socle indispensable à des décisions éclairées.

Comprendre pour mieux agir : telle est la vocation d'OSCARD, au service des habitants du Centre-Val de Loire.

La Préfète de la région Centre-Val de Loire

Sophie BROCAS

Observation Sociale Croisée par thématique

Faits marquants

Les items ci-dessous énoncent les comparaisons entre les éléments de la région Centre-Val de Loire et ceux de la France hexagonale.

1 Démographie

Population globalement stable mais des disparités départementales

Moins d'habitants vivant en quartier prioritaire de la politique de la ville mais davantage vivant dans une commune en zone France ruralités revitalisation

Davantage de personnes âgées

Indice de vieillissement supérieur

Moins de familles monoparentales et d'enfants vivant dans des familles sans actif occupé ■



2 Emploi, chômage, revenu

Taux d'actifs plus élevé

Moins d'actifs occupant un emploi précaire. Quel que soit le territoire, les femmes sont davantage concernées par l'emploi précaire

Taux standardisé d'inactifs inférieur

Davantage d'ouvriers et d'employés. À l'inverse, moins de cadres

Taux de foyers fiscaux imposés supérieur (France de province)

Revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal inférieur (France hexagonale et France de province)

Taux de chômage comparable

Davantage de demandeurs d'emploi de longue durée (cat.ABC), jeunes (cat. A) et seniors (cat.A) ■

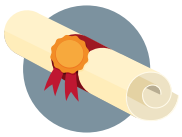

4 Enseignement, scolarité

Élèves de l'académie (collégiens, lycéens, élèves en section de technicien supérieur (STS)) davantage issus de familles défavorisées

Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) inférieur

Taux d'accès des élèves de 2nde au baccalauréat général et technologique inférieur et comparable pour le baccalauréat professionnel

Moins de jeunes de 16-24 ans scolarisés

Jeunes de la région davantage scolarisés dans le secondaire contrairement au niveau national où les proportions de jeunes scolarisés dans le supérieur sont plus importantes

Davantage de jeunes de 20-29 ans sortis du système scolaire sans diplôme

Davantage de personnes de 15 ans et plus sorties du système scolaire sans diplôme et moins de personnes de 15 ans et plus titulaires d'un bac+2

Davantage de jeunes de 18-25 ans non insérés

Davantage de jeunes en difficulté de lecture et de jeunes en grande difficulté de lecture ■

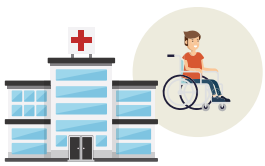

5 Personnes en situation de handicap

Taux d'équipement en établissement pour jeunes en situation de handicap supérieur

Taux d'équipement en places en établissement (places d'accueil médicalisé, places d'accueil spécialisé, foyers de vie et ESAT) pour adultes en situation de handicap comparables

Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) comparable

Taux de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicap (AEEH) inférieur et taux de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) comparable ■



6 Personnes âgées

Espérance de vie à 60 ans des habitants inférieure chez les hommes comme chez les femmes

Part de personnes âgées vivant seules comparable

Taux d'équipement en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) supérieur

Taux d'équipement en structure d'hébergement non Ehpad inférieur

Taux d'équipement en centres de jour comparable

Indice de grand vieillissement supérieur

Taux de bénéficiaires de l'APA inférieur (inférieur pour l'APA à domicile mais supérieur pour l'APA en établissement) ■

7 Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

Taux de pauvreté inférieur (les moins de 30 ans = classe d'âge la plus impactée)

Taux d'allocataires du RSA comparable

Taux de bénéficiaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) comparable



Taux de bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) inférieur

Taux de bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF) comparable

Densité de logements sociaux proche de celle de l'Hexagone

Taux de ménages bénéficiaires d'une allocation logement inférieur

Densité de dossiers de surendettement (nombre de dossiers pour 100 000 habitants) supérieure

Densités de dossiers de surendettement primo-dépôts et de redépôts supérieures

Endettement moyen des ménages supérieur ■

8 Adultes et familles en difficulté

Taux d'équipement en places d'hébergement comparable



Taux de consommants bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) et de la C2S gratuite (ex CMU-C) inférieurs ■

9 Protection de l'enfance

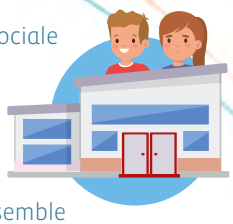

Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance (ASE) comparable

Taux de mesures ASE comparable

Taux de mesures de placement comparable

Taux d'actions éducatives comparable

Part des actions éducatives à domicile dans l'ensemble des actions éducatives supérieure

Part des actions éducatives à domicile dans l'ensemble des mesures ASE supérieure

Part des mesures judiciaires parmi les enfants confiés supérieure

Part des placements directs dans les mesures de placement inférieure ■

10 Données sanitaires

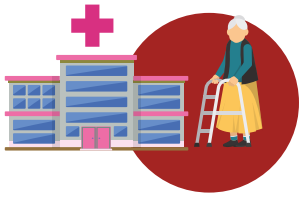

Taux standardisés de mortalité générale et de mortalité prématurée supérieurs

Taux standardisés de mortalité par cancers, maladies de l'appareil circulatoire et par causes extérieures de morbidité et de mortalité supérieurs

Taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil respiratoire inférieur

Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD inférieur

Taux standardisés de nouvelles admissions en ALD cancers, affections psychiatriques de longue durée, maladie d'Alzheimer et autres démences, insuffisance respiratoire chronique grave inférieurs

Taux standardisés de nouvelles admissions en ALD maladies de l'appareil circulatoire et diabète supérieurs

Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD tuberculose inférieur

Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD chez les 75 ans et plus comparable (supérieur chez les hommes et inférieur chez les femmes)

Taux standardisés de nouvelles admissions chez les 75 ans et plus en ALD affections psychiatriques de longue durée, maladie d'Alzheimer et autres démences, insuffisance respiratoire chronique grave inférieurs

Taux standardisés de nouvelles admissions chez les 75 ans et plus en ALD maladies de l'appareil circulatoire et diabète supérieurs ■

1 Démographie

Le Centre-Val de Loire compte, au recensement de population de l'Insee de 2022, **2 581 597 habitants**, soit une **variation de population** entre 2016 et 2022 de **0,02 % par an en moyenne** contre +0,35 % par an au niveau national. La **population de la région a ainsi augmenté de près de 4 000 habitants** entre 2016 et 2022 [1]. Seuls les départements de l'Indre-et-Loire (0,28 %) et du Loiret (0,31 %) ont un taux d'accroissement positif. Les autres départements de la région ont, quant à eux, des taux d'accroissement négatifs : Cher (-0,42 %), Eure-et-Loir (-0,04 %), Indre (-0,51 %) et Loir-et-Cher (-0,19 %).

La région **Centre-Val de Loire** compte **57 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) au 1er janvier 2024 (contre 52 précédemment)**. Au total, en 2022, ce sont **165 416 habitants** de la région qui vivent dans un quartier prioritaire, soit **6,4 %** de la population (**8,1 % en France hexagonale**). Le Cher compte 5,0 % de sa population vivant en QPV et le Loiret, 7,3 %.

La réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR), adoptée en loi de finances pour 2024 (entrée en vigueur le 1er juillet 2024), fixe un nouveau zonage appelé « Zone France Ruralités Revitalisation ». La réforme crée également deux niveaux de zonage :

- FRR « socle » ;
- FRR « plus », un niveau renforcé pour le quart des communes qui en ont le plus besoin.

En outre, la loi de finances pour 2025 permet à près de 2 200 communes « sortantes » du zonage ZRR de bénéficier des effets du nouveau zonage FRR, et ce, afin de les accompagner et de leur permettre d'assurer leur attractivité. Les ZFRR ont pour objectif de renforcer l'attractivité des territoires ruraux.

La part de population régionale vivant dans une **commune classée en « zone France ruralités revitalisation (ZFRR) »** est de **33,9 %** (**18,1 % en France hexagonale**), dont 4,2 % en zone FFR bénéficiaire et partiellement bénéficiaire, 16,5 % en ZFRR socle et 13,2 % en ZFRR+. Cela représente, au total, en région près de 875 000 habitants. Le taux varie en région de 19,1 % dans le Loiret à 80,1 % dans l'Indre.

Au recensement de population 2022, les **jeunes de moins de 20 ans** [◎] représentent, **23,1 % de la population régionale (23,3 % en France hexagonale)**. 24,5 % des hommes de la région, sont âgés de moins de 20 ans contre 21,8 % des femmes. Entre 2016 et 2022, le nombre de jeunes de moins de 20 ans a diminué de 1,5 % en France hexagonale et plus fortement en Centre-Val de Loire avec 3,0 %.

La **région compte davantage de personnes âgées de 75 ans et plus** [◎] **en comparaison du niveau national** (11,3 % contre 9,9 %). Le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus a augmenté de 5,2 % entre les deux recensements (8,0 % au niveau national). Les personnes âgées de 75 ans et plus représentent 9,3 % de la population masculine régionale et 13,1 % de la population féminine. L'Indre a la proportion de personnes âgées dans la population totale la plus élevée (14,5 %). À l'inverse, le Loiret a la plus faible (9,9 %).

L'indice de vieillissement en Centre-Val de Loire en 2022 est **supérieur** à celui relevé au **niveau national** (respectivement **101,3 contre 89,9**). L'indice a progressé en région de 13,0 % entre 2016 et 2022 et de 13,4 % au niveau national. L'indice de vieillissement des hommes de la région est de 86,1 (75,9 en France). Il varie de 71,3 dans le Loiret à 126,9 dans l'Indre. Chez les femmes de la région, l'indice est de 117,2 (104,6 au niveau national). Il varie de 97,8 dans le Loiret à 172,2 dans l'Indre.

Le Centre-Val de Loire compte en 2022, 1 193 409 ménages composés de 38,5 % de ménages d'une personne, 60,3 % de ménages avec familles et 1,2 % d'autres ménages sans famille. Tandis que le **nombre de ménages progresse d'une manière générale sur l'ensemble des territoires, les ménages isolés et les familles monoparentales croissent davantage que les autres structures familiales** (+12,1 % de ménages isolés et +12,0 % de ménages avec familles monoparentales contre -0,4 % de ménages avec familles, dont -5,0 % de ménages couples avec enfants).

En 2022, la région compte plus de 86 500 familles monoparentales [◎], ce qui représente 25,4 % des familles avec enfants et un **taux inférieur au niveau national** (**26,3 %**). Le taux de familles monoparentales en région varie de 23,2 % dans l'Eure-et-Loir à 28,4 % dans l'Indre. Le **nombre de familles monoparentales** a **progressé de 10,5 % en région** entre les recensements de la population de 2016 et 2022 (**9,6 % en France hexagonale**). Le Loiret a la plus forte progression et l'Indre-et-Loire la plus faible (respectivement +15,5 % et +6,7 %).

Le **Centre-Val de Loire** compte en 2022 **moins d'enfants faisant partie de familles ne comptant pas d'actif** [◎] **en comparaison du niveau national** (**10,6 % contre 11,2 %**). Le taux varie de 9,4 % dans l'Eure-et-Loir à 13,9 % dans le Cher. Le nombre d'enfants vivant dans une famille sans actif occupé a diminué en région comme au niveau national (respectivement -9,5 % en région et -10,0 % en France hexagonale entre 2016 et 2022). La plus forte diminution concerne l'Eure-et-Loir (-14,8 %) et la plus faible, le Cher (-3,0 %).

D'une manière générale, les représentations cartographiques de familles monoparentales et d'enfants vivant dans une famille sans actif occupé montrent des taux plus élevés dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) urbanisés de la région et certains EPCI du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et de l'est du Loiret ■

1. Les résultats des recensements rénovés ne se comparent correctement entre eux que sur des périodes espacées d'au moins 5 ans. En raison du report de l'enquête annuelle 2021 (sauf à Mayotte) lié à la situation sanitaire de la Covid-19, les résultats du millésime 2022 du recensement doivent exceptionnellement être comparés avec ceux de millésimes antérieurs distants d'au moins 6 ans.

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Population en 2022	299 496	432 950	216 809	616 326	328 953	687 063	2 581 597	65 846 255
Hommes	145 623	211 496	104 629	295 972	159 808	335 004	1 252 533	31 907 081
Femmes	153 873	221 454	112 180	320 354	169 145	352 059	1 329 064	33 939 174
Densité en habitants par km² en 2022	41,4	73,6	31,9	100,6	51,9	101,4	65,9	121,1
Superficie (en km²)	7 235,0	5 880,0	6 790,6	6 126,7	6 343,4	6 775,2	39 150,9	543 940,9
Variation inter-censitaire (2016-2022)	-0,42%	-0,04%	-0,51%	0,28%	-0,19%	0,31%	0,02%	0,35%
Taux annuel moyen entre 2016 et 2022 (en %)								
Population municipale vivant en quartier prioritaire en 2022*	14 974	30 192	13 801	38 919	17 454	50 076	165 416	5 307 455
Part de la population vivant en quartier prioritaire	5,0%	7,0%	6,4%	6,3%	5,3%	7,3%	6,4%	8,1%
Population municipale 2022 vivant dans une commune								
Non classée en zone « france ruralités revitalisation (FRR)»**								
Effectifs	122 985	324 883	43 079	491 880	168 697	555 615	1 707 139	53 920 601
%	41,1%	75,0%	19,9%	79,8%	51,3%	80,9%	66,1%	81,9%
Classée en zone "FRR bénéficiaire et partiellement bénéficiaire"								
Effectifs	16 452	22 797	0	13 109	35 218	21 837	109 413	1 215 507
%	5,5%	5,3%	0,0%	2,1%	10,7%	3,2%	4,2%	1,8%
Classée en zone "FRR socle"								
Effectifs	70 490	47 361	68 309	97 165	80 899	60 722	424 946	8 772 173
%	23,5%	10,9%	31,5%	15,8%	24,6%	8,8%	16,5%	13,3%
Classée en zone "FRR+"								
Effectifs	89 569	37 909	105 421	14 172	44 139	48 889	340 099	1 937 974
%	29,9%	8,8%	48,6%	2,3%	13,4%	7,1%	13,2%	2,9%
1 **Nombre de personnes de moins de 20 ans** (pour 100 habitants) en 2022	62 795 21,0%	106 288 24,5%	42 561 19,6%	142 076 23,1%	72 195 21,9%	170 367 24,8%	596 283 23,1%	15 371 404 23,3%
Hommes	32 527 22,3%	54 804 25,9%	21 873 20,9%	71 944 24,3%	37 300 23,3%	87 832 26,2%	306 281 24,5%	7 874 002 24,7%
Femmes	30 268 19,7%	51 484 23,2%	20 688 18,4%	70 132 21,9%	34 895 20,6%	82 535 23,4%	290 002 21,8%	7 497 402 22,1%
Nombre de personnes de moins de 60 ans (pour 100 habitants) en 2022	197 699 66,0%	312 543 72,2%	136 927 63,7%	439 292 71,3%	220 710 67,1%	502 118 73,1%	1 809 288 70,1%	47 959 923 72,8%
Hommes	100 066 68,7%	157 239 74,3%	68 739 65,7%	217 881 73,6%	111 174 69,6%	252 207 75,3%	907 306 72,4%	23 983 120 75,2%
Femmes	97 633 63,5%	155 304 70,1%	68 188 60,8%	221 411 69,1%	109 536 64,8%	249 911 71,0%	901 983 67,9%	23 976 803 70,6%
Nombre de personnes de 20 à 64 ans (pour 100 habitants) en 2022	156 814 52,4%	234 054 54,1%	110 858 51,1%	335 191 54,4%	171 228 52,1%	373 353 54,3%	1 381 497 53,5%	36 652 289 55,7%
Hommes	78 144 53,7%	115 939 54,8%	54 993 52,6%	164 126 55,5%	84 725 53,0%	184 524 55,1%	682 452 54,5%	18 055 465 56,6%
Femmes	78 670 51,1%	118 115 53,3%	55 864 49,8%	171 065 53,4%	86 503 51,1%	188 828 53,6%	699 046 52,6%	18 596 823 54,8%

Sources : Insee RP (2016, 2022)

* Populations municipales des quartiers de la politique de la ville en 2022 (recensement de la population 2022), quartiers prioritaires 2024 de la politique de la ville définis par le décret n° 2024-806 du 13 juillet 2024

** Sources : Arrêté du 19 juin 2024 constatant le classement de communes en zone France ruralités revitalisation (ZFRR) et arrêté du 9 juillet 2025 constatant le classement des communes en zone France ruralités revitalisation « plus » (ZFRR +)

VALEURS COMMENTÉES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre de personnes de 65 ans et plus (pour 100 habitants) en 2022	79 886 26,7%	92 608 21,4%	63 390 29,2%	139 060 22,6%	85 530 26,0%	143 344 20,9%	603 817 23,4%	13 822 563 21,0%
Hommes	34 952 24,0%	40 753 19,3%	27 763 26,5%	59 902 20,2%	37 783 23,6%	62 648 18,7%	263 801 21,1%	5 977 614 18,7%
Femmes	44 934 29,2%	51 855 23,4%	35 628 31,8%	79 157 24,7%	47 747 28,2%	80 695 22,9%	340 017 25,6%	7 844 949 23,1%
Indice de vieillissement en 2022 (65 ans et plus pour 100 personnes de -20 ans)	127,2	87,1	148,9	97,9	118,5	84,1	101,3	89,9
Hommes	107,5	74,4	126,9	83,3	101,3	71,3	86,1	75,9
Femmes	148,5	100,7	172,2	112,9	136,8	97,8	117,2	104,6
Nombre de personnes de 75 ans et plus (pour 100 habitants) en 2022	38 783 12,9%	43 149 10,0%	31 347 14,5%	67 601 11,0%	41 704 12,7%	67 912 9,9%	290 496 11,3%	6 529 566 9,9%
Hommes	15 533 10,7%	17 338 8,2%	12 419 11,9%	26 946 9,1%	16 984 10,6%	27 534 8,2%	116 755 9,3%	2 580 730 8,1%
Femmes	23 250 15,1%	25 811 11,7%	18 928 16,9%	40 655 12,7%	24 720 14,6%	40 378 11,5%	173 741 13,1%	3 948 835 11,6%
Nombre de ménages en 2022	143 670	190 295	106 184	292 682	152 553	308 026	1 193 409	30 119 797
Ménages d'une personne (En %)	57 665 40,1%	66 811 35,1%	43 720 41,2%	118 908 40,6%	57 510 37,7%	114 711 37,2%	459 325 38,5%	11 649 621 38,7%
Dont hommes seuls	26 008	29 865	19 368	50 468	25 238	51 196	202 144	5 142 655
Dont femmes seules	31 657	36 946	24 352	68 440	32 271	63 514	257 181	6 506 965
Autres ménages sans famille (En %)	1 946 1,4%	1 911 1,0%	1 189 1,1%	4 177 1,4%	1 532 1,0%	3 769 1,2%	14 525 1,2%	505 658 1,7%
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est : (En %)	84 059 58,5%	121 573 63,9%	61 274 57,7%	169 596 57,9%	93 511 61,3%	189 546 61,5%	719 559 60,3%	17 964 519 59,6%
Un couple sans enfant	42 453	53 408	32 208	81 174	46 667	83 195	339 106	7 799 492
Un couple avec enfant(s)	28 935	50 542	19 818	64 069	34 241	76 830	274 435	7 222 788
Dont famille monoparentale	12 671	17 624	9 248	24 354	12 603	29 520	106 019	2 942 239
Nombre de personnes de 25 à 59 ans (pour 100 habitants) en 2022	121 740 40,6%	186 984 43,2%	85 714 39,5%	260 054 42,2%	135 018 41,0%	295 200 43,0%	1 084 710 42,0%	28 824 770 43,8%
Hommes	60 434 41,5%	92 331 43,7%	42 248 40,4%	127 789 43,2%	66 683 41,7%	144 956 43,3%	534 440 42,7%	14 188 844 44,5%
Femmes	61 307 39,8%	94 653 42,7%	43 466 38,7%	132 266 41,3%	68 335 40,4%	150 243 42,7%	550 271 41,4%	14 635 926 43,1%
Nombre de personnes de 25 à 59 ans vivant seules (pour 100 personnes de 25 à 59 ans) en 2022	22 214 18,6%	27 728 15,0%	16 262 19,4%	47 748 18,6%	21 928 16,5%	48 373 16,6%	184 253 17,2%	5 021 147 17,7%
Hommes	13 018 22,2%	16 602 18,2%	9 448 23,1%	27 179 21,6%	12 976 19,8%	28 099 19,8%	107 322 20,5%	2 879 527 20,7%
Femmes	9 196 15,2%	11 126 11,9%	6 814 15,8%	20 569 15,7%	8 952 13,3%	20 274 13,6%	76 931 14,1%	2 141 620 14,8%
Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans (pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans) en 2022	10 092 27,5%	14 098 23,2%	7 149 28,4%	20 159 25,1%	10 212 24,3%	24 810 25,8%	86 520 25,4%	2 382 303 26,3%
Nombre d'enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé (pour 100 enfants de moins de 25 ans) en 2022	9 077 13,9%	10 599 9,4%	6 052 13,7%	13 789 9,6%	7 702 10,2%	18 674 10,4%	65 892 10,6%	1 841 096 11,2%

Source: Insee RP (2016, 2022)

VALEURS COMMENTÉES

1 [Nombre de personnes âgées de moins de 20 ans pour 100 personnes en 2022

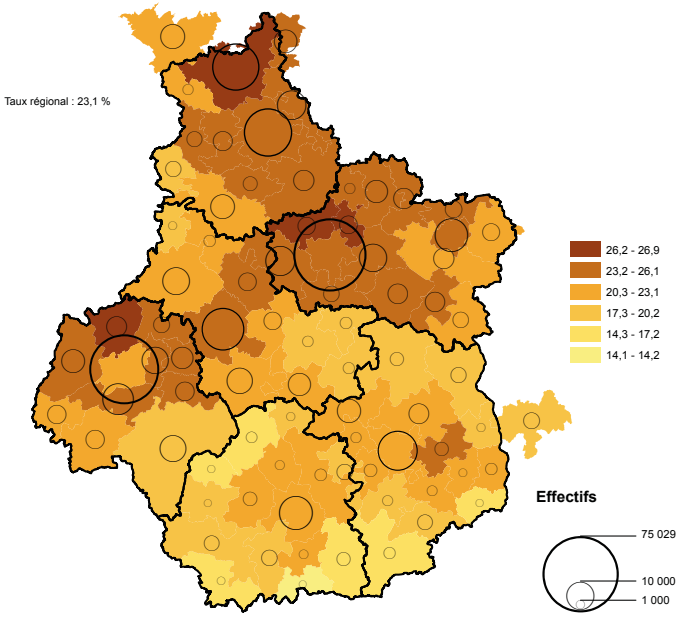

Sources : Insee (RP 2022) - Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

2 [Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus pour 100 personnes en 2022

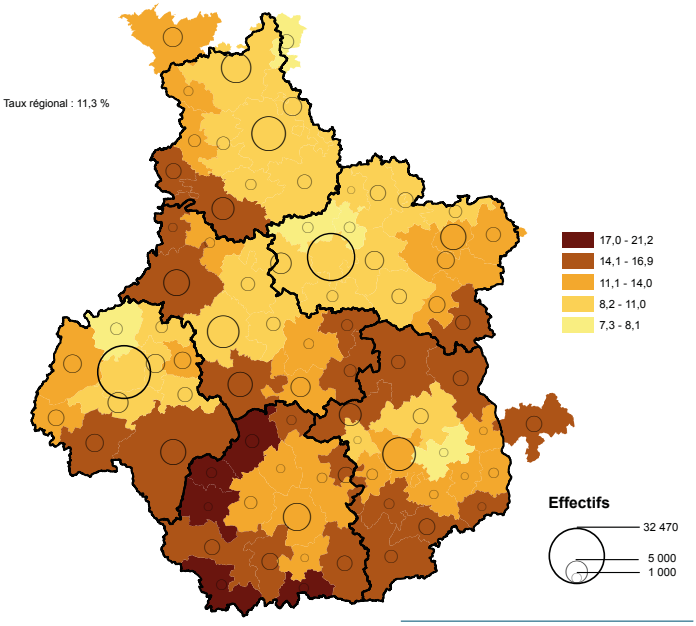

Sources : Insee (RP 2022) - Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

3 [Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans en 2022

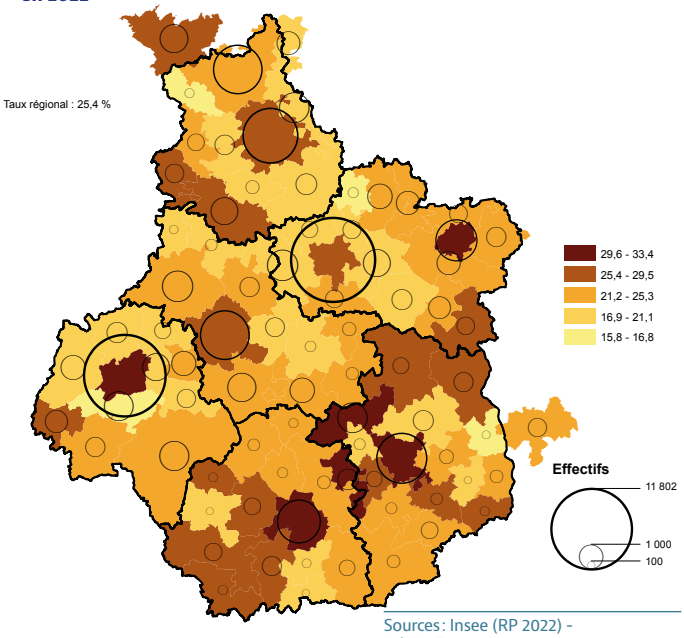

Sources : Insee (RP 2022) - Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

4 [Nombre d'enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé pour 100 enfants de moins de 25 ans en 2022

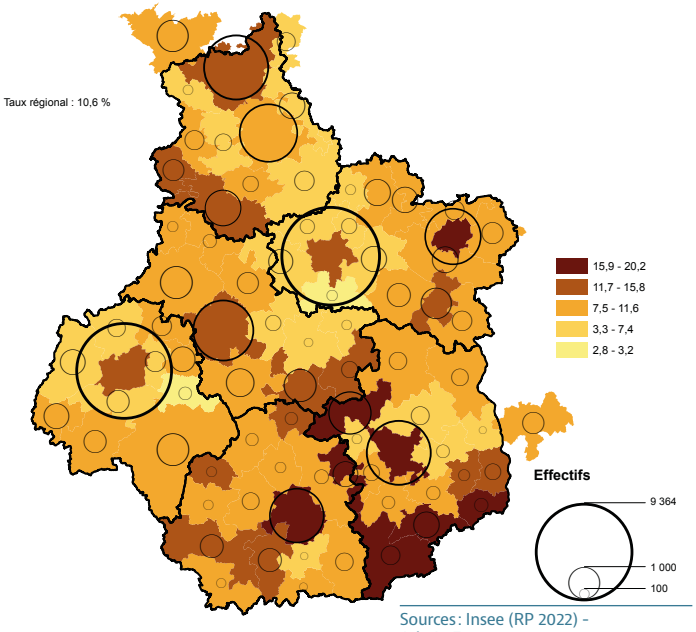

Sources : Insee (RP 2022) - Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

2 Emploi, chômage et revenu

Au recensement de population de l'Insee de 2022, la région **Centre-Val de Loire** compte **1 169 000 actifs** âgés de 15 à 64 ans, soit un **taux d'actifs de 76,0 %** (75,3 % au niveau national). Les actifs représentent, au niveau régional, 78,2 % de la population masculine et 73,8 % de la population féminine.

Le **taux standardisé des inactifs du Centre-Val de Loire** [🔍] en 2022 est de **8,2 %**. En **France hexagonale,** il est de **9,3 %**. À l'échelle des départements de la région, le taux varie de 7,3 % dans l'Indre-et-Loire à 9,4 % dans l'Indre.

La région compte en 2022 près de 234 200 actifs de 15 ans et plus occupant un **emploi précaire** [1][🔍], ce qui représente **25,0 % des actifs** ayant un emploi salarié, soit un **taux inférieur au niveau national** (26,5 %). En région, le taux varie de 22,3 % dans l'Eure-et-Loir à 27,3 % dans l'Indre-et-Loire. Si 18,6 % des actifs salariés masculins de la région occupent un emploi précaire, chez les femmes, les emplois précaires représentent 31,3 % des emplois salariés. Le nombre d'emplois précaires a diminué en région contrairement au niveau national entre les recensements de 2016 et 2022 (respectivement -3,1 % et +0,6 %).

S'agissant des professions et catégories socioprofessionnelles de la région, les **agriculteurs exploitants**[🔍] représentent en **2022, 1,7 %** de la population active ayant un emploi (1,3 % en France hexagonale et 1,7 % en France hors Île-de-France). **Moins de cadres**[🔍] **sont présents en région** en proportion dans la population active en **comparaison du niveau national** (15,6 % en région contre 20,4 % en France hexagonale et 16,9 % en France hors Île-de-France). En région, les **ouvriers** [🔍] représentent **22,9 % de la population active ayant un emploi**, soit un **taux supérieur au niveau national** (19,4 % en France hexagonale et 21,3 % en France hors Île-de-France). Les **employés** [🔍] représentent, quant à eux, 26,7 % de la population active occupée et constituent la **catégorie socioprofessionnelle la plus représentée en région et au niveau national**. En **région, le taux d'employés est supérieur à celui de la France hexagonale** (25,8 %). En revanche, le taux régional est comparable à celui de la France hors Île-de-France (26,4 %).

Les **foyers fiscaux imposés représentent 45,5 % de l'ensemble des foyers fiscaux** en 2023, en **région Centre-Val de Loire,** soit un **taux proche du niveau national** (46,0 %) mais supérieur à **celui de la France hors Île-de-France** (44,4 %). Le taux de foyers fiscaux imposés varie en région de 39,7 % dans l'Indre à 47,6 % dans le Loiret. Le **revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal de la région en 2023 est de 29 266 euros**. Il est **inférieur au revenu de la France hexagonale** (31 860 euros) **ainsi que de la France hors Île-de-France** (30 027 euros).

Le **taux de chômage régional** localisé [🔍] au quatrième trimestre 2024, est de 6,8 %, soit un taux **proche de celui du niveau national** (7,1 %). En région, le Loir-et-Cher a le taux de chômage le plus faible (6,1 %). À l'inverse, le Loiret a le taux le plus élevé (7,3 %).

Fin 2024, la **région** compte **plus de 87 700 demandeurs d'emploi en fin de mois de longue durée**, ce qui représente 44,8 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie ABC et un **taux supérieur au niveau national** (43,1 %). Le taux varie en région de 43,6 % dans l'Indre à 45,8 % dans l'Eure-et-Loir. Entre fin 2023 et 2024, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée a diminué de 0,6 % en région tandis qu'il a progressé de 1,6 % au niveau national.

Les **femmes demandeuses d'emploi** représentent, en 2024, en **région**, 48,2 % des demandeurs d'emploi de catégorie A, soit un **taux équivalent au niveau national** (48,2 %). En région, la part des femmes parmi les demandeurs d'emploi est la plus élevée dans le Loiret (49,4 %) et la plus faible dans l'Indre (46,6 %). Le nombre de femmes demandeuses d'emploi de catégorie A a augmenté en région par rapport à 2023 comme au niveau national (respectivement +2,9 % en région et +4,2 % en France hexagonale).

Fin 2024, les **jeunes** en région représentent **15,6 % des demandeurs d'emploi de catégorie A contre** 14,6 % en France hexagonale. Le taux varie en région de 15,2 % dans le Cher et l'Eure-et-Loir à 16,1 % dans l'Indre-et-Loire. Entre fin 2023 et 2024, le nombre de demandeurs d'emploi jeunes a augmenté de 7,6 % en Centre-Val de Loire. C'est également le cas au niveau national avec une hausse de 8,5 %.

Les **seniors** représentent, fin 2024, 27,8 % des demandeurs d'emploi de catégorie A de la région, soit un **taux comparable à celui du niveau national** (27,2 %). L'Indre-et-Loire présente le taux de seniors demandeurs d'emploi le plus faible (26,2 %). À l'inverse, l'Indre a le taux le plus élevé (31,1 %). Le nombre de demandeurs d'emploi seniors a augmenté entre 2023 et 2024 de 1,9 % au niveau régional et 2,3 % en France hexagonale ■

1. Est considéré comme un emploi précaire tout emploi salarié autre qu'un contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein.

données générales

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre d'actifs de 15 à 64 ans (Pour 100 personnes de 15 à 64 ans) en 2022	130 012 75,1%	200 315 77,1%	91 211 74,6%	284 887 75,7%	144 450 76,1%	318 130 76,2%	1 169 004 76,0%	30 648 489 75,3%
Hommes	66 983 77,2%	103 184 79,7%	46 486 76,3%	143 525 77,8%	74 081 78,4%	163 133 78,5%	597 392 78,2%	15 679 783 77,9%
Femmes	63 029 73,1%	97 130 74,6%	44 725 72,9%	141 362 73,8%	70 369 73,8%	154 997 73,9%	571 612 73,8%	14 968 706 72,8%
5 **Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25 à 54 ans en 2022**	9,2%	7,9%	9,4%	7,3%	8,2%	8,3%	8,2%	9,3%
6 **Nombre d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi précaire** (pour 100 actifs de 15 ans et plus ayant un emploi salarié) en 2022	25 405 25,0%	35 982 22,3%	18 250 25,6%	62 158 27,3%	29 036 25,1%	63 357 24,5%	234 188 25,0%	6 418 185 26,5%
Hommes	9 307 18,3%	12 891 15,9%	6 706 19,3%	22 245 19,9%	11 190 19,5%	24 345 18,7%	86 685 18,6%	2 328 301 19,2%
Femmes	16 098 31,6%	23 091 28,8%	11 543 31,7%	39 913 34,3%	17 846 30,6%	39 012 30,2%	147 504 31,3%	4 089 884 33,7%
7 **Nombre d'agriculteurs exploitants** (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2022	2 945 2,5%	3 122 1,7%	3 194 3,9%	3 423 1,3%	2 383 1,8%	2 842 1,0%	17 910 1,7%	373 188 1,3%
Hommes	2 199 3,7%	2 555 2,7%	2 482 5,9%	2 665 2,0%	1 899 2,8%	2 261 1,5%	14 061 2,6%	276 438 1,9%
Femmes	746 1,3%	567 0,7%	712 1,8%	758 0,6%	484 0,8%	581 0,4%	3 848 0,7%	96 750 0,7%
8 **Nombre de cadres** (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2022	14 945 12,9%	27 252 15,1%	8 580 10,4%	47 633 18,4%	17 222 13,1%	49 307 17,2%	164 939 15,6%	5 647 972 20,4%
Hommes	8 881 14,8	16 346 17,3	4 909 11,6	27 852 21,3	9 929 14,6	28 164 18,9	96 081 17,7%	3 224 329 22,5%
Femmes	6 064 10,8	10 906 12,6	3 671 9,1	19 781 15,5	7 293 11,4	21 143 15,2	68 858 13,4%	2 423 643 18,0%
9 **Nombre d'ouvriers** (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2022	27 773 23,9%	42 831 23,7%	21 675 26,2%	49 814 19,3%	33 864 25,7%	66 187 23,0%	242 144 22,9%	5 388 785 19,4%
Hommes	21 652 36,1%	33 253 35,3%	16 375 38,7%	39 107 29,9%	25 932 38,1%	49 879 33,5%	186 197 34,2%	4 286 376 29,9%
Femmes	6 121 10,9%	9 578 11,0%	5 300 13,1%	10 706 8,4%	7 933 12,4%	16 308 11,8%	55 947 10,9%	1 102 409 8,2%
10 **Nombre d'employés** (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2022	33 230 28,6%	48 213 26,6%	23 698 28,7%	68 128 26,4%	35 933 27,3%	73 691 25,6%	282 892 26,7%	7 169 109 25,8%
Hommes	8 369 13,9%	11 543 12,2%	5 509 13,0%	16 641 12,7%	8 257 12,1%	19 124 12,9%	69 444 12,8%	1 912 042 13,4%
Femmes	24 860 44,2%	36 669 42,2%	18 189 45,1%	51 487 40,4%	27 676 43,4%	54 568 39,3%	213 448 41,6%	5 257 067 39,1%
Nombre de foyers fiscaux et part de foyers fiscaux imposés en 2023 (en %)	79 498 42,8%	119 568 47,2%	54 393 39,7%	171 377 46,2%	89 151 44,5%	190 790 47,6%	704 777 45,5%	18 291 088 46,0%
Revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal 2023 (en euros)	27 007 €	30 344 €	25 274 €	30 383 €	28 633 €	30 278 €	29 266 €	31 860 €

Sources : Insee (RP 2022), Insee -DGFIP (revenus fiscaux localisés), France Travail Centre-Val de Loire, Dreets Centre-Val de Loire, Caf, Banque de France

VALEURS COMMENTÉES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Revenu par unité de consommation mensuel (<0,5 smic) au 31.12.2024 (Pour 100 familles dont les ressources sont connues)	4 792 9,5%	5 815 8,3%	3 065 8,9%	9 183 8,4%	4 754 9,1%	9 911 8,4%	37 520 8,6%	1 079 115 9,6%
Revenu par unité de consommation mensuel (<0,75 smic) au 31.12.2024 (Pour 100 familles dont les ressources sont connues)	8 340 16,6%	9 031 12,8%	5 579 16,3%	15 340 14,0%	7 267 14,0%	16 523 14,0%	62 080 14,3%	1 711 442 15,2%
Taux de chômage localisé au 4e trimestre 2024* (en %)	6,9%	6,8%	6,7%	6,5%	6,1%	7,3%	6,8%	7,1%
Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM**) de catégories ABC au 31 décembre 2024	21 306	32 262	14 573	48 571	23 251	55 778	195 741	5 296 812
*Dont de DEFM** de catégorie a au 31 décembre 2024*	11 833	17 749	8 015	25 101	12 071	29 485	104 254	3 019 384
Nombre de DEFMde longue durée (>1an) de catégories ABC** au 31 décembre 2024	9 529	14 789	6 348	21 950	10 571	24 517	87 704	2 282 326
Part des DEFM de longue durée (>1 an) parmi les DEFM ABC	44,7%	45,8%	43,6%	45,2%	45,5%	44,0%	44,8%	43,1%
Nombre de DEFMfemmes de catégories ABC** au 31 décembre 2024	11 033	16 810	7 418	24 929	11 909	28 592	100 691	2 694 628
Part des DEFM femmes parmi les DEFM ABC	51,8%	52,1%	50,9%	51,3%	51,2%	51,3%	51,4%	50,9%
*Dont DEFM** femmes de catégorie A au 31 décembre 2024*	5 671	8 605	3 735	12 014	5 692	14 580	50 297	1 455 765
Part des DEFM femmes parmi les DEFM A	47,9%	48,5%	46,6%	47,9%	47,2%	49,4%	48,2%	48,2%
Nombre de DEFMhommes de catégories ABC** au 31 décembre 2024	10 273	15 452	7 155	23 642	11 342	27 186	95 050	2 602 184
Part des DEFM hommes parmi les DEFM ABC	48,2%	47,9%	49,1%	48,7%	48,8%	48,7%	48,6%	49,1%
*Dont DEFM** hommes de catégorie A au 31 décembre 2024*	6 162	9 144	4 280	13 087	6 379	14 905	53 957	1 563 619
Part des DEFM hommes parmi les DEFM A	52,1%	51,5%	53,4%	52,1%	52,8%	50,6%	51,8%	51,8%
Nombre de DEFMjeunes** (moins de 25 ans) de catégories ABC au 31 décembre 2024	2 997	4 436	2 100	6 927	3 245	8 225	27 930	708 068
Part des DEFM jeunes parmi les DEFM ABC	14,1%	13,7%	14,4%	14,3%	14,0%	14,7%	14,3%	13,4%
*Dont DEFM** jeunes de catégorie a au 31 décembre 2024*	1 802	2 694	1 248	4 049	1 845	4 633	16 271	439 670
Part des DEFM jeunes parmi les DEFM A	15,2%	15,2%	15,6%	16,1%	15,3%	15,7%	15,6%	14,6%
Nombre de DEFMseniors** (50 ans et plus) de catégories ABC au 31 décembre 2024	6 206	9 053	4 493	12 777	6 872	14 366	53 767	1 421 447
Part des DEFM seniors parmi les DEFM ABC	29,1%	28,1%	30,8%	26,3%	29,6%	25,8%	27,5%	26,8%
*Dont DEFM**seniors de catégorie A au 31 décembre 2024*	3 398	5 030	2 490	6 580	3 701	7 821	29 020	820 310
Part des DEFM seniors parmi les DEFM A	28,7%	28,3%	31,1%	26,2%	30,7%	26,5%	27,8%	27,2%

Sources : CAF, Insee, France Travail Centre-Val de Loire/ STMAT

* Insee (taux de chômage localisé au 4e trimestre 2024)

**DEFM : données brutes au 31.12.2024.

VALEURS COMMENTÉES

5 [Taux standardisé des inactifs de 25-54 ans en 2022

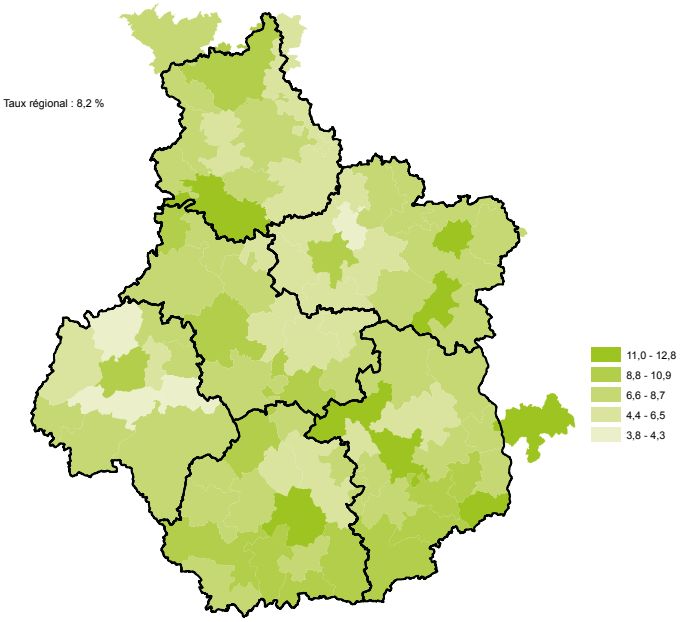

Sources : Insee (RP 2022) — Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

6 [Nombre d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi précaire pour 100 actifs de 15 ans et plus ayant un emploi salarié en 2022

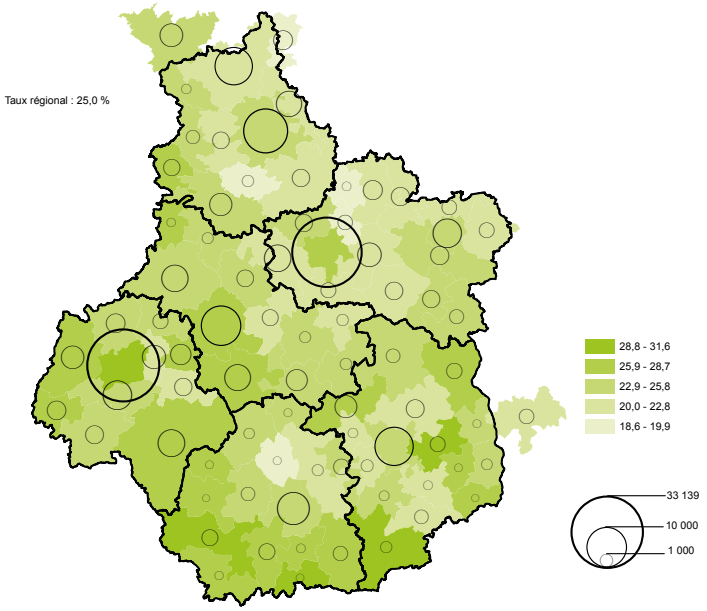

Sources : Insee (RP 2022) — Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

7 [Nombre d'agriculteurs exploitants pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2022

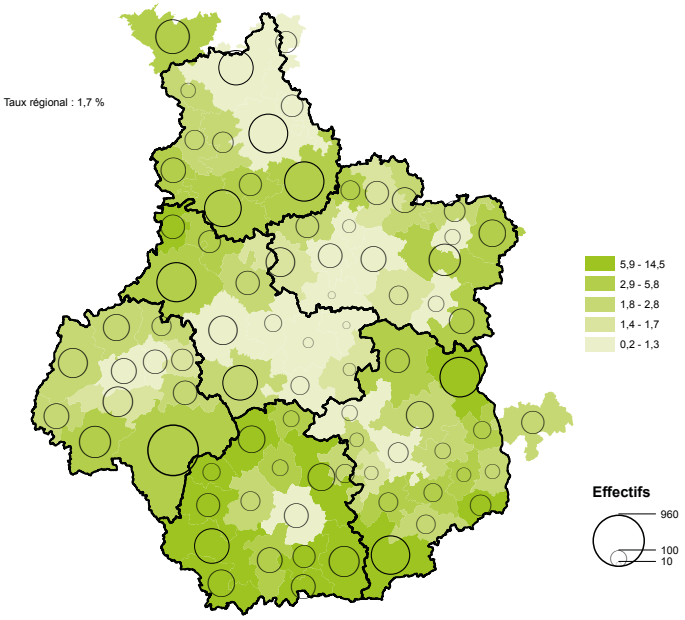

Sources : Insee (RP 2022) — Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

8 [Nombre de cadres pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2022

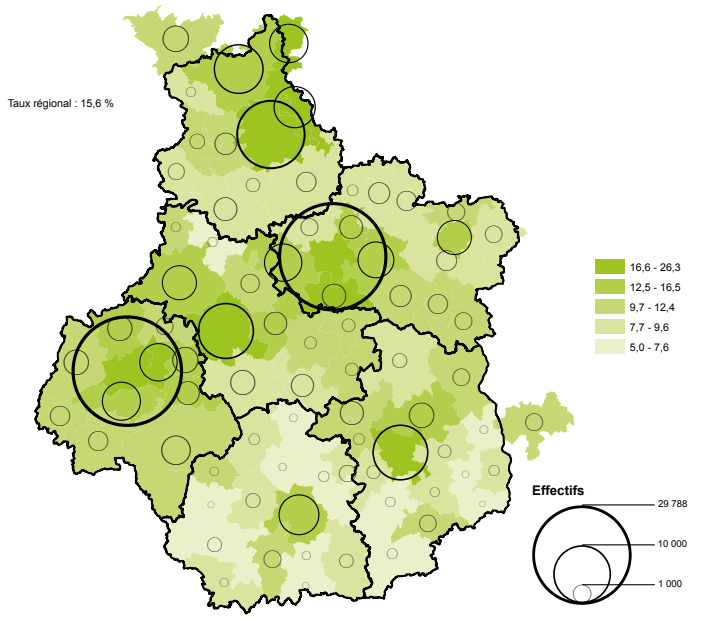

Sources : Insee (RP 2022) — Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

9 [Nombre d'ouvriers pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2022

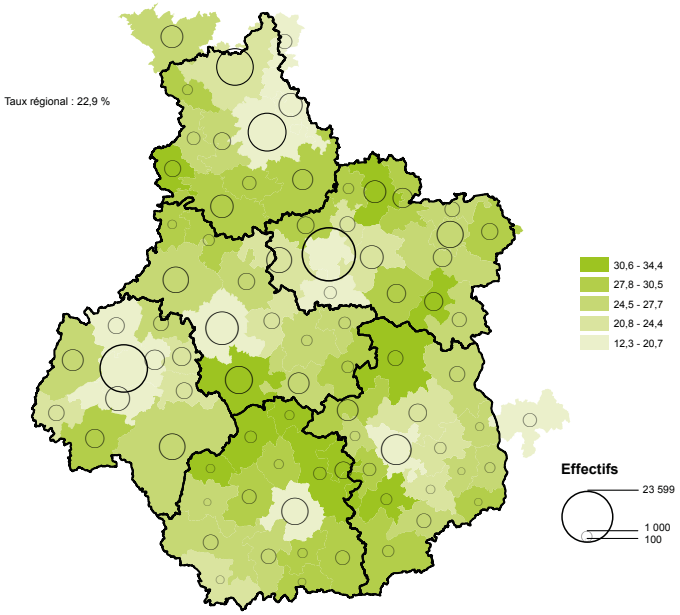

Sources : Insee (RP 2022) — Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

10 [Nombre d'employés pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2022

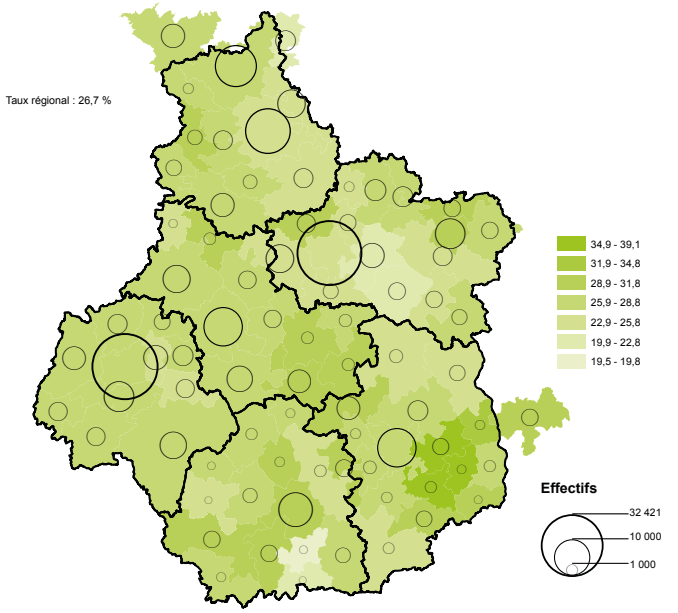

Sources : Insee (RP 2022) — Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

11 [Situation du marché du travail fin décembre 2024 (en %)

	Région Centre-Val de Loire	France hexagonale
DEFM A	104 254	3 019 384
% jeunes	15,6 %	14,6 %
% femmes	48,2 %	48,2 %
% séniors	27,8 %	27,2 %
DELD ABC	44,28 %	43,1 %
Taux de chômage*	6,8 %	7,1 %

Données brutes au 31.12.2024 pour le Centre-Val de Loire et la France hexagonale

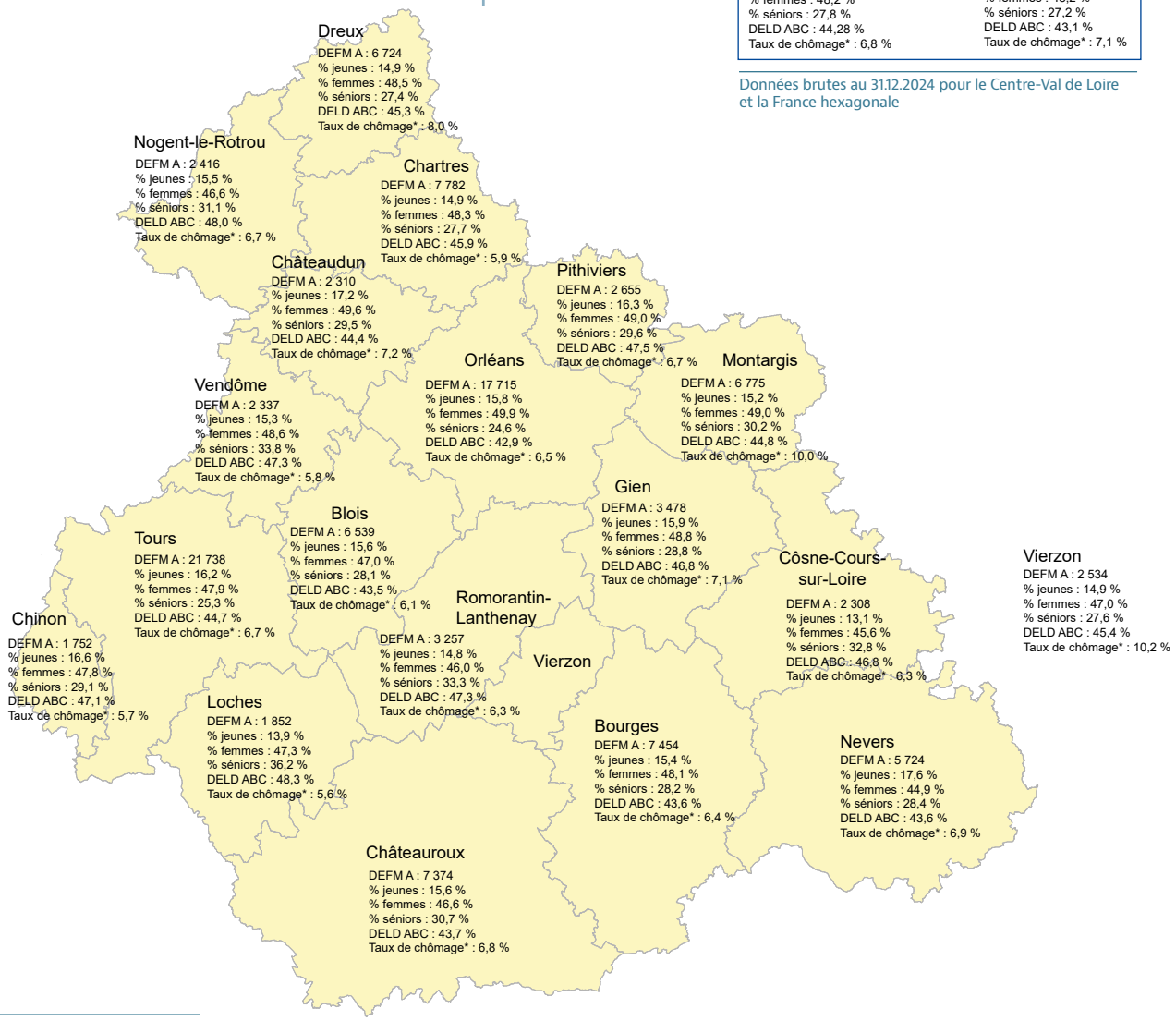

Catégorie A: demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, sans emploi, tenus d'être disponibles et d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie B: demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, tenus d'être disponibles et d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi et ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois).

Catégorie C: demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi et ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois).

DEFM: valeurs en structures (jeunes, femmes et seniors) pour les zones d'emploi sont calculées sur des données brutes

*Taux de chômage localisé au 4e trimestre 2024 (Source: Insee, taux de chômage localisés)

Sources: STMT-France Travail Centre-Val de Loire, Dares
Traitement : Dreets Centre-Val de Loire
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

3 Économie sociale et solidaire (ESS)

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est un mode d'entreprendre et de développement économique défini par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. Différents statuts juridiques la composent : associations, coopératives, mutuelles, fondations et sociétés commerciales de l'ESS.

Elle repose sur plusieurs principes dont : le but poursuivi autre que le simple partage des bénéfices, la gouvernance démocratique et participative, la lucrativité limitée, l'ancrage territorial et l'engagement collectif.

En Centre-Val de Loire, l'ESS représente 95 100 emplois (73 163 ETP), soit **10,9 % de l'emploi régional** et 14,2 % de l'emploi privé, répartis sur **8 708 établissements employeurs**.

Parmi eux, la **famille associative est la plus largement représentée**, avec plus de 70 000 salariés répartis sur **plus de 7 000 établissements**. Viennent ensuite les **coopératives** (SCOP-SCIC, banques coopératives, etc.) qui réunissent plus de **15 000 salariés** sur 1 249 établissements. À elles deux, ces familles réunissent 90 % des emplois ESS. Peu nombreuses, les **mutuelles et les fondations concentrent également 10% l'emploi ESS** au sein de leurs grands groupes (Mutualité française, groupe VyV, Apprentis d'Auteuil, Fondation Macif, etc.).

En région, 97 % des établissements ESS emploient moins de 50 salariés et parmi eux, 82 % emploient moins de 10 salariés. Le tissu ESS est donc principalement constitué de petits, voire de micro-établissements.

Les territoires denses autour des grandes villes concentrent un important volume d'emplois. Cependant, les emplois ESS sont proportionnellement plus nombreux dans les territoires ruraux, en particulier dans le sud de la région [1] [2].

Ceci s'explique notamment par le fait que les secteurs ESS les plus employeurs sont les services à la population, services qui s'inscrivent dans des espaces ruraux marqués depuis plusieurs années par le recul des services publics.

En outre, un autre chiffre marquant est celui des effectifs féminins. On note que dans l'ESS les femmes occupent près de deux tiers des emplois, là où sur l'ensemble de la population régionale, elles ne représentent qu'un salarié sur deux. Elles sont particulièrement présentes dans les secteurs de la santé humaine, l'action sociale, l'enseignement, l'hébergement et la restauration. Soit, des secteurs de services et plus particulièrement du « care ».

Répartition des établissements et des emplois par taille des établissements

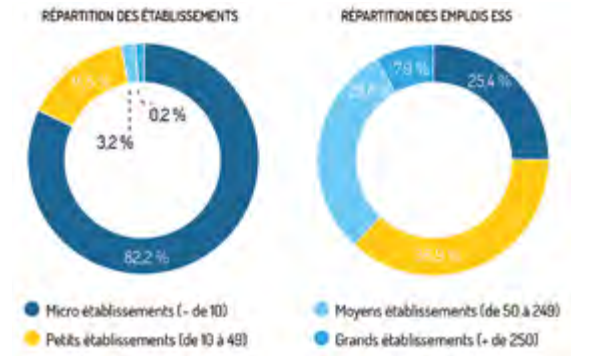

Source : CRESS Centre Val de Loire - Exploitation : ORS Centre Val de Loire

Les établissements employeurs de l'ESS en Centre-Val de Loire

	Établissements employeurs	Entreprises	Effectifs salariés	ETP sur l'année	Rémunérations brutes en millions d'€
Associations	7 068 *(81,2%)*	5 877 *(94,6 %)*	70 272 *(73,9 %)*	51315 *(70,1 %)*	1483 *(62 %)*
Coopératives	1 249 *(14,3 %)*	310 *(5 %)*	15344 *(16,1 %)*	13559 *(18,5 %)*	603 *(25,2 %)*
Mutuelles	307 *(3,5 %)*	10 *(0,2 %)*	5 471 *(5,8 %)*	4 817 *(6,6 %)*	211 *(8,8 %)*
Fondations	84 *(1 %)*	14 *(0,2 %)*	4 013 *(4,2 %)*	3 472 *(4,7 %)*	95 *(4 %)*
Total ESS	**8 708**	**6 211**	**95 100**	**73 163**	**2 393**

Source : CRESS Centre Val de Loire - Exploitation : ORS Centre Val de Loire

12 [Les chiffres clés de l'emploi ESS par département

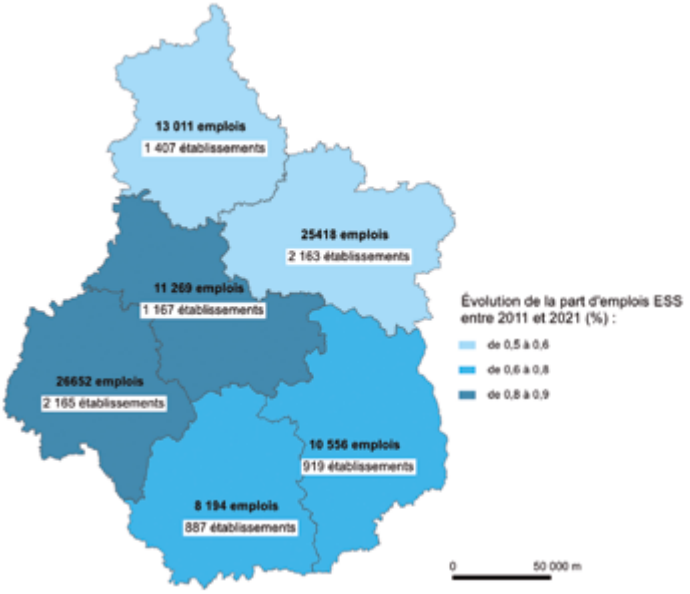

Sources: Insee Flores 2021
Carte réalisée avec Cartes § Données - © Articque
Exploitation : CRESS Centre-Val de Loire

13 [L'ESS dans les territoires en Centre-Val de Loire

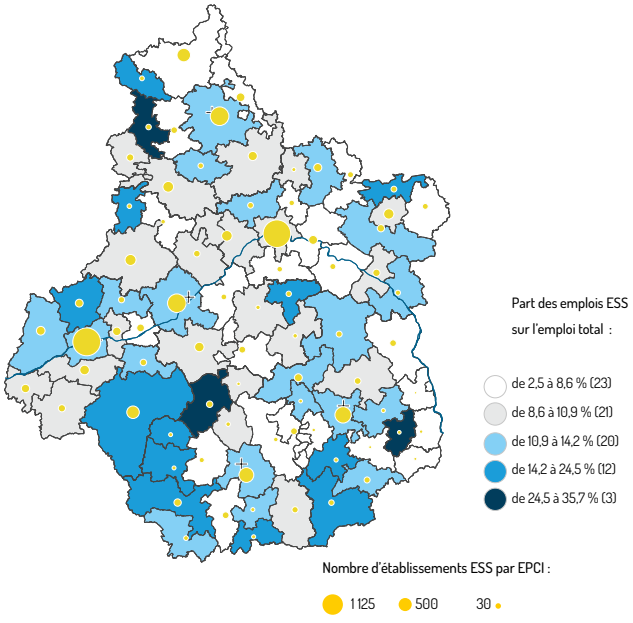

Source : Insee Flores 2021
Exploitation : CRESS Centre-Val de Loire

N

Focus sur les secteurs d'activité

Avec ses modes d'entreprendre variés, l'ESS est présente dans tous les secteurs d'activité de l'emploi. L'action sociale est le premier employeur ESS en région avec 39 350 emplois, ce qui représente en moyenne, plus de deux emplois sur cinq. À l'échelle départementale, elle est également le premier secteur employeur sur chacun des départements du Centre-Val de Loire, représentant entre 33,5 % et 49,4 % des emplois ESS. Cette prédominance est d'autant plus marquée dans les milieux ruraux où ces emplois, non délocalisables, permettent non seulement de répondre à des besoins, mais aussi de maintenir un lien social.

Après l'action sociale, **les activités financières et d'assurance** (14,3 % des emplois ESS), via les mutuelles et les coopératives bancaires, et **l'enseignement** (11,5 % des emplois ESS) complètent le podium des secteurs d'activité les plus employeurs. **À eux trois, ces secteurs couvrent plus de deux emplois ESS sur trois en région.**

Même s'ils pourvoient moins d'emplois, d'autres secteurs d'activité comme **les sports et loisirs** (qui représentent un établissement ESS sur cinq en région) ou les **arts et spectacles** ont également une présence importante dans le paysage économique régional. En effet, en Centre-Val de Loire, deux emplois sur trois dans le secteur des sports et loisirs sont des emplois ESS. De même, pour les arts et spectacles, un emploi sur trois est un emploi ESS, les deux autres tiers étant des emplois privés hors ESS ou des emplois publics. De plus, même s'il n'est pas rémunéré, le travail des bénévoles, souvent fortement mobilisés dans ces secteurs, vient renforcer l'action des structures ESS sur le territoire ■

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire
Répartition des établissements et des emplois par département							
Nombre d'établissements employeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS)	919	1 407	887	2 165	2 163	1 167	8 708
Part des établissements ESS	9,8%	10,9%	11,9%	11,0%	10,7%	10,9%	10,8%
Nombre d'emplois ESS	10 556	13 011	8 194	26 652	25 418	11 269	95 100
Part d'emplois ESS	11,3%	9,9%	11,9%	12,0%	10,1%	10,4%	10,9%
Répartition départementale des emplois et établissements en fonction des statuts							
Statut							
Associations							
Nombre d'établissements	729	1 075	779	1 749	1 791	945	7 068
Nombre total d'emplois	8 324	8 971	6 997	19 353	17 783	8 844	70 272
Coopératives							
Nombre d'établissements	146	265	79	299	291	169	1 249
Nombre total d'emplois	1 539	2 010	973	3 778	5 355	1 689	15 344
Fondations et mutuelles							
Nombre d'établissements	44	67	29	117	81	53	391
Nombre total d'emplois	693	2 030	224	3 521	2 280	736	3 709
Nombre total d'établissements	**919**	**1 407**	**887**	**2 165**	**2 163**	**1 167**	**8 708**
Nombre total de postes	**10 556**	**13 011**	**8 194**	**26 652**	**25 418**	**11 269**	**89 325**

Secteurs d'activité à l'échelle de la région	Nombre total d'emplois	Part d'emplois (en %)	Nombre total d'ETP	Part d'ETP (en %)	Nombre total d'établissements	Part d'établissements (en %)
Secteurs d'activité						
Action sociale	39 354	41,4%	30 900	42,2%	1 314	15,1%
Activités financières et assurances	13 611	14,3%	12 063	16,5%	985	11,3%
Agriculture sylviculture et pêche	606	0,6%	467	0,6%	61	0,7%
Arts spectacles	1 475	1,6%	1 018	1,4%	817	9,4%
Commerce	2 606	2,7%	2 420	3,3%	287	3,3%
Enseignement	10 983	11,5%	8 153	11,1%	742	8,5%
Hébergement et restauration	775	0,8%	561	0,8%	114	1,3%
Industrie et construction	1 694	1,8%	1 492	2,0%	73	0,8%
Non-classés	5 698	6,0%	3 595	4,9%	1 255	14,4%
Santé humaine	3 295	3,5%	2 668	3,6%	182	2,1%
Services divers	2 080	2,2%	1 629	2,2%	324	3,7%
Soutien aux entreprises	8 172	8,6%	6 103	8,3%	872	10,0%
Sports et loisirs	4 751	5,0%	2 093	2,9%	1 682	19,3%
Total général	**95 100**	**100,0%**	**73 162**	**100,0%**	**8 708**	**100,0%**

Répartition genrée des effectifs salariés en région, en fonction du statut	Part d'hommes (en %)	Part de femmes (en %)	Total général
Association	31,7%	68,3%	100,0%
Coopérative	48,6%	51,4%	100,0%
Fondation	35,5%	64,5%	100,0%
Mutuelle	25,9%	74,1%	100,0%
Total général	**34,2%**	**65,8%**	**100,0%**

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire
Répartition genrée des effectifs salariés par département							
Total général	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Hommes	33,5%	35,3%	31,2%	33,3%	35,7%	34,3%	34,2%
Femmes	66,5%	64,7%	68,8%	66,7%	64,3%	65,7%	65,8%

Taille des établissements	Nombre total d'établissements	Part d'établissements (en %)	Nombre total d'emplois	Part d'emplois (en %)
Micro établissement (<10 salariés)	7 156	82,2%	24 146	25,4%
Petits établissements (10 à 49 salariés)	1 261	14,5%	35 083	36,9%
Moyens établissements (50 à 249 salariés)	275	3,2%	28 326	29,8%
Grands établissements (> 250 salariés)	16	0,2%	7 545	7,9%
Total général	**8 708**	**100,0%**	**95 100**	**100,0%**

Source : INSEE Flores au 31/12/2021
Exploitation : CRESS Centre-Val de Loire

4 Enseignement, scolarité

Les **collégiens boursiers** [1] représentent, pour l'année scolaire 2024-2025, **25,3 % des collégiens de la région**. Dans l'Indre-et-Loire, 22,7 % des collégiens sont boursiers contre 29,3 % dans l'Indre.

Les **lycéens boursiers** représentent, pour l'année scolaire 2024-2025, **22,2 % des lycéens de la région**. Le taux de lycéens boursiers varie en région de 19,6 % dans l'Indre-et-Loire à 26,1 % dans l'Indre.

La **région** compte **davantage d'élèves collégiens, lycéens et élèves en section de technicien supérieur issus de familles défavorisées** [2] **en comparaison du niveau national** (respectivement 36,7 %, 32,4 % et 39,4 % en région contre 34,0 %, 31,2 % et 36,6 % en France). Quel que soit le niveau de scolarisation, l'Indre-et-Loire présente les taux d'élèves de familles défavorisées les plus faibles. À l'inverse, l'Indre a les plus élevés. En ce qui concerne les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), le taux de familles défavorisées en région est comparable au niveau national (respectivement 12,3 % en région contre 12,1 % en France).

À la session d'examen de 2024, le **taux d'accès au diplôme national du brevet** (DNB) [3] est **inférieur en région** à celui relevé sur le **plan national** (81,5 % contre 83,2 %). Il varie en région de 74,8 % dans le Cher à 84,8 % dans l'Indre-et-Loire. Le taux régional est inférieur à celui de la session précédente (85,0 % en 2023). Au niveau national, le taux d'accès au DNB a également diminué par rapport à la précédente session (87,5 % en 2023).

Le **taux d'accès des élèves de 2nde au baccalauréat général et technologique de la région,** en 2024, est **inférieur** au **taux national** (85,2 % en région contre 89,5 % au niveau national). Le **nombre important en région de réorientations à la fin de la 2nde générale et technologique vers la voie professionnelle impacte ce taux**. Les filles ont un taux d'accès supérieur aux garçons (86,9 % contre 83,1 % dans l'académie). S'agissant du **taux d'accès des élèves de 2nde professionnelle au baccalauréat professionnel** sous statut scolaire [5], le taux **régional est comparable à celui relevé au niveau national** (67,8 % contre 67,6 %). Les filles présentent de meilleurs résultats que les garçons (73,6 % contre 63,4 % chez les garçons de la région).

Entre la session d'examen de 2023 et celle de 2024, le taux d'accès en région a diminué pour la voie générale et technologique mais augmenté pour la voie professionnelle.

Dans **l'académie Orléans-Tours**, **73,9 % des nouveaux bacheliers ont poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur** au cours de l'année scolaire 2023-2024. Le taux de poursuite des études dans l'enseignement supérieur des néo-bacheliers est le plus élevé dans le Loiret et le plus faible dans l'Indre (respectivement 76,2 % et 68,4 %).

L'**académie** compte pour l'année 2023-2024 **moins de jeunes de 16-24 ans scolarisés** [6] **par rapport au niveau national** (53,1 % contre 62,7 %). Les filles de la région sont davantage scolarisées que les garçons âgés de 16 à 24 ans (54,9 % contre 51,4 % en région). **Contrairement au niveau national, les jeunes de la région sont davantage scolarisés dans le secondaire que dans le supérieur** (28,0 % dans le secondaire contre 24,9 % dans le supérieur en région et 26,3 % dans le secondaire et 36,1 % dans le supérieur en France).

Selon les données du recensement de la population de l'Insee de 2022, près de **14 000 jeunes** de la **région** âgés de 20 à 24 ans sont **sortis du système scolaire sans diplôme** [◎], soit un taux de 16,1 %. Le **taux en région est supérieur à celui relevé en France hexagonale** (15,2 %). Quel que soit le territoire, les taux de sortie sans diplôme dans la classe d'âge sont plus élevés chez les garçons que chez les filles. Entre 2016 et 2022, le nombre de jeunes sortis sans diplôme a diminué de 9,2 % en région (-12,1 % en France hexagonale). Quant aux jeunes de 20-29 ans, 14,4 % des jeunes de la région non scolarisés sont sortis du système scolaire sans diplôme (12,9 % au niveau national) [◎]. Le taux de sortie sans diplôme varie en région de 11,2 % dans l'Indre-et-Loire à 16,6 % dans le Cher. Pour cette classe d'âge également, les garçons sont davantage sortis du système scolaire sans diplôme ou avec uniquement le diplôme national du brevet.

Les représentations cartographiques mettent en évidence une répartition plus importante des hauts niveaux de qualification (baccalauréat +2 et plus) [◎] dans les agglomérations et plus particulièrement celles de l'axe ligérien ainsi que les marges franciliennes. À l'inverse, les taux de plus faibles niveaux de formation [◎] sont plus importants dans les EPCI ruraux.

La **part de jeunes non insérés** [7] de la région en 2021 est de **21,5 %**, soit un **taux supérieur** à celui relevé en **France (19,8 %)**. Il varie à l'échelle des départements de 17,8 % dans l'Indre-et-Loire à 24,8 % dans le Cher.

La part de jeunes ayant participé à la journée de défense et citoyenneté (JDC) et présenté **des difficultés à la lecture en région** en 2023 est de 12,0 % contre 10,8 % au niveau national. La part varie en région de 9,8 % dans l'Indre-et-Loire à 13,2 % dans le Loir-et-Cher. La part régionale de jeunes ayant présenté de grandes difficultés de lecture est de 5,3 % (4,4 % en France).

Les **missions locales** ont accueilli du 1er janvier au 31 décembre 2024, en **premier accueil**, près de **15 200 jeunes** de la région (8 300 garçons et 6 900 filles). La moitié des jeunes ont entre 18 et 21 ans et 42,1 % sont sans diplôme.

Durant l'année 2024, les missions locales ont **accompagné** plus de **37 800 jeunes**. 54,1 % d'entre eux sont des hommes. Près de la **moitié des jeunes** accompagnés en 2024 **ont entre 18 et 21 ans** (49,5 %). Les **mineurs représentent 11,2 % de l'ensemble des jeunes accompagnés**. **41,0 %** des jeunes accompagnés sont **sans diplôme**.

Les missions locales de la région ont enregistré en 2024 près de **47 850 entrées en situation** pour près de **22 200 jeunes**. Les **jeunes** sont **majoritairement entrés en situation pour un emploi** (62,0 %), en formation (23,4 %), en période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) (16,6 %), en contrat en alternance (7,8 %), en scolarité (6,4 %), etc.

En 2024, près de **6 900 jeunes sont entrés en contrat d'engagement jeune (CEJ)** (totalisant plus de 8 700 entrées) et plus de **9 350 jeunes sont entrés en parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)** (comptabilisant près de 9 600 entrées dans le dispositif).

Les missions locales de la région ont accompagné, en 2024, **2 250 jeunes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) acquise ou en cours d'acquisition**. 58,0 % d'entre eux sont des hommes. 46,0 % des jeunes ayant une RQTH sont âgés entre 18 et 21 ans, 39,6 % ont entre 22 et 25 ans et 8,1 % sont mineurs.

En 2024, les missions locales de la région ont enregistré **619 entrées de jeunes sous main de justice (JSMJ) pour 581 jeunes**. **50,7 % des entrées ont eu lieu en milieu fermé et 49,3 % en milieu ouvert.**

Des données complémentaires décrivant les jeunes accueillis et suivis dans les missions locales de la région en 2024 sont disponibles sur le site internet de la plateforme d'observation sociale (https://observationsociale-centre.org/) ■

1. Les bourses sont destinées à favoriser la scolarité des élèves. Elles sont attribuables pour une année scolaire, sous conditions de ressources, en fonction des charges des familles ou du représentant légal de l'élève.
2. Définition de l'Éducation nationale : on entend par familles défavorisées, les professions et catégories socioprofessionnelles comprenant les ouvriers (qualifiés et non qualifiés), les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers et les personnes sans activité professionnelle. Cette classification a été établie à partir des professions déclarées par les parents et non par rapport aux ressources financières.
3. Les taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) est une proportion de diplômés du DNB au sein de la génération de jeunes susceptibles de passer ce diplôme (13-18 ans).
4. Les taux d'accès au diplôme du baccalauréat sont des indicateurs conjoncturels qui mesurent le taux d'accès d'une population fictive. Ils évaluent pour une génération « théorique » d'élèves la probabilité qu'ils obtiennent l'examen à l'issue de leur scolarité. Ils sont calculés selon le lieu de scolarisation car cette variable est plus fiable que le lieu de résidence.
5. Le taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel a été créé en lien avec la réforme du baccalauréat. Ainsi, il prend une réelle signification à partir de 2011 car la généralisation du baccalauréat professionnel a débuté à la rentrée 2009.
6. Sont considérés comme étant scolarisés, les jeunes de 16 à 24 ans inscrits dans un opérateur de formation du 2nd degré et de l'enseignement supérieur (public, privé, agriculture, apprentissage, enseignement supérieur, santé…). Ce sont les jeunes scolarisés dans la zone géographique considérée.
7. La part des jeunes non insérés est le rapport des jeunes de 18 à 25 ans qui n'ont pas d'emploi et ne sont ni étudiants, ni élèves ou stagiaires à l'ensemble de la population des 18 à 25 ans, au lieu de résidence des individus.

données générales

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France entière
Taux de collégiens boursiers (public et privé) sous contrat (année scolaire 2024-2025)	27,7%	23,1%	29,3%	22,7%	25,2%	27,1%	25,3%	ND
Garçons	27,6%	23,1%	28,5%	22,6%	25,5%	27,0%	25,2%	
Filles	27,9%	23,1%	30,2%	22,8%	25,0%	27,2%	25,4%	
Taux de lycéens boursiers (public et privé) sous contrat (année scolaire 2024-2025)	24,1%	21,8%	26,1%	19,6%	22,5%	23,0%	22,2%	ND
Garçons	24,3%	21,9%	25,7%	19,8%	21,7%	21,6%	21,7%	
Filles	23,9%	21,7%	26,4%	19,4%	23,4%	24,3%	22,7%	
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (1) (année scolaire 2024-2025)	40,1%	35,2%	41,8%	30,9%	38,3%	39,2%	36,7%	34,0%
Garçons	40,2%	35,5%	41,6%	30,4%	37,7%	39,3%	36,6%	34,0%
Filles	40,0%	35,0%	42,0%	31,3%	38,9%	39,0%	36,8%	34,1%
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2024-2025)	35,1%	31,8%	38,2%	26,6%	33,1%	35,0%	32,4%	31,2%
Garçons	35,5%	31,8%	38,4%	26,8%	31,8%	35,1%	32,4%	30,8%
Filles	34,7%	31,8%	38,1%	26,4%	34,4%	34,8%	32,5%	31,5%
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2024-2025)	18,3%	16,5%	Pas de CPGE dans l'Indre	9,3%	8,5%	14,1%	12,3%	12,1%
Garçons	18,0%	16,5%		9,0%	5,5%	13,8%	12,0%	12,0%
Filles	19,0%	16,7%		9,8%	18,8%	14,5%	12,9%	12,1%
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2024-2025)	35,1%	41,0%	46,9%	34,6%	49,5%	40,0%	39,4%	36,6%
Garçons	34,5%	38,5%	48,1%	31,6%	48,4%	41,1%	38,5%	35,6%
Filles	35,6%	43,2%	45,1%	38,1%	50,6%	38,5%	40,5%	37,7%
Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2024)	74,8%	80,7%	80,4%	84,8%	82,3%	82,0%	81,5%	83,2%
Garçons	69,3%	76,0%	77,1%	81,7%	79,0%	78,8%	77,8%	79,4%
Filles	80,9%	85,7%	83,9%	88,1%	86,0%	85,1%	85,5%	87,2%
Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique (session 2024)	85,9%	83,6%	80,7%	87,4%	83,9%	85,5%	85,2%	89,5%
Garçons	83,6%	81,9%	75,9%	86,3%	81,7%	83,2%	83,1%	87,9%
Filles	88,0%	85,0%	84,8%	88,5%	85,7%	87,5%	86,9%	90,9%
Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel (session 2024)	68,7%	67,6%	61,8%	71,1%	71,2%	65,2%	67,8%	67,6%
Garçons	59,4%	64,2%	57,7%	65,8%	68,3%	61,9%	63,4%	63,6%
Filles	81,2%	71,9%	65,9%	78,2%	74,5%	69,9%	73,6%	73,2%

Source : Rectorat de l'académie Orléans-Tours

(1) Prise en compte des élèves de SEGPA

VALEURS COMMENTÉES

données générales

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur [2] (année scolaire 2023-2024)	70,3%	73,2%	68,4%	74,7%	73,7%	76,2%	73,9%	ND
Part de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation (année scolaire 2023-2024) (données provisoires)	43,9%	37,7%	42,2%	69,6%	42,0%	56,3%	53,1%	62,7%
Garçons	43,3%	37,5%	42,3%	64,9%	43,5%	55,3%	51,4%	59,7%
Filles	44,7%	37,9%	42,0%	74,3%	40,2%	57,3%	54,9%	65,8%
% Scolarisés dans le secondaire	26,1%	30,3%	28,5%	26,2%	29,6%	28,1%	28,0%	26,3%
Garçons	24,9%	29,9%	28,8%	28,5%	29,7%	27,6%	28,3%	26,8%
Filles	27,6%	30,7%	28,2%	23,9%	29,5%	28,7%	27,6%	25,7%
% Scolarisés dans le supérieur	17,4%	7,2%	13,3%	43,1%	12,2%	27,9%	24,9%	36,1%
Garçons	18,0%	7,3%	13,0%	36,0%	13,6%	27,4%	22,8%	32,6%
Filles	16,7%	7,0%	13,5%	50,1%	10,5%	28,5%	27,1%	39,8%
14 **Nombre de jeunes de 20 à 24 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou au plus le BEPC, le brevet des collèges ou le diplôme national du brevet en 2022** (pour 100 jeunes de 20 à 24 non inscrits dans un établissement scolaire)	1 852 18,4%	2 572 17,1%	1 126 16,1%	2 581 12,7%	1 710 16,5%	4 105 17,2%	13 946 16,1%	335 016 15,2%
Hommes	1 104	1 618	716	1 565	978	2 638	8 620	205 775
	19,8%	19,7%	18,3%	14,2%	17,4%	19,9%	18,1%	17,1%
Femmes	748	955	409	1 016	731	1 467	5 326	129 241
	16,8%	13,9%	13,4%	10,9%	15,4%	13,8%	13,6%	13,0%
15 **Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou au plus le BEPC, le brevet des collèges ou le diplôme national du brevet en 2022** (pour 100 jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire)	3 850 16,6%	5 288 15,0%	2 393 15,1%	5 571 11,2%	3 858 15,7%	8 763 15,0%	29 722 14,4%	717 677 12,9%
Hommes	2 268	3 225	1 405	3 269	2 156	5 227	17 550	425 945
	18,3%	17,5%	16,9%	12,6%	16,9%	17,2%	16,2%	14,7%
Femmes	1 582	2 063	988	2 302	1 701	3 536	12 173	291 732
	14,6%	12,3%	13,2%	9,6%	14,5%	12,6%	12,3%	10,9%
16 **Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans qualification ou de faibles niveaux de formation en 2022** (aucun diplôme, CEP, BEPC, brevet des collèges) (pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées)	66 296 28,3%	92 541 28,6%	53 637 31,0%	107 215 23,6%	73 372 28,9%	133 418 26,5%	526 478 27,1%	12 014 244 24,7%
Hommes	26 924	39 477	21 744	43 486	30 108	57 815	219 553	5 172 515
	24,0%	25,3%	26,3%	20,1%	24,8%	23,9%	23,6%	22,2%
Femmes	39 372	53 063	31 893	63 730	43 265	75 604	306 926	6 841 729
	32,3%	31,7%	35,2%	26,8%	32,6%	28,9%	30,3%	27,0%

Sources : Insee (RP 2022), Rectorat de l'académie Orléans-Tours, Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

(2) Prise en compte des poursuites vers CPGE (y compris CPES), STS et assimilés, licence, autres formations (SISE MANA pour une partie des écoles de commerce, gestion, comptabilité, vente, SISE ING pour les écoles d'ingénieurs non universitaires, SISE ENS pour les Instituts catholiques, Etablissements parisiens, SISE PRIV pour les facultés privées, SISE ENQ26bis pour l'ensemble ICES, FIP non universitaires, écoles de notariat, écoles de journalisme SISE CULTURE pour les écoles d'art et de culture). Il manque le domaine santé et social et les établissements de l'enquête 26 (non rattachés à une université). Y compris les apprentis mais les poursuites dans l'académie uniquement.

VALEURS COMMENTÉES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires d'un bac+2 en 2022 (pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées)	56 614 24,1%	83 551 25,9%	36 239 20,9%	149 301 32,9%	61 946 24,4%	150 458 29,9%	538 109 27,7%	16 328 434 33,6%
Hommes	26 020	37 642	16 009	68 041	27 601	68 569	243 882	7 493 156
	23,2%	24,2%	19,4%	31,5%	22,7%	28,4%	26,2%	32,2%
Femmes	30 594	45 909	20 230	81 260	34 345	81 889	294 227	8 835 278
	25,1%	27,4%	22,3%	34,1%	25,9%	31,3%	29,1%	34,8%
Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2021	24,8%	23,5%	24,5%	17,8%	23,2%	21,6%	21,5%	19,8%
Part des jeunes ayant participé à la journée défense et citoyenneté (JDC) en difficulté de lecture en 2023 (3)	13,1%	12,8%	13,1%	9,8%	13,2%	12,0%	12,0%	10,8%
Part des jeunes ayant participé à la journée défense et citoyenneté (JDC) en grande difficulté de lecture en 2023 (3)	5,6%	6,4%	5,3%	4,6%	5,7%	4,9%	5,3%	4,4%

Sources : Insee (RP 2022), Rectorat de l'académie Orléans-Tours, Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

(3) Sources : Ministère des Armées - DSNJ, MENJ - MESRI - DEPP. En raison de la mise en œuvre d'un nouveau test de lecture avec de nouvelles questions ainsi que de nouveaux seuils de maîtrise définis, les profils de lecteurs à partir de 2022 ne sont pas comparables à ceux des années antérieures à 2020. Par ailleurs, la participation aux éditions 2020 et 2021 ayant été fortement impactée par la crise sanitaire, les résultats de ces deux années ne sont donc pas comparables non plus avec ceux de 2022.

Caractéristiques des jeunes en premier accueil dans les missions locales de la région Centre-Val de Loire en 2024

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire
Genre des jeunes en premier accueil	2 012	2 367	1 525	3 301	2 077	3 901	15 183
Hommes	1 074	1 313	822	1 843	1 114	2 128	8 294
Femmes	938	1 054	703	1 458	963	1 773	6 889
Âge	2 012	2 367	1 525	3 301	2 077	3 901	15 183
Mineurs	640	690	582	882	616	1 085	4 495
18-21 ans	974	1 284	674	1 708	970	2 003	7 613
22-25 ans	394	391	269	710	487	808	3 059
26 ans et plus	4	2		1	4	5	16
Niveaux	2 012	2 367	1 525	3 301	2 077	3 901	15 183
Niveau validé III+	126	136	56	294	173	236	1 021
Niveau validé IV	457	639	340	960	453	961	3 810
Niveau validé V	219	283	160	355	293	399	1 709
Niveau validé <V	272	286	300	378	376	475	2 087
Sans diplôme	919	1 016	659	1 298	768	1 739	6 399
Non précisé	19	7	10	16	14	91	157

Source : ARML Centre-Val de Loire

VALEURS COMMENTÉES

Caractéristiques des jeunes accompagnés dans les missions locales de la région Centre-Val de Loire en 2024

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire
Genre des jeunes accompagnés	5 579	6 860	3 508	7 486	4 958	9 432	37 823
Hommes	2 985	3 738	1 915	4 181	2 647	4 991	20 457
Femmes	2 594	3 122	1 593	3 305	2 311	4 441	17 366
Âge	5 579	6 860	3 508	7 486	4 958	9 432	37 823
Mineurs	614	620	538	834	629	1 012	4 247
18-21 ans	2 737	3 366	1 791	3 843	2 326	4 643	18 706
22-25 ans	2 004	2 457	1 087	2 632	1 797	3 420	13 397
26 ans et plus	224	417	92	177	206	357	1 473
Niveaux	5 579	6 860	3 508	7 486	4 958	9 432	37 823
Niveau validé III+	282	417	142	519	322	504	2 186
Niveau validé IV	1 247	1 959	815	1 948	1 040	2 209	9 218
Niveau validé V	842	961	520	1 064	843	1 282	5 512
Niveau validé <V	854	741	628	960	928	1 109	5 220
Sans diplôme	2 330	2 776	1 366	2 969	1 812	4 247	15 500
Non précisé	24	6	37	26	13	81	187

Les entrées en situation des jeunes accompagnés dans les missions locales de la région Centre-Val de Loire en 2024

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire
Nombre d'entrées en situation selon la catégorie de situation	5 737	8 217	3 182	9 938	5 883	14 882	47 839
Contrat en alternance	215	213	147	489	272	420	1 756
Emploi	2 862	5 586	1 598	6 650	3 730	11 168	31 594
Formation	978	1 034	397	1 203	807	1 688	6 107
Immersion en entreprise	35	51	57	55	47	88	333
PMSMP	1 122	898	570	1 062	710	975	5 337
Scolarité	243	258	276	190	150	320	1 437
Contrat de volontariat - bénévolat	282	177	137	289	167	223	1 275
Nombre de jeunes entrés en situation selon la catégorie de situation	3 094	3 632	1 778	4 217	3 113	6 358	22 192
Contrat en alternance	210	212	146	475	263	416	1 722
Emploi	1 691	2 292	884	2 456	2 016	4 413	13 752
Formation	823	897	345	1 018	701	1 404	5 188
Immersion en entreprise	28	44	28	49	39	77	265
PMSMP	717	639	405	707	498	712	3 678
Scolarité	234	251	273	190	147	316	1 411
Contrat de volontariat - bénévolat	240	150	130	281	145	214	1 160

Source : ARML Centre-Val de Loire

VALEURS COMMENTÉES

Caractéristiques des jeunes entrés en contrat d'engagement jeune et en PACEA

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire
Contrat d'engagement jeune							
Nombre de jeunes entrés en dispositif	1 021	1 182	603	1 408	840	1 843	6 897
Nombre d'entrées en dispositif	1 428	1 346	646	1 980	955	2 349	8 704
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)							
Nombre de jeunes entrés en dispositif	1 409	1 472	1 153	1 263	1 635	2 424	9 356
Nombre d'entrées en dispositif	1 447	1 498	1 180	1 282	1 695	2 489	9 591

Caractéristiques des jeunes ayant une reconnaissance RQTH acquise ou en cours

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire
Genre des jeunes RQTH accompagnés	362	298	225	413	461	491	2 250
Hommes	190	175	139	250	276	274	1 304
Femmes	172	123	86	163	185	217	946
Âge	362	298	225	413	461	491	2 250
Mineurs	28	14	26	26	49	40	183
18-21 ans	159	140	107	188	221	220	1 035
22-25 ans	148	122	90	179	158	194	891
26 ans et plus	27	22	2	20	33	37	141

Caractéristiques des jeunes sous main de justice (JSMJ)

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire
Nombre de jeunes sous main de justice (JSMJ)							
Nombre d'entrées en dispositif	63	125	68	61	136	166	619
Nombre de jeunes entrés en dispositif	62	123	66	57	126	147	581
Nombre de jeunes sous main de justice (JSMJ) selon le milieu							
Milieu fermé							
Nombre d'entrées en dispositif	30	53	40	22	59	110	314
Nombre de jeunes entrés en dispositif	30	53	40	22	59	109	313
Milieu ouvert							
Nombre d'entrées en dispositif	33	72	28	39	77	56	305
Nombre de jeunes entrés en dispositif	33	72	28	39	75	56	303

Source : ARML Centre-Val de Loire

VALEURS COMMENTÉES

14 [Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non diplômés pour 100 jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement scolaire en 2022

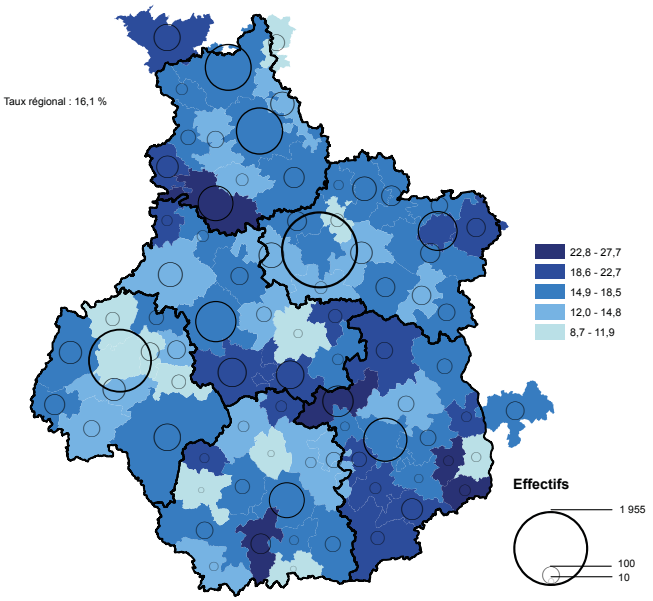

Sources : Insee (RP 2022) - Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

15 [Nombre de jeunes de 20 à 29 ans non diplômés pour 100 jeunes de 20 à 29 ans non inscrits dans un établissement scolaire en 2022

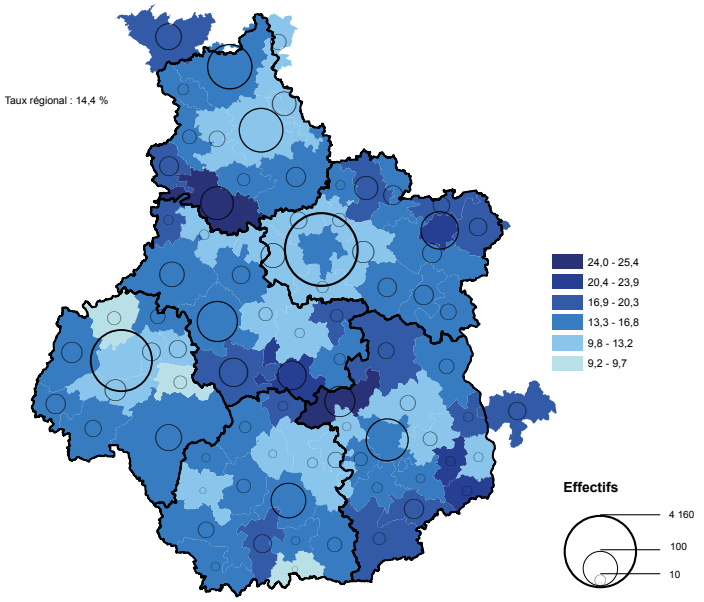

Sources : Insee (RP 2022) - Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

16 [Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées, sans qualification ou de faibles niveaux de formation (CEP, BEPC, Brevet des collèges ou DNB) pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées en 2022

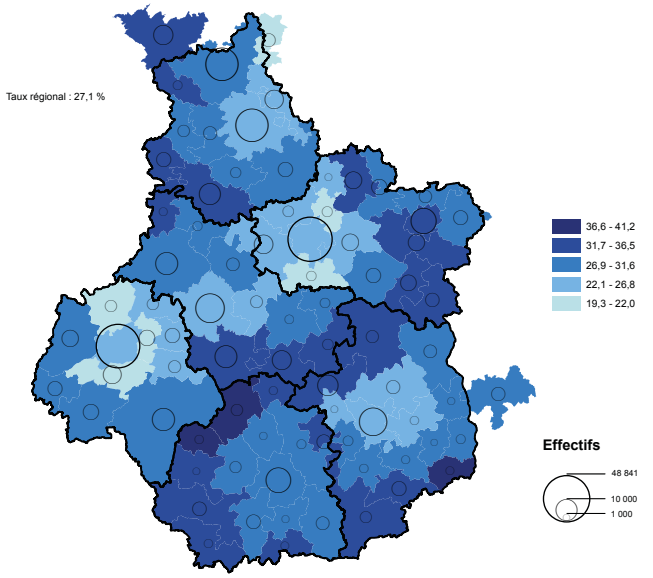

Sources : Insee (RP 2022) - Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

17 [Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires d'un bac +2 et plus pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées en 2022

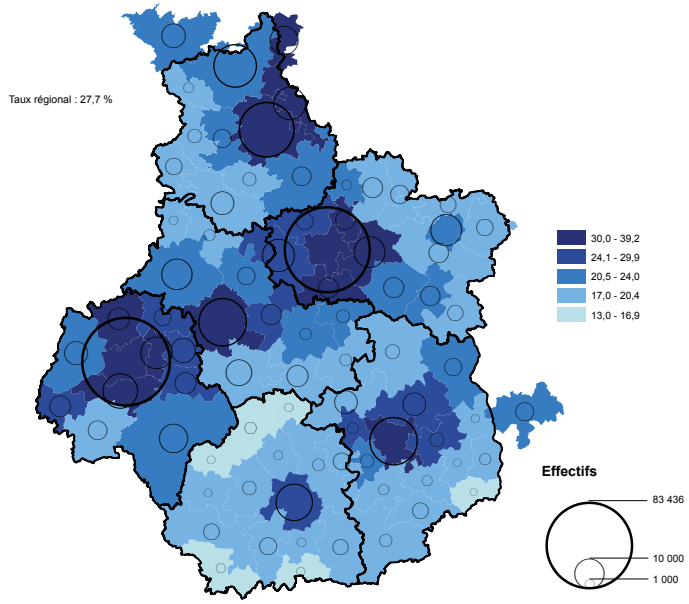

Sources : Insee (RP 2022) - Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

La région **Centre-Val de Loire** compte à la fin de l'année 2023, **236 établissements d'hébergement pour adultes en situation de handicap** proposant près de **6 900 places**.

Fin 2023, le **Centre-Val de Loire** totalise **0,7 place d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap** pour 1 000 adultes âgés de 20 à 59 ans (**1,1 ‰ en France hexagonale**). En région, le taux d'équipement varie de 0,4 ‰ dans l'Eure-et-Loir à 1,7 ‰ dans l'Indre. **Le taux d'équipement en places d'accueil médicalisé en région** est, quant à lui, fin 2023, de **1,6** place pour 1 000 adultes (**1,2 ‰ au niveau national**). Le taux d'équipement en places d'accueil médicalisé en région est le plus faible dans le Loiret (1,2 ‰) et le plus élevé dans l'Eure-et-Loir (2,4 ‰). **Le taux d'équipement régional en foyer de vie à la fin de l'année 2023** est de **3,2** places pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans (**2,8 ‰ en France hexagonale**). Il varie de 1,9 ‰ dans le Cher à 5,2 ‰ dans l'Indre.

La **région** compte **79** entreprises de service et d'aide par le travail (**Esat**) **offrant plus de 4 940 places**, soit un **taux d'équipement en Esat** en **région** de **4,1 places** pour 1 000 adultes (**3,6 ‰ en France hexagonale**). Le Loiret a le taux le plus faible (3,7 ‰). À l'inverse, l'Indre a le taux le plus élevé (5,2 ‰). La région dispose également de 7 centres de rééducation professionnelle (CRP), centres de pré-orientation (CPO), unités d'évaluation de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS) proposant près de 320 places.

L'offre régionale en établissements est complétée par les services d'accompagnement médico-social pour adultes en situation de handicap (**Samsah**) et les services d'accompagnement à la vie sociale (**SAVS**) [1] qui comptent près de **2 350 places**.

Fin 2023, le Centre-Val de Loire compte **131 établissements** accueillant des jeunes avec un handicap et offrant plus de **5 400 places d'accueil**. Le **taux d'équipement** (hors Sessad, CMPP, CAMSP, jardins d'enfants spécialisés et places d'accueil temporaire) en région est de **9,0 places** pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans. Il est de **7,5 ‰ au niveau national**. En région, il varie de 7,7 ‰ dans le Loiret à 13,6 ‰ dans l'Indre.

Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (**Sessad**) [2] de la **région** comptent près de **1 600 places,** fin 2023.

Les élèves en situation de handicap de l'académie représentent, au cours de l'année scolaire 2024-2025, 3,9 % des élèves scolarisés dans le 1er degré. Dans le 2nd degré, la part d'élèves en situation de handicap scolarisés est de 4,2 %. **Dans l'académie, les élèves en situation de handicap sont majoritairement scolarisés en classe ordinaire** (respectivement 74,6 % des élèves du 1er degré et 69,5 % des élèves du 2nd degré contre 25,4 % des élèves du 1er degré et 30,5 % des élèves du 2nd degré scolarisés en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ou en unité d'enseignement en élémentaire autisme (UEEA) [3].

Des aides peuvent être accordées sous certaines conditions aux personnes en situation de handicap.

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (**AEEH**) [◔] est délivrée, fin 2024, **en région** à près de 16 200 allocataires, soit un **taux de 27,1 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans**. Il est **inférieur au taux national** à la même période (**28,7 ‰**) et varie en région de 23,5 ‰ dans l'Indre-et-Loire à 31,7 ‰ dans l'Indre. Le nombre d'allocataires de l'AEEH en région a progressé entre fin 2023 et fin 2024 de 7,8 % (5,8 % au niveau national).

Fin 2024, la **région** compte près de **53 200 bénéficiaires** de l'allocation adulte handicapé (**AAH**) [◔], soit un **taux de 3,8 allocataires pour 100 adultes** de 20 à 64 ans (**3,7 % en France hexagonale**). À l'échelle infrarégionale, le taux d'allocataires varie de 3,0 % dans le Loiret à 5,9 % dans l'Indre. Le nombre d'allocataires de l'AAH entre 2023 et 2024 a augmenté de 4,3 % (3,4 % au niveau national). *L'implantation des services et établissements sur les territoires impactent les forts taux d'allocataires de l'AAH et l'AEEH observés localement. L'interprétation des représentations cartographiques pour ces indicateurs doit être réalisée avec prudence.*

Fin 2023, la prestation de compensation du handicap (**PCH**) ou l'allocation compensatrice pour tierce personne (**ACTP**) concernent, en région, 7,2 allocataires pour 1 000 personnes de moins de 60 ans et 7,2 ‰ pour les 60 ans et plus (respectivement 6,5 ‰ et 6,9 ‰ en France). À l'échelle des départements de la région, le **Cher** présente les taux d'allocataires de la PCH et de l'ACTP les plus élevés et ce, quelle que soit la classe d'âge (**10,1 ‰ pour les moins de 60 ans et 11,4 ‰ pour les plus de 60 ans**). **Le Loiret** a, quant à lui, le taux d'allocataires **le plus faible** pour les moins de 60 ans (6,1 ‰) et avec l'Indre-et-Loire, le plus faible, pour les 60 ans et plus (5,7 ‰) ■

Évolution du nombre de bénéficiaires de prestations handicap en Centre-Val de Loire

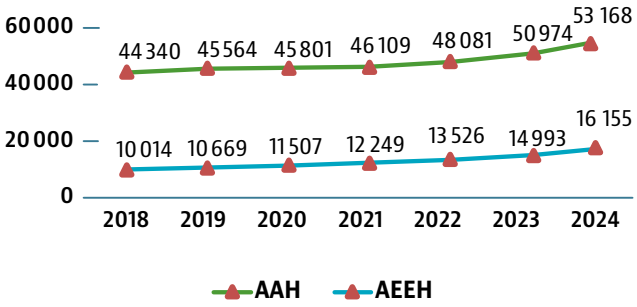

Sources : CAF, MSA – Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

1. Le Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ainsi que le Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah) sont deux types de services qui proposent des modes de prise en charge diversifiés selon chaque situation. L'accompagnement que ces structures délivrent, défini par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), peut être permanent, temporaire ou séquentiel. L'ensemble de leurs prestations peut être réalisé en milieu ordinaire ou protégé, à domicile, sur les lieux où s'exercent les activités sociales, scolaires ou professionnelles de la personne handicapée ou, le cas échéant, dans les locaux mêmes de ces services.
2. Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) assurent un soutien des enfants et adolescents de moins de 20 ans à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie.
3. Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont des dispositifs au service de la construction du parcours des élèves en situation de handicap. Elles leur proposent, en milieu ordinaire, des modalités d'apprentissage et des enseignements adaptés. Dotées d'un projet intégré au projet d'établissement, les ULIS concernent et impliquent l'ensemble des personnels de l'établissement dont elles sont partie intégrante. Les unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) sont des classes des établissements médico-éducatifs (IME) implantées dans une école ordinaire. Les UEEA complètent l'offre de scolarisation pour les élèves présentant un trouble du spectre autistique (TSA).

Places installées au 31.12.2023 par catégorie d'établissements [1] — Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Établissements d'hébergement								
Maisons d'accueil spécialisées (Mas)								
Nombre d'établissements	4	4	6	7	6	5	32	742
Nombre de places installées	103	113	191	215	165	192	979	31 009
Foyer d'accueil médicalisé (Fam) [2] et établissement d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM)								
Nombre d'établissements	6	11	5	11	12	18	63	1 084
Nombre de places installées	196	380	125	281	357	585	1 924	32 443
Foyer de vie (inclut les foyers occupationnels), foyer d'hébergement, foyer d'accueil polyvalent [3], établissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (EANM)								
Nombre d'établissements	15	20	21	34	18	24	132	3 131
Nombre de places installées	543	762	351	1 027	493	642	3 818	95 127
Établissement d'accueil temporaire								
Nombre d'établissements	0	0	0	0	0	0	0	38
Nombre de places installées	0	0	0	0	0	0	0	474
Établissement expérimental [4]								
Nombre d'établissements	0	0	0	4	2	3	9	194
Nombre de places installées	0	0	0	124	6	41	171	2 391
Places d'accueil temporaire (hors accueil de jour) [5]								
Nombre de places installées	18	17	9	12	15	9	80	1 637
Places d'accueil de jour [6]								
Nombre de places installées	69	312	67	591	142	528	1709	41 283
Établissements de travail protégé								
Entreprises de service et d'aide par le travail (Esat)								
Nombre d'établissements	8	11	12	14	11	23	79	1 473
Nombre de places installées	600	787	479	1 255	598	1 222	4 941	116 553

Sources : Panorama statistique de la cohésion sociale, du travail et de l'emploi 2024 (DREES, Finess ; Insee, Estimations de population 2024 (résultats provisoires arrêtés début 2025))

(1) On compte la capacité totale des établissements indépendamment de la spécificité des places

(2) Les établissements classés en catégorie FAM sont ceux qui disposent de lits d'accueil médicalisés, même si d'autres types de lits y sont présents

(3) La catégorie « foyer d'accueil polyvalent » a été créée dans FINESS dans le but d'attribuer un seul numéro FINESS aux foyers d'hébergement qui proposent simultanément de l'hébergement ouvert et de l'accueil en foyer de vie (et de permettre ainsi que les diverses activités d'un même établissement ne fassent pas l'objet d'immatriculations distinctes)

(4) Places en catégorie 370 et 379 (établissement expérimental pour personnes handicapées). L'inclusion de la catégorie 379 constitue une rupture de série par rapport aux données passées.

(5) On compte l'ensemble des places de la discipline quelle que soit la catégorie d'établissement

(6) On compte l'ensemble des places d'accueil de jour dans les établissements et services pour adultes handicapés

VALEURS COMMENTÉES

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Centres de rééducation professionnelle (CRP), centres de préorientation (CPO), unités évaluation réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS)								
Nombre d'établissements	1	0	0	3	2	1	7	178
Nombre de places installées	86	0	0	101	122	8	317	11 038
Services d'accompagnement à la vie sociale pour adultes handicapés (Savs et Samsah) (7)								
Nombre de services	7	16	8	15	14	20	80	1 600
Nombre de places	276	302	425	498	338	489	2 328	56 310
Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap au 31.12.2023								
Pour 1000 adultes de 20 à 59 ans	0,8‰	0,4‰	1,7‰	0,5‰	1,1‰	0,6‰	0,7‰	1,1‰
Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé au 31.12.2023								
Pour 1000 adultes de 20 à 59 ans	1,6‰	2,4‰	2,0‰	1,2‰	2,2‰	1,2‰	1,6‰	1,2‰
Taux d'équipement en places dans les foyers de vie au 31.12.2023 (Inclut les foyers occupationnels)								
Pour 1000 adultes de 20 à 59 ans	1,9‰	2,4‰	5,2‰	2,9‰	3,5‰	3,8‰	3,2‰	2,8‰
Taux d'équipement en places dans les établissements et service d'aide par le travail (Esat) au 31.12.2023								
Pour 1000 adultes de 20 à 59 ans	4,5‰	3,8‰	5,2‰	4,2‰	4,1‰	3,7‰	4,1‰	3,6‰

Sources : Panorama statistique de la cohésion sociale, du travail et de l'emploi 2024 (DREES, Finess ; Insee, Estimations de population 2024 (résultats provisoires arrêtés début 2025))

(7) Services autonomes et services rattachés à un établissement

VALEURS COMMENTÉES

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre et taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2024	9 077	7 524	6 494	11 819	7 220	11 034	53 168	1 343 899
Pour 100 adultes de 20 à 64 ans	5,8%	3,2%	5,9%	3,5%	4,2%	3,0%	3,8%	3,7%
Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2023*								
Pour 1000 personnes de moins de 60 ans	0,7‰	0,4‰	0,5‰	0,3‰	0,4‰	0,5‰	0,4‰	0,5‰
Pour 1000 personnes de 60 ans ou plus	1,6‰	0,8‰	1,1‰	0,5‰	0,7‰	1,0‰	0,9‰	1,0‰
Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) au 31.12.2023*								
Pour 1000 personnes de moins de 60 ans	9,4‰	7,2‰	7,2‰	6,0‰	7,7‰	5,7‰	6,8‰	6,0‰
Pour 1000 personnes de 60 ans ou plus	9,8‰	6,4‰	6,8‰	5,3‰	7,2‰	4,7‰	6,3‰	5,9‰
Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2023*								
Pour 1000 personnes de moins de 60 ans	10,1‰	7,6‰	7,7‰	6,3‰	8,1‰	6,1‰	7,2‰	6,5‰
Pour 1000 personnes de 60 ans ou plus	11,4‰	7,2‰	7,9‰	5,7‰	8,0‰	5,7‰	7,2‰	6,9‰

Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2022)

*Sources : Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis) : DREES, enquête Aide sociale ; Insee, estimations provisoires de population. Les données des départements non répondants ont été estimées par la Drees.

VALEURS COMMENTÉES

Places installées au 31.12.2023 par catégorie d'établissements — Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Instituts médico-éducatifs (IME)								
Nombre d'établissements	12	12	11	15	11	24	85	1 396
Nombre de places installées	350	826	390	638	478	983	3 665	74 147
Établissements enfants et adolescents polyhandicapés								
Nombre d'établissements	1	2	1	1	1	1	7	174
Nombre de places installées	25	65	7	60	26	27	210	5 190
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)								
Nombre d'établissements	2	2	2	7	6	3	22	508
Nombre de places installées	128	71	109	321	186	150	965	19 759
Établissements pour déficients moteurs (IEM)								
Nombre d'établissements	1	0	1	1	0	2	5	141
Nombre de places installées	54	0	62	60	0	61	237	7 666
Établissements pour déficients sensoriels (1)								
Nombre d'établissements	0	4	0	1	0	1	6	105
Nombre de places installées	0	116	0	50	0	80	246	7 749
Établissements expérimentaux								
Nombre d'établissements	0	0	0	0	0	0	0	48
Nombre de places installées	0	0	0	0	0	0	0	309
Jardins d'enfants spécialisés								
Nombre d'établissements	0	2	0	0	1	0	3	4
Nombre de places installées	0	27	0	0	18	0	45	95
Foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés								
Nombre d'établissements	0	0	0	0	0	3	3	13
Nombre de places installées	0	0	0	0	0	46	46	146
Établissements d'accueil temporaire								
Nombre d'établissements	0	0	0	0	0	0	0	13
Nombre de places installées	0	0	0	0	0	0	0	172
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad, y compris structures externes) (2)								
Nombre de services	5	3	3	23	8	10	52	1 599
Nombre de places installées	228	68	99	638	209	342	1 584	49 556
Taux d'équipement global en établissement pour enfants en situation de handicap (hors Sessad, CMPP, Camsp, jardins d'enfants spécialisés et places d'accueil temporaire) au 31.12.2023 pour 1000 jeunes de moins de 20 ans	8,9‰	10,0‰	13,6‰	8,1‰	9,6‰	7,7‰	9,0‰	7,5‰

Sources : Panorama statistique de la cohésion sociale, du travail et de l'emploi 2024 (DREES, Finess ; Insee, Estimations de population 2024 (résultats provisoires arrêtés début 2025))

(1) Rassemblent trois types d'établissements : ceux pour déficients visuels, pour déficients auditifs et pour déficients auditifs et visuels

(2) Services autonomes et services rattachés à un établissement

VALEURS COMMENTÉES

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
19 **Nombre et taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé** (AEEH) au 31.12.2024 pour 1000 jeunes de moins de 20 ans	1 586 25,3‰	3 475 32,7‰	1 349 31,7‰	3 336 23,5‰	2 278 31,6‰	4 131 24,2‰	16 155 27,1‰	441 312 28,7‰

Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2022)

Scolarité	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France entière
Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 1er degré (public et privé) (année scolaire 2024-2025) (en %)	3,4%	4,1%	5,9%	3,9%	3,8%	3,4%	3,9%	ND
Garçons	4,5%	5,8%	8,3%	5,5%	5,2%	4,7%	5,4%	
Filles	2,2%	2,4%	3,4%	2,4%	2,2%	2,1%	2,3%	
Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2024-2025) (en %)	3,7%	4,5%	7,3%	4,1%	4,1%	3,5%	4,2%	ND
Garçons	5,1%	6,1%	9,7%	5,8%	5,8%	4,7%	5,7%	
Filles	2,2%	2,8%	4,9%	2,4%	2,4%	2,2%	2,6%	
Part d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 1er degré (public et privé) (année scolaire 2024-2025) (en %)								
En classe ordinaire	60,8%	83,6%	80,4%	77,4%	65,8%	71,8%	74,6%	
Garçons	64,8%	84,0%	82,3%	79,5%	70,2%	73,9%	76,9%	ND
Filles	52,2%	82,7%	75,5%	72,5%	54,9%	67,1%	69,3%	
En ULIS+UEEA	39,2%	16,4%	19,6%	22,6%	34,2%	28,2%	25,4%	
Garçons	35,2%	16,0%	17,7%	20,5%	29,8%	26,1%	23,1%	
Filles	47,8%	17,3%	24,5%	27,5%	45,1%	32,9%	30,7%	
Part d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2024-2025) (en %)								
En classe ordinaire	70,4%	76,9%	81,2%	77,6%	62,4%	53,2%	69,5%	
Garçons	73,5%	78,3%	83,5%	79,8%	65,3%	55,4%	71,7%	ND
Filles	62,9%	73,9%	76,6%	72,2%	55,4%	48,2%	64,4%	
En ULIS	29,6%	23,1%	18,8%	22,4%	37,6%	46,8%	30,5%	
Garçons	26,5%	21,7%	16,5%	20,2%	34,7%	44,6%	28,3%	
Filles	37,1%	26,1%	23,4%	27,8%	44,6%	51,8%	35,6%	

Source : Rectorat de l'académie Orléans-Tours

VALEURS COMMENTÉES

18 [Nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2024 pour 100 personnes de 20 à 64 ans

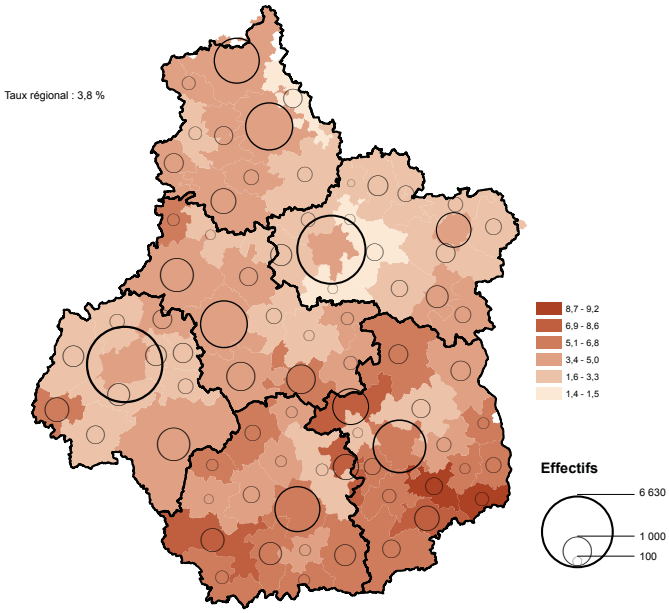

Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2022) — Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

19 [Nombre de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2024 pour 1000 jeunes de moins de 20 ans

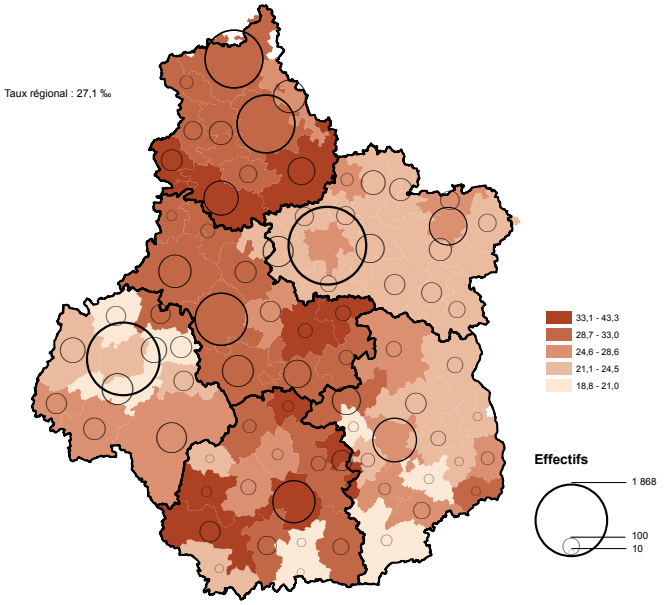

Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2022) — Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

6 Personnes âgées

L'espérance de vie des habitants de la région à 60 ans est de 23,2 ans chez les hommes et 27,5 ans chez les femmes (23,7 ans chez les hommes et 27,8 ans chez les femmes en France). **En région**, ce sont les **habitants de l'Indre-et-Loire qui ont l'espérance de vie la plus élevée** (24,4 ans chez les hommes et 28,6 ans chez les femmes). À l'inverse, les **habitants du Cher et de l'Indre ont les espérances de vie à 60 ans les plus faibles** des départements du Centre-Val de Loire (22,1 ans chez les hommes du Cher et 26,6 ans chez les femmes de l'Indre).

En région Centre-Val de Loire, au recensement de la population de 2022, les **personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules** [◔] représentent **41,8 % des personnes âgées de 75 ans et plus** (24,5 % des hommes de 75 ans et plus et 54,2 % des femmes de 75 ans et plus). Le **taux** de **personnes âgées vivant seules en France** est de **42,0 %**. En région, le département de l'Indre a la part de personnes âgées vivant seules la plus élevée des départements (42,4 %). À l'inverse, le Loiret a la plus faible (41,3 %). Entre les recensements de 2016 et 2022, le nombre de personnes âgées vivant seules en région a progressé de 5,5 % (+7,6 % au niveau national). Cette progression s'explique en partie par le développement de l'offre de proximité de services à la personne, en ville comme en milieu rural. Les personnes âgées vivent donc de plus en plus longtemps à domicile. Le nombre de personnes âgées vivant seules a progressé dans l'ensemble des départements à l'exception de l'Indre où il a diminué de 0,6 %.

Selon le recensement de la population 2022, **90,6 % des personnes âgées de la région vivent à leur domicile et 9,2 % dans un établissement** social de court-séjour ou dans un établissement et service de moyen ou long séjour, une maison de retraite, une résidence autonomie ou une résidence sociale (**contre 91,2 % et 8,6 % au niveau national**).

Fin 2023, la région Centre-Val de Loire **dispose de près de 29400 places d'accueil de personnes âgées en Ehpad**[1], auxquelles s'ajoutent près de **4100 places en résidence autonomie et plus de 120 en maison de retraite non Ehpad**. Le **taux d'équipement en places dans les Ehpad de la région** est ainsi de **97,2** pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus, soit un **taux supérieur au niveau national** (**88,2 ‰**). Il varie en région de 90,3 ‰ dans l'Indre-et-Loire à 106,8 ‰ dans le Loir-et-Cher**. Pour les structures d'hébergement non Ehpad, le taux d'équipement régional en places pour personnes âgées est de 18,2 ‰** (**22,3 ‰ au niveau national**). L'Indre a le taux le plus faible (13,4 ‰) tandis que celui du Cher est le plus élevé (24,5 ‰). L'offre régionale est complétée par près de **1300 lits et places en établissements de soins de longue durée (ESLD)**.

Fin 2023, les différents établissements d'accueil de la région proposent plus de **900 places d'hébergement temporaire** [2] et près de **600 places d'accueil de jour**.

La **région** compte, fin 2023, **13 centres de jour** [3] totalisant **201 places** soit un **taux d'équipement de 0,7 place** pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus (**0,6 ‰ au niveau national**). Le taux d'équipement en région varie de 0,3 ‰ dans le Cher et le Loir-et-Cher à 1,6 ‰ dans l'Indre-et-Loire. Il est à noter l'absence de centres de jour dans l'Eure-et-Loir et l'Indre.

En **région Centre-Val de Loire**, fin 2023, les **bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie** (Apa) représentent, **18,6 % des personnes âgées (9,6 % des personnes âgées bénéficiaires de l'Apa à domicile et 9,0 % bénéficiaires de l'Apa en établissement)**. Au niveau national, le taux de bénéficiaires de l'Apa est de 19,2 % (11,3 % pour l'Apa à domicile et 7,9 % pour l'Apa en établissement). En région, le taux varie de 14,1 % dans l'Indre à 21,8 % dans le Loir-et-Cher.

Des aides peuvent être accordées aux personnes âgées pour les actes de la vie quotidienne. Ainsi, au 31 décembre 2024, près de **10400 personnes âgées de la région bénéficient d'une aide financière pour une aide-ménagère à domicile** [◔], soit un **taux de 35,7 pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus**. À l'échelle des départements, de grosses disparités sont relevées quant aux proportions de bénéficiaires. Si le taux n'est que de 17,7 ‰ dans l'Eure-et-Loir, il est de 64,1 ‰ dans l'Indre. Entre fin 2023 et fin 2024, le nombre de personnes âgées bénéficiaires d'une aide financière pour une aide-ménagère à domicile a diminué en région de 3,7 %. Des disparités sont relevées, avec une augmentation du nombre de bénéficiaires de 8,8 % dans le Loir-et-Cher et une diminution de 13,9 % dans le Loiret.

En 2022, l'indice de grand vieillissement [◔] mesuré en **région est de 43,4 personnes âgées de 80 ans et plus pour 100 personnes de 65 à 79 ans** (34,8 chez les hommes et 50,9 chez les femmes). **L'indice est de 41,3 au niveau national** (32,7 chez les hommes et 48,7 chez les femmes). L'indice varie en région de 40,9 dans l'Eure-et-Loir à 46,1 dans l'Indre. Entre les recensements de la population de 2016 et 2022, l'indice de grand vieillissement a diminué de 11,3 % en région (-10,1 % au niveau national).

Fin 2024, la **région Centre-Val de Loire compte plus de 18800 allocataires du minimum vieillesse** [◔], soit un **taux de 31,2 bénéficiaires pour 1000 personnes âgées de 65 ans et plus** (31,3 ‰ chez les hommes de 65 ans et plus et 31,1 ‰ chez les femmes). Le Loir-et-Cher est le département de la région

comptant, en proportion, le moins de bénéficiaires du minimum vieillesse tandis que le Cher est le département en ayant le plus (respectivement 26,8 ‰ et 36,3 ‰). Entre fin 2023 et fin 2024, le nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse a augmenté en région de 4,3 % et variant de 2,1 % dans le Cher à 6,0 % dans l'Eure-et-Loir. La représentation cartographique montre des taux de bénéficiaires plus élevés dans les EPCI urbanisés mais aussi dans certaines communautés de communes rurales du sud de la région ■

1. Avec l'avancée en âge, lorsque le maintien à domicile n'est plus possible, la personne âgée peut être accueillie dans un établissement d'hébergement et/ou de soins adaptés, pour un accueil permanent. Différentes structures permettent de répondre à des besoins différents. Les maisons de retraite accueillent des publics variés. Elles continuent d'accueillir des personnes valides mais la majorité reste des personnes dépendantes. Les résidences autonomie (https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/choisir-un-hebergement/vivre-dans-un-logement-independant-et-beneficier-de-services/les-logements) proposent majoritairement un accueil aux personnes vieillissantes sans incapacité (personnes autonomes). Les unités de soins de longue durée (USLD) accueillent principalement des personnes âgées très dépendantes. Elles sont progressivement transformées en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Les Ehpad sont des établissements médicalisés. Ils disposent d'une équipe soignante chargée d'assurer les soins nécessaires à chaque résident.
2. L'hébergement temporaire est une forme d'accueil et d'hébergement intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement permanent. Il est limité dans le temps (3 mois maximum par an) et permet de pallier les aléas de la vie courante des personnes âgées (absence de proche, travaux dans le logement, sortie d'hospitalisation, familiarisation avec l'établissement pour un éventuel accueil permanent…).
3. Les centres de jour sont des lieux qui accueillent à la journée (ou à la demi-journée) des personnes âgées valides ou dépendantes avec l'objectif de maintenir l'autonomie et la socialisation en la faisant participer à des ateliers par petits groupes et à la vie communautaire.

données générales

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules à domicile (pour 100 personnes de 75 ans et plus) en 2022	14 771 42,0%	16 622 42,3%	12 098 42,4%	25 556 41,5%	15 492 41,8%	25 596 41,3%	110 136 41,8%	2 499 755 42,0%
Hommes	3 920 26,2%	4 120 25,2%	3 179 26,4%	5 757 22,6%	3 858 24,7%	6 212 23,8%	27 046 24,5%	596 074 24,4%
Femmes	10 851 53,7%	12 503 54,4%	8 919 54,0%	19 799 54,7%	11 634 54,3%	19 385 54,0%	83 090 54,2%	1 903 681 54,3%
Mode d'habitation des personnes âgées de 75 ans et plus en 2022 (effectifs et en % des 75 ans et plus)								
Vivent en logement ordinaire	34 958 90,1%	39 130 90,7%	28 287 90,2%	61 624 91,2%	37 368 89,6%	61 933 91,2%	263 299 90,6%	5 957 939 91,2%
Hommes	14 566 93,8%	16 312 94,1%	11 658 93,9%	25 445 94,4%	15 847 93,3%	26 064 94,7%	109 893 94,1%	2 437 804 94,5%
Femmes	20 391 87,7%	22 818 88,4%	16 629 87,9%	36 179 89,0%	21 520 87,1%	35 869 88,8%	153 407 88,3%	3 520 135 89,1%
Vivent en établissement social de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale	3 801 9,8%	3 953 9,2%	3 023 9,6%	5 869 8,7%	4 250 10,2%	5 912 8,7%	26 807 9,2%	559 914 8,6%
Hommes	960 6,2%	1 009 5,8%	737 5,9%	1 482 5,5%	1 107 6,5%	1 441 5,2%	6 736 5,8%	139 882 5,4%
Femmes	2 841 12,2%	2 944 11,4%	2 285 12,1%	4 387 10,8%	3 143 12,7%	4 470 11,1%	20 071 11,6%	420 032 10,6%
Autre	25 0,1%	66 0,2%	37 0,1%	108 0,2%	86 0,2%	67 0,1%	390 0,1%	11 713 0,2%
Indice de grand vieillissement en 2022 (nombre de personnes de 80 ans et plus pour 100 personnes de 65 à 79 ans)	43,3	40,9	46,1	44,6	45,9	41,5	43,4	41,3
Hommes	34,4	32,7	35,7	36,1	37,3	33,5	34,8	32,7
Femmes	51,1	48,0	55,4	51,8	53,4	48,4	50,9	48,7
Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus en 2022	16,9%	16,3%	18,1%	17,3%	18,1%	16,3%	17,0%	16,1%
Hommes	12,6%	12,6%	13,5%	13,5%	14,2%	12,7%	13,2%	12,1%
Femmes	20,2%	19,2%	21,7%	20,3%	21,1%	19,0%	20,1%	19,2%
Espérance de vie à 60 ans au 1er janvier 2024*								
Hommes	22,1	22,8	22,3	24,4	23,0	23,3	23,2	23,7
Femmes	26,8	27,1	26,6	28,6	27,5	27,4	27,5	27,8

Source : Insee (RP 2022)

*Sources : Insee, estimations de population, État civil

VALEURS COMMENTÉES

Places installées au 31.12.2023 (publiques ou privées)

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Hébergement permanent :								
Autres établissements d'hébergement pour personnes âgées (1)								
Nombre d'établissements	2	2	2	2	0	1	9	254
Nombre de places installées	14	46	22	40	0	0	122	5 356
Résidence autonomie								
Nombre d'établissements	16	7	7	30	12	16	88	2 302
Nombre de places installées	676	353	264	1 478	453	856	4 080	119 764
Ehpad								
Nombre d'établissements	42	46	43	65	50	67	313	7 378
Nombre de places installées	4 203	4 279	3 313	6 450	4 609	6 509	29 363	610 420
Hébergement temporaire								
Nombre de places installées (2)	95	106	84	265	143	235	928	17 780
Accueil de jour								
Nombre de places installées (3)	90	55	46	170	96	107	564	16 330
Établissements de soins de longue durée (ESLD) (4)								
Nombre d'établissements	6	4	3	2	2	5	22	563
Nombre de lits	277	213	141	185	160	303	1 279	28 906
Centres de jour pour personnes âgées								
Nombre d'établissements	1	0	0	6	1	5	13	299
Nombre de lits	10	0	0	117	14	60	201	3 839
Taux d'équipement en places dans les structures d'hébergement non Ehpad (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 31.12.2023 (places en non EHPAD, logements de résidences-autonomie, places ESLD)	24,5‰	13,7‰	13,4‰	23,9‰	14,2‰	16,2‰	18,2‰	22,3‰
Taux d'équipement en places dans les Ehpad (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 31.12.2023 (Ehpad)	106,4‰	95,7‰	104,3‰	90,3‰	106,8‰	91,1‰	97,2‰	88,2‰
Taux d'équipement en places dans les centres de jour (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 31.12.2023	0,3‰	0,0‰	0,0‰	1,6‰	0,3‰	0,8‰	0,7‰	0,6‰

Sources : Panorama statistique de la cohésion sociale, du travail et de l'emploi 2024 (DREES, Finess, ISD ; Insee, Estimations de population 2024 (résultats provisoires arrêtés début 2025))

(1) Y compris établissements expérimentaux pour personnes âgées
(2) On compte l'ensemble des places d'accueil temporaire quelle que soit la catégorie d'établissement (hors places en foyer club restaurant)
(3) On compte l'ensemble des places d'accueil de jour dans les établissements et services pour personnes âgées (hors places en foyer club restaurant)
(4) Source SAE - Établissements ayant rempli le bordereau USLD (ayant signé ou non une convention tripartite)

VALEURS COMMENTÉES

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Bénéficiaires de l'Apa à domicile ou en établissement en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2023	17,1%	18,0%	14,1%	18,7%	21,8%	19,5%	18,6%	19,2%
Bénéficiaires de l'Apa à domicile en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2023	7,0%	9,7%	6,2%	9,6%	12,1%	10,8%	9,6%	11,3%
Bénéficiaires de l'Apa en établissement en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2023	10,1%	8,4%	8,0%	9,1%	9,7%	8,7%	9,0%	7,9%
22 **Nombre d'allocataires du minimum vieillesse**** pour 1 000 personnes de 65 ans ou plus (31.12.2024)	2 901 36,3‰	2 501 27,0‰	2 018 31,8‰	4 460 32,1‰	2 294 26,8‰	4 653 32,5‰	18 827 31,2‰	
Hommes	1 262 36,1‰	1 088 26,7‰	866 31,2‰	1 926 32,2‰	1 014 26,8‰	2 101 33,5‰	8 257 31,3‰	ND
Femmes	1 639 36,5‰	1 413 27,2‰	1 152 32,3‰	2 534 32,0‰	1 280 26,8‰	2 552 31,6‰	10 570 31,1‰	
23 **Nombre de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide-ménagère à domicile**** pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus (31.12.2024)	1 498 38,6‰	764 17,7‰	2 009 64,1‰	2 981 44,1‰	1 165 27,9‰	1 956 28,8‰	10 373 35,7‰	
Hommes	344 22,1‰	193 11,1‰	517 41,6‰	707 26,2‰	314 18,5‰	497 18,1‰	2 572 22,0‰	ND
Femmes	1 154 49,6‰	571 22,1‰	1 492 78,8‰	2 274 55,9‰	851 34,4‰	1 459 36,1‰	7 801 44,9‰	

*Sources: Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis): DREES, Enquête Aide sociale ; Insee, estimations provisoires de population

**Sources: Carsat Centre-Val de Loire, MSA, Insee (RP 2022)

VALEURS COMMENTÉES

20 [Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules pour 100 personnes de 75 ans et plus en 2022

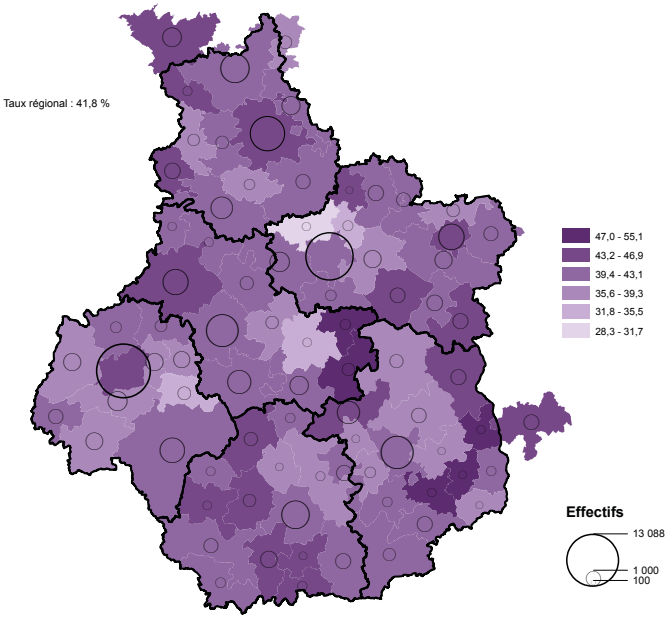

Sources : Insee (RP 2022) — Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

21 [Indice de grand vieillissement en 2022

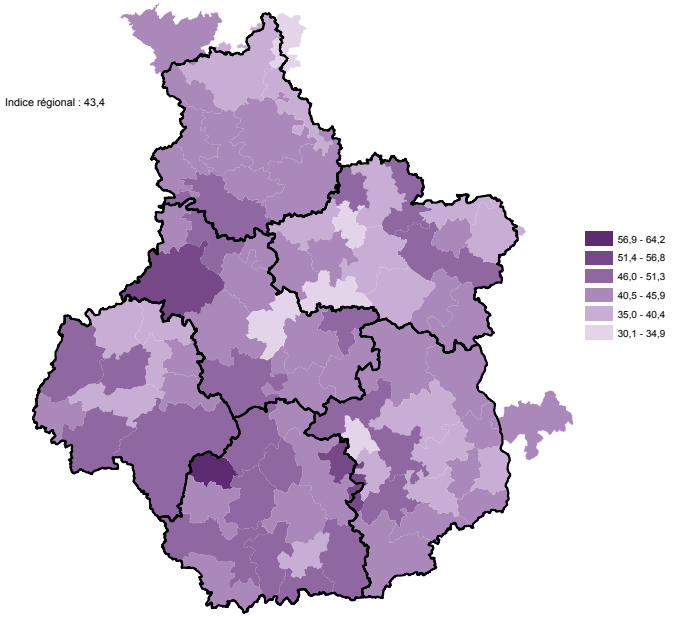

Sources : Insee (RP 2022) — Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

22 [Nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse au 31.12.2024 pour 1 000 personnes âgées de 65 ans et plus

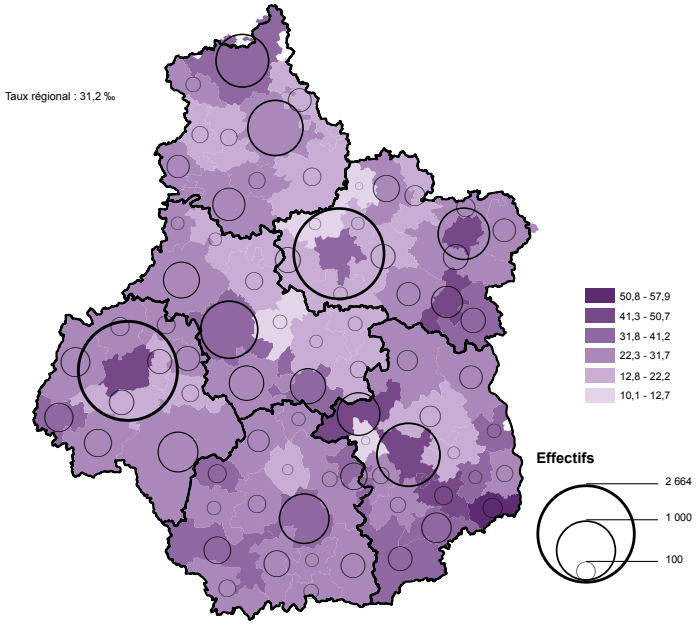

Sources : Carsat, MSA, Insee (RP 2022) — Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

23 [Nombre de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide-ménagère à domicile au 31.12.2024 pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus

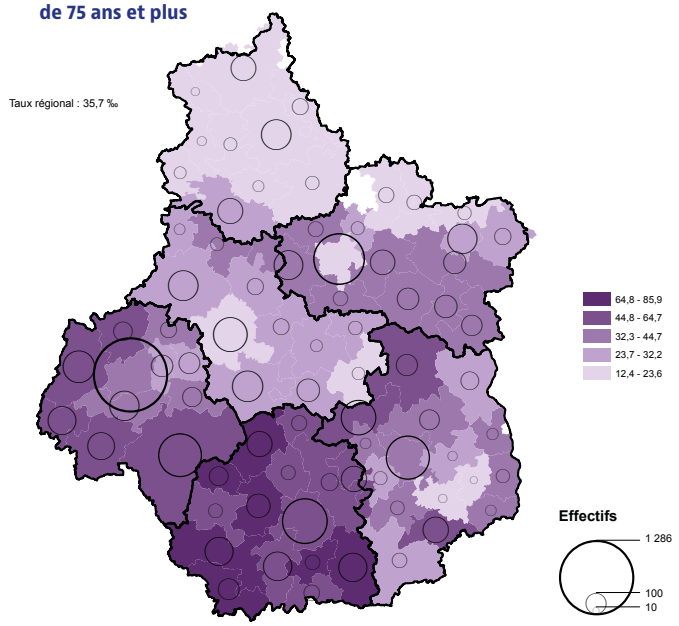

Sources : Carsat, MSA, Insee (RP 2022) — Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

En 2021, le **taux de pauvreté** [1] [🛟] de la **région Centre-Val de Loire est inférieur à celui du niveau national** (respectivement **13,5 % en région contre 14,9 % en France hexagonale**). La région se situe au 5e rang des régions métropolitaines. À l'échelle des départements de la région, celui de l'Eure-et-Loir a le taux le plus faible (12,1 %). À l'inverse, le département de l'Indre a le taux le plus élevé (15,4 %). **Quel que soit le territoire, les moins de 30 ans restent la classe d'âge où le taux de pauvreté est le plus élevé** (21,4 % en Centre-Val de Loire et 22,7 % en France hexagonale). D'une manière générale, le Cher et l'Indre ont les taux de pauvreté par classe d'âge les plus élevés des départements de la région. Les taux de pauvreté restent cependant plus élevés en milieu urbain. La cartographie régionale par EPCI montre les taux les plus élevés sur les préfectures et les sous-préfectures mais aussi sur des plus petites communautés de communes du sud de la région.

Afin de lutter contre les exclusions, le dispositif français de minima sociaux, fondé sur un principe de solidarité, permet le versement de prestations sociales non contributives visant à assurer un minimum de ressources à une personne et à sa famille.

La **région Centre-Val de Loire** compte, fin 2024, près de **515 000 allocataires**, ce qui représente **43,1 % des ménages (+0,4 % par rapport à fin 2023)**. Au total, **46,9 % de la population régionale bénéficie d'au moins une allocation** de la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA). À l'échelle des départements, le taux varie de 40,9 % dans l'Indre à 49,5 % dans le Loiret.

Fin 2024, le **RSA** [🛟] concerne près de **60 950 allocataires de la région** (nombre d'allocataires en hausse en région de 0,4 % par rapport à fin 2024 tandis qu'il a diminué de 0,9 % au niveau national), soit **un taux de bénéficiaires de 4,0 pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans (4,0 % au niveau national)**. Le **RSA socle majoré** est attribué en **région** à plus de **7 600 allocataires** (12,5 % de l'ensemble des allocataires du RSA socle) et le **RSA socle non majoré à près de 53 300 allocataires** (87,4 %). Le taux d'allocataires du RSA varie en région de 3,4 % dans l'Eure-et-Loir à 5,1 % dans le Cher. Les taux de bénéficiaires du RSA socle sont d'une manière générale plus élevés dans les EPCI urbanisés de la région mais aussi dans les communautés de communes du sud du Cher.

La région **Centre-Val de Loire** compte, au 31 décembre 2024, **8,8 allocataires du RSA socle majoré pour 100 familles monoparentales**. Le taux varie en région de 7,5 % dans l'Eure-et-Loir à 10,6 % dans le Cher.

A la fin de l'année 2024, près de **188 500 allocataires de la région bénéficient de la prime d'activité, soit un nombre plus élevé que par rapport à l'année précédente, tout comme au niveau national** (respectivement +3,5 % en région et +2,7 % au niveau national).

Fin 2024, l'allocation de soutien familial (ASF) [🛟] est délivrée à plus de **33 500 allocataires de la région**, soit un taux de **9,8 bénéficiaires pour 100 familles (9,3 % au niveau national)**. Le taux varie en région de 8,7 % dans l'Eure-et-Loir à 11,3 % dans l'Indre. L'analyse cartographique montre des taux de bénéficiaires de l'ASF plus élevés dans les EPCI les plus urbanisés. Le nombre d'allocataires de l'ASF a augmenté en région entre 2023 et 2024 tout comme au niveau national (respectivement +4,4 % en région et +3,9 % en France hexagonale).

Fin 2024, l'allocation de solidarité spécifique (ASS) est délivrée, en **région Centre-Val de Loire à plus de 8 400 allocataires**, ce qui représente **6,6 bénéficiaires pour 1 000 adultes** âgés de 18 à 59 ans (**7,6 ‰ au niveau national**). Le taux varie en région de 6,2 ‰ dans l'Indre-et-Loire à 7,7 ‰ dans l'Indre. Entre 2023 et 2024, le nombre d'allocataires a augmenté de façon moins importante en région par rapport au niveau national (respectivement +0,7 % et +4,6 %).

La **région** compte, fin 2022, près de **2 000 allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)**, soit **un taux de 1,8 bénéficiaire** pour 1 000 adultes âgés de 20 à 59 ans (**2,4 ‰ en France hexagonale**). Le taux de bénéficiaires en région varie de 1,3 ‰ dans l'Eure-et-Loir à 2,6 ‰ dans l'Indre.

Une offre de logement dans le parc locatif social[2] permet aux personnes à faibles revenus d'y avoir accès. La **région Centre-Val de Loire compte, au 1er janvier 2024,** près de **204 100 logements sociaux** (y compris logements non conventionnés des SEM), soit une **densité de 17,3 logements sociaux** pour 100 résidences principales (**17,9 % en France hexagonale**). À l'échelle des départements, l'offre de logements sociaux varie de 14,5 % dans le Loir-et-Cher à 20,2 % dans l'Indre-et-Loire.

La construction de logements sociaux est l'une des réponses apportées aux difficultés pour se loger des personnes à faibles revenus. Une autre réponse réside dans l'attribution d'allocation logement qui a pour objectif de réduire les dépenses inhérentes au logement et ce, dans un contexte où le logement impacte fortement le budget des ménages. En effet, ce dernier est le 1er poste de dépenses des foyers français.

Au 31 décembre 2024, au total près de **197 200** résidents de la **région ont bénéficié d'au moins une allocation logement** (ALS, ALF, APL), ce qui représente **165,3 bénéficiaires pour 1 000 ménages (186,2 ‰ en France hexagonale)**. Le taux varie en région de 128,6 ‰ dans l'Eure-et-Loir à 203,6 ‰ dans l'Indre-et-Loire. Les taux de bénéficiaires d'une allocation logement sont étroitement liés à l'offre de logement social. À l'échelle infra-départementale, les densités de logements sociaux et les taux de bénéficiaires d'une allocation logement sont plus élevés d'une manière générale dans les EPCI les plus urbanisés de la région.

Évolution du nombre de bénéficiaires de prestations sociales en Centre-Val de Loire

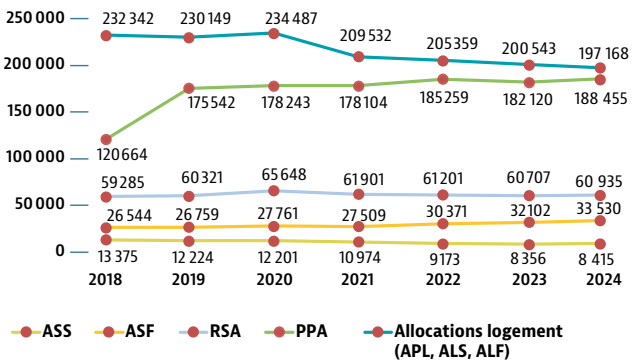

En 2024, le **Centre-Val de Loire** compte **282,0 dossiers de surendettement** pour 100 000 habitants, soit une **densité (nombre de dossiers pour 100 000 habitants) supérieure** au **niveau national** (**250,0/100 000**). Elle varie en région de 238,7/100 000 dans le Loiret à 322,7/100 000 dans l'Eure-et-Loir. [O] En région, la **densité de dossiers de surendettement de primo-déposants** est de **173,0/100 000** habitants et celle des **redéposants** est de 109,0/100 000, soit **des densités supérieures au niveau national** (**respectivement 162,0/100 000 et 88,0/100 000**). La densité de primo-dépôts en région varie de 153,3 dans le Loiret à 193,6 dans l'Indre et celle des redépots, de 85,4 dans le Loiret à 131,2 dans l'Eure-et-Loir.

L'endettement moyen des ménages surendettés de la région est de **45 040,00 euros** (40 699,00 euros au niveau national) ■

1. Un individu (ou ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % (seuil retenu en l'occurrence) de la médiane des niveaux de vie.
2. Le répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux recense l'ensemble des logements appartenant aux bailleurs sociaux. Le parc locatif social désigne l'ensemble des logements, conventionnés ou non, pour lesquels le statut du bailleur contraint son activité (OPH, ESH, associations agréées) auquel s'ajoutent les logements conventionnés des autres bailleurs (SEM...).

données générales

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Taux de pauvreté monétaire à 60% en 2021	14,7%	12,1%	15,4%	12,8%	13,2%	13,9%	13,5%	14,9%
24 **Taux de pauvreté selon l'âge des individus en 2021**								
Moins de 30 ans	23,8%	18,0%	24,8%	22,4%	20,3%	21,0%	21,4%	22,7%
De 30 à 39 ans	18,5%	14,7%	19,9%	15,1%	17,6%	17,4%	16,7%	17,0%
De 40 à 49 ans	17,1%	14,1%	17,5%	13,8%	15,8%	16,5%	15,5%	16,7%
De 50 à 59 ans	13,7%	11,7%	14,6%	12,0%	12,5%	12,8%	12,6%	14,4%
De 60 à 74 ans	11,2%	8,6%	11,6%	9,4%	9,1%	9,4%	9,7%	11,5%
75 ans ou plus	10,4%	7,8%	12,0%	9,3%	8,5%	7,8%	9,0%	11,0%
Nombre total d'allocataires au 31.12.2024 pour 100 ménages	59 812 41,6%	78 196 41,1%	41 359 39,0%	136 729 46,7%	60 722 39,8%	137 732 44,7%	514 550 43,1%	13 651 814 45,4%
Nombre total de personnes couvertes par les allocations au 31.12.2024 pour 100 personnes	132 863 44,4%	203 578 47,0%	88 762 40,9%	301 772 49,0%	144 154 43,8%	339 810 49,5%	1 210 939 46,9%	ND
Nombre total d'allocataires du RSA au 31.12.2024	8 778	8 740	5 182	14 584	7 461	16 190	60 935	1 642 997
dont RSA socle majoré	1 070	1 051	722	1 730	901	2 135	7 609	ND
dont RSA socle non majoré	7 702	7 682	4 452	12 847	6 557	14 040	53 280	
Nombre d'allocataires de la prime d'activité (PPA) au 31.12.2024	21 926	28 191	16 287	48 205	23 052	50 794	188 455	4 627 271
25 **Nombre d'allocataires du RSA** au 31.12.2024 pour 100 personnes de 15 à 64 ans	8 778 5,1%	8 740 3,4%	5 182 4,2%	14 584 3,9%	7 461 3,9%	16 190 3,9%	60 935 4,0%	1 642 997 4,0%
Nombre d'allocataires du RSA socle majoré au 31.12.2024 pour 100 **familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans**	1 070 10,6%	1 051 7,5%	722 10,1%	1 730 8,6%	901 8,8%	2 135 8,6%	7 609 8,8%	ND
Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent jusqu'à 50% des revenus au 31.12.2024 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	35 617 70,8%	55 747 79,2%	24 755 72,3%	85 083 77,5%	39 589 76,0%	92 056 78,1%	332 847 76,6%	8 526 637 75,5%
Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100% des revenus au 31.12.2024 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	8 433 16,8%	7 868 11,2%	5 270 15,4%	13 808 12,6%	6 874 13,2%	13 879 11,8%	56 132 12,9%	1 592 055 14,1%
Nombre d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)* au 31.12.2024 pour 1 000 personnes de 18 à 59 ans	1 016 7,2‰	1 466 6,8‰	754 7,7‰	1 945 6,2‰	978 6,3‰	2 256 6,5‰	8 415 6,6‰	260 069 7,6‰
Nombre d'allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** au 31.12.2022 pour 1000 personnes de 25 à 59 ans	259 2,1‰	239 1,3‰	220 2,6‰	408 1,6‰	308 2,3‰	550 1,9‰	1 984 1,8‰	68 000 2,4‰
Nombre de logements sociaux au 1er janvier 2024 pour 100 résidences principales	20 863 14,7%	32 903 17,5%	17 369 16,5%	58 211 20,2%	21 824 14,5%	52 926 17,4%	204 096 17,3%	5 289 425 17,9%
Nombre d'allocataires de l'aide personnalisée au logement (APL) au 31.12.2024 pour 1 000 ménages	11 713 81,5‰	13 799 72,6‰	9 260 87,3‰	28 856 98,6‰	11 614 76,1‰	27 122 88,1‰	102 364 85,8‰	2 675 880 88,9‰
Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère social (ALS) au 31.12.2024 pour 1 000 ménages	7 898 55,0‰	6 280 33,0‰	4 980 46,9‰	26 399 90,2‰	6 516 42,7‰	18 464 59,9‰	70 537 59,1‰	2 203 408 73,2‰

Sources : Caf, MSA au 31.12.2024, France travail Centre-Val de Loire au 31.12.2024, Dreal Centre-Val de Loire (SOeS, RPLS au 1er janvier 2024), Insee (RP 2022), Insee (revenus disponibles localisés), Insee (indicateurs sociaux départementaux - Cnis), Banque de France Centre-Val de Loire

*Sources : France Travail Centre-Val de Loire / FNA

** Sources : Cnamts, CDC, estimations Drees

VALEURS COMMENTÉES

données générales

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère familial (ALF) au 31.12.2024 pour 1 000 ménages	3 529 24,6‰	4 371 23,0‰	2 126 20,0‰	4 309 14,7‰	2 587 17,0‰	7 345 23,8‰	24 267 20,3‰	724 778 24,1‰
Nombre d'allocataires d'allocations logement (APL, ALS, ALF) au 31.12.2024 pour 1 000 ménages	23 140 161,1‰	24 450 128,6‰	16 366 154,2‰	59 564 203,6‰	20 717 135,8‰	52 931 171,8‰	197 168 165,3‰	5 604 066 186,2‰
Nombre d'allocataires de l'allocation de soutien familial (ASF) au 31.12.2024 pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans	3 946 10,8%	5 300 8,7%	2 853 11,3%	7 902 9,8%	3 903 9,3%	9 626 10,0%	33 530 9,8%	843 768 9,3%
Nombre d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) au 31.12.2024 pour 1 000 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans	7 261 197,8‰	11 523 190,0‰	4 922 195,7‰	15 568 193,7‰	7 918 188,1‰	19 090 198,3‰	66 282 194,2‰	1 665 592 183,8‰

26

Sources : Caf, MSA au 31.12.2024, Insee RP 2022

Données surendettement

Nombre de dépôts de dossiers de surendettement en 2024	754	1 130	571	1 302	653	1 583	5 993	134 803
Nombre de dossiers de surendettement pour 100 000 habitants en 2024	297,7	322,7	305,8	255,6	286,7	238,7	282,0	250,0
Nombre de primo-dépôts pour 100 000 habitants en 2024	172,5	191,6	193,6	158,0	178,2	153,3	173,0	162,0
Nombre de redépôts pour 100 000 habitants en 2024	125,2	131,2	112,1	97,6	108,4	85,4	109,0	88,0
Part des ménages composés de personnes seules avec ou sans enfant	71,2%	72,5%	76,3%	72,3%	70,7%	68,0%	71,7%	72,3%
Part de ménages composés de personnes celibataires, divorcées, séparées, veuves	55,2%	56,9%	61,6%	56,6%	54,7%	52,0%	55,9%	56,6%
Endettement moyen des surendettés	45 281,0	47 815,0	34 193,0	40 153,0	50 167,0	48 062,0	45 040,0	40 699,0

27

Source : Banque de France

VALEURS COMMENTÉES

24 [Taux de pauvreté en 2021 (en %)

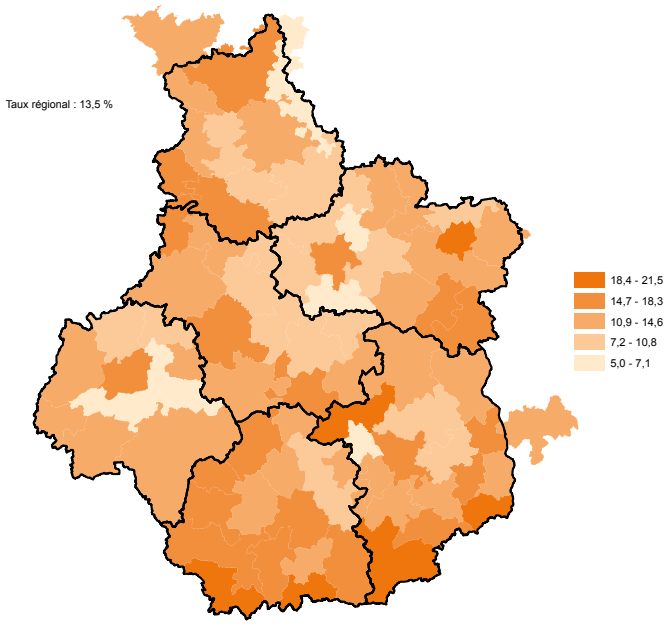

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal - Admin Express - Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

25 [Nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) au 31.12.2024 pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans

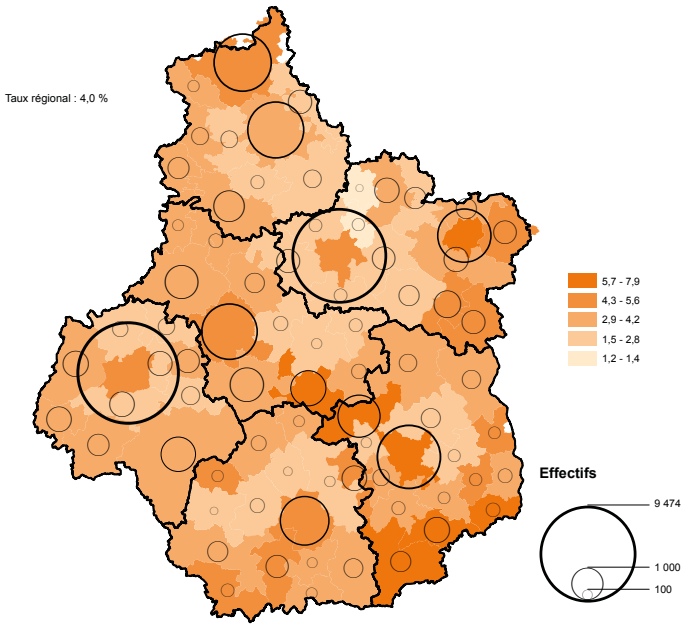

Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2022) - Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

26 [Nombre de bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF) au 31.12.2024 pour 100 familles avec enfants de moins de 25 ans

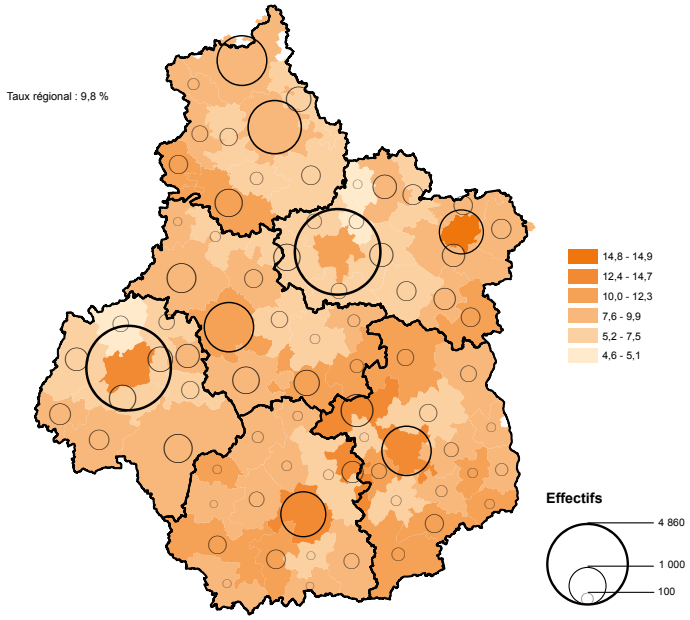

Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2022) - Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

27 [Nombre de dossiers de surendettement en 2024 pour 100 000 personnes de 15 ans et plus

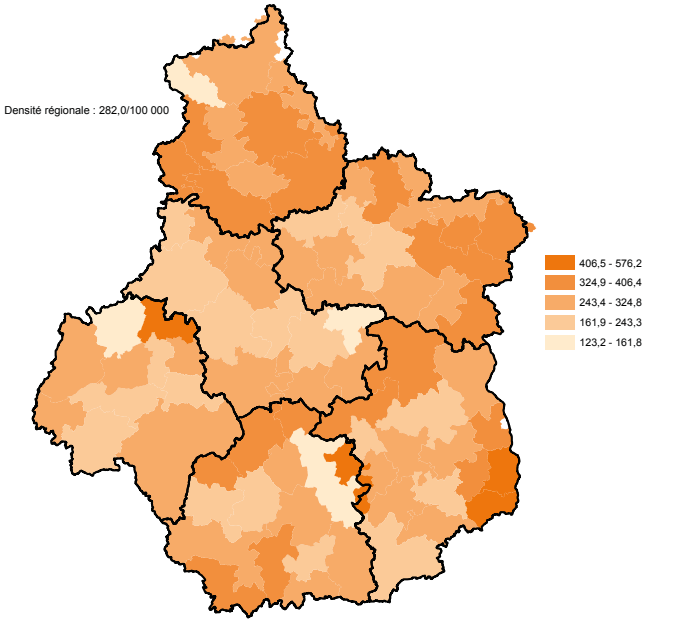

Sources : Banque de France, Insee - Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

Les demandes d'accueil en urgence continuent d'augmenter et se sont modifiées avec l'apparition d'une population (plus jeune, plus féminisée, familles ou femmes accompagnées d'enfants, jeunes présentant des troubles du comportement) qui ne correspondait plus à l'image traditionnelle du sans-abri. Ceci a eu pour conséquence une diversification des formes de réponses : accueil de jour, accueil de nuit, hôtel social, Samu social (plateforme « 115 », numéro national départementalisé d'urgence et d'accueil des personnes sans-abri, etc.). Dans le but de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement et de coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement, ont été créés les services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO). Ils ont pour vocation la mise en réseau du dispositif d'accueil, d'hébergement, d'insertion et d'accès au logement des personnes sans abri, risquant de l'être ou mal logées.

Les **établissements d'accueil pour adultes et familles en difficulté sociale** offrent, en **Centre-Val de Loire**, fin 2023, près de **6 200 places d'hébergement social** (Cada [1], CHRS [2], CPH et centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale) et de **5 400 places en logement accompagné** [3] (résidences sociales, maisons relais et pensions de famille, foyers de jeunes travailleurs et foyers de travailleurs migrants).

Fin 2023, la région **Centre-Val de Loire,** dispose de **2 016 places d'hébergement d'urgence,** ce qui représente 60,5 % de l'ensemble des places, **1 122 d'insertion** (33,7 %) et **192 de stabilisation** [4] (5,8 %).

À la fin de l'année 2023, le **taux d'équipement en places d'hébergement de la région est de 1,7 place pour 1 000 adultes** de 20 à 59 ans. Il est de **2,2 ‰ au niveau national**. Le taux varie à l'échelle des départements de la région de 0,8 ‰ dans le Cher et l'Eure-et-Loir à 3,1 ‰ dans le Loir-et-Cher.

En région **Centre-Val de Loire**, en 2023, 368 400 consommants sont bénéficiaires de la **complémentaire santé solidaire** (C2S)[5], soit un taux rapporté à l'ensemble des consommants, sur la période 2021-2023, de **13,6 %**. Le taux au niveau national est de 15,1 %. Il varie en région de 12,4 % dans le Loir-et-Cher à 15,1 % dans le Loiret.

Parmi ces bénéficiaires, plus de 321 100 sont bénéficiaires de la **complémentaire santé solidaire** (C2S) **gratuite** (ex CMU-C), soit un taux rapporté à l'ensemble des consommants, sur la période 2021-2023, de **11,9 % dans la région**. Le taux au niveau national est de 13,3 %. Il varie en région de 10,8 % dans l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher à 13,2 % dans le Loiret.

Fin 2024, près de 9 300 habitants de la région bénéficient d'une aide médicale de l'État (AME) [6] ■

1. Les **Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada)** offrent aux demandeurs d'asile un lieu d'accueil pendant la durée de l'étude de leur dossier de demande de statut de réfugié. Cet accueil prévoit leur hébergement, ainsi qu'un suivi administratif (accompagnement de la procédure de demande d'asile), un suivi social (accès aux soins, scolarisation des enfants, etc.) et une aide financière alimentaire.
2. Les **Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)** ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Il s'agit notamment de victimes de violence, de personnes confrontées à l'alcoolisme et aux toxicomanies ou de personnes sortant de prison. Les CHRS relèvent de la compétence de l'État et sont régis principalement par la loi contre les exclusions du 28 juillet 1998. Il en existe aujourd'hui différents types : en effet, certains sont des établissements spécialisés pour un type de public (femmes enceintes, personnes sortant de prison…), d'autres sont des établissements de droit commun dit « tout public » (jeunes errants, grands exclus…) (Étude ORS/Creai, « Les usagers des CHRS : profils et parcours vers le logement », mars 2013, 76 p).
3. Le terme « **logement accompagné** » recouvre toutes les solutions de logement où un gestionnaire intervient entre le propriétaire et la personne logée. Il comprend le secteur du logement-foyer, à savoir les foyers de travailleurs migrants, les foyers de jeunes travailleurs, les résidences sociales et les pensions de famille. Ces solutions de logement sont liées à l'évolution des politiques publiques du logement sur la prise en charge des publics en difficultés d'accès au logement.
4. L'**hébergement de stabilisation** est une solution intermédiaire entre l'urgence et l'insertion.
5. Depuis le 1er novembre 2019, la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) s'est ouverte aux personnes éligibles à l'aide à la complémentaire santé (ACS) moyennant une participation financière entre 8 et 30 euros par mois en fonction de l'âge. L'ACS ainsi supprimée a laissé place à un dispositif commun appelé complémentaire santé solidaire. La CMU-C et l'ACS n'existent plus sous ces noms. La CMU-C a été remplacée par la complémentaire santé solidaire gratuite (complémentaire santé solidaire sans participation financière). L'ACS a quant à elle été remplacée par la complémentaire santé solidaire payante (complémentaire santé solidaire avec participation financière).
6. L'**aide médicale de l'État (AME)** vise à permettre l'accès aux soins des personnes étrangères résidant en France, de manière irrégulière (absence de titre de séjour ou de récépissé de demande), depuis une durée ininterrompue de trois mois minimum et ayant sur le territoire français leur foyer ou leur lieu de séjour principal. À titre exceptionnel, l'aide médicale peut être accordée à des personnes de passage sur le territoire français dont l'état de santé le justifie (maladie ou accident survenu de manière inopinée), sur décision individuelle du ministre chargé de l'action sociale. La demande d'aide médicale est instruite par les caisses d'assurance maladie du régime général.
   L'aide médicale est accordée pour un an sous les mêmes conditions de ressources que la complémentaire santé solidaire.
   L'AME ouvre droit à la prise en prise en charge à 100 % des soins médicaux et hospitaliers, sans avance des frais. Ses bénéficiaires ne sont pas soumis aux dispositifs du médecin traitant et du parcours de soins coordonnés.

données générales

Lits ou places installés au 31.12.2023 par catégorie d'établissements — Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Hébergement social								
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)								
Nombre de lits, places	124	174	85	353	152	406	1 294	46 408
Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada)								
Nombre de lits, places	369	404	308	350	450	569	2 450	46 340
Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale								
Nombre de lits, places	55	94	176	460	644	607	2 036	68 089
Centres provisoires d'hébergement (CPH)								
Nombre de lits, places	67	46	43	98	65	93	412	10467
Logement accompagné								
Autres résidences sociales								
Nombre de lits, places	130	566	80	255	0	406	1 437	107 603
Maisons relais, pensions de famille								
Nombre de lits, places	82	153	99	200	125	229	888	20 643
Foyers de jeunes travailleurs (1)								
Nombre de lits, places	223	325	158	846	588	449	2 589	52 853
Foyers de travailleurs migrants (1)								
Nombre de lits, places	47	76	0	55	0	266	444	28 187
Nombre de places d'hébergement (2)								
Dont urgences	59	112	193	456	527	669	2 016	69 002
Dont stabilisation	0	15	1	94	22	60	192	8 307
Dont insertion	120	141	67	263	247	284	1 122	37 188
Taux d'équipement en places d'hébergement au 31.12.2023 pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	0,8‰	0,8‰	1,5‰	1,7‰	3,1‰	1,9‰	1,7‰	2,2‰

Sources : Panorama statistique de la cohésion sociale, du travail et de l'emploi 2024 (DREES, Finess ; Insee, Estimations de population 2024 (résultats provisoires arrêtés début 2025) ; DREETS ; DGCS)

(1) Conventionnés ou non en résidence sociale
(2) En CHRS et Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre de consommants bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) au cours de l'année 2023 (pour 100 consommants 2021-2023)	45 100 14,5%	57 229 12,6%	29 488 13,3%	84 740 13,1%	42 664 12,4%	109 180 15,1%	368 401 13,6%	10 460 411 15,1%
Nombre de consommants bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) gratuite (ex CMU-C) au cours de l'année 2023 (pour 100 consommants 2021-2023)	39 279 12,7%	49 568 10,9%	25 380 11,5%	73 888 11,4%	37 181 10,8%	95 836 13,2%	321 132 11,9%	9 237 966 13,3%
Nombre de bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat (AME)*au 31.12.2024	815	1 492	441	2 718	991	2 811	9 268	ND

Sources : SNDS-DCIR,*CPAM

VALEURS COMMENTÉES

9 Protection de l'enfance

Fin 2023, la **région** Centre-Val de Loire compte près de **4 900 places d'accueil** [1] **pour enfants et adolescents en difficulté sociale**, soit un **taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance de 7,2 places pour 1 000 jeunes de 0-20 ans**. Le taux est de **6,8 ‰ au niveau national**. Il varie en région de 3,6 ‰ dans l'Indre à 8,8 ‰ dans l'Eure-et-Loir.

Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale à l'enfance peuvent soit faire l'objet d'une mesure de placement hors du milieu familial, soit être bénéficiaires d'actions éducatives tout en continuant, généralement, à vivre dans leur famille.

Au total, fin 2023, les mesures d'aide sociale à l'enfance (enfants accueillis à l'ASE) concernent **1,4 % des enfants âgés de 0 à 20 ans en région** (1,3 % en France). Cela concerne, dans les départements de la région, 1,1 % des 0-20 ans d'Eure-et-Loir et 2,0 % des jeunes du Cher.

Le taux de mesures ASE (mesures de placements et actions éducatives) concerne, en 2023, **en région, 2,6 %, des enfants âgés de 0 à 20 ans (2,4 % en France)**. Cela varie dans les départements de la région de 2,2 % des 0-20 ans de l'Indre-et-Loire à 3,5 % des jeunes du Loir-et-Cher.

Fin 2023, le **taux d'actions éducatives (AED et AEMO) représente en région 1,2 % des 0-20 ans (1,1 % au niveau national)**. Cela varie en région de 0,9 % dans l'Indre-et-Loire à 1,8 % dans le Loir-et-Cher.

Les actions éducatives regroupent :
- les actions éducatives à domicile (AED), qui sont les décisions administratives à la demande ou en accord avec les parents et qui doivent apporter un soutien aux jeunes concernés ainsi qu'à leurs familles ;
- les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO), décidées par le juge des enfants, qui présentent un caractère contraignant vis-à-vis de la famille.

Les **actions éducatives à domicile** représentent en **Centre-Val de Loire, fin 2023, 40,1 % de l'ensemble des actions éducatives (29,5 % en France)**. L'Indre (19,4 %) a le taux le plus faible des départements de la région et le Loiret (58,0 %) le plus élevé.

Au total, les **actions éducatives à domicile représentent en région**, fin 2023, **18,1 % des mesures ASE (13,0 % en France)**. En région, cela varie de 9,0 % dans l'Indre à 26,6 % dans le Loiret.

Fin 2023, en **Centre-Val de Loire**, les **mesures judiciaires** ont concerné **82,8 % des enfants confiés** contre 77,4 % en France. En région, le Loir-et-Cher (75,6 %) a le taux le plus faible et le Loiret (87,6 %) le plus élevé.

Fin 2023, en **région**, **6,2 % des placements sont des placements directs, soit un taux plus faible qu'au niveau national (7,3 %)**. En région, il varie entre 4,3 % dans le Cher et 8,5 % dans l'Eure-et-Loir ■

1. Les établissements d'accueil mère et enfant ont pour objectif d'aider les femmes enceintes ou les mères isolées accompagnées d'enfant(s) de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique. Les foyers de l'enfance accueillent des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs (6 à 21 ans) en difficultés sociales et familiales, confiés au Conseil départemental. Suivant les structures, l'âge et les besoins de l'enfant, l'accueil peut se faire en internat, en studio ou en familles d'accueil. Les maisons d'enfants à caractère social (Mecs) sont spécialisées dans l'accueil temporaire de mineurs. Une Mecs peut accueillir des mineurs au titre de la protection de l'enfance (article 375 du Code civil) ou de la prévention de la délinquance (Code de justice des mineurs entré en vigueur au 30 septembre 2021). Les centres de placement familial socio-éducatif sont destinés à accueillir, dans le cadre de la protection administrative ou judiciaire de l'enfance, des jeunes éloignés de leur famille en raison des difficultés d'ordre social ou éducatif, avec le concours d'assistantes maternelles salariées du centre qui participent étroitement à la mise en œuvre du projet pédagogique propre à chacun d'eux, en les recevant à leur domicile.

données générales

Lits ou places installés au 31.12.2023 par catégorie d'établissements — Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Établissements d'aide sociale à l'enfance								
Établissements d'accueil mère-enfant								
Nombre de places	75	14	9	0	23	35	156	5 785
Pouponnières à caractère social								
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	943
Foyers de l'enfance								
Nombre de places	82	194	36	150	0	158	620	15 109
Maisons d'enfants à caractère social (Mecs)								
Nombre de places	140	692	113	941	453	821	3 160	80 265
Structures intermédiaires de placement social								
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	377
Lieux de vie et d'accueil								
Nombre de places	113	12	0	0	24	41	190	3 850
Village d'enfants								
Nombre de places	0	55	0	164	0	121	340	2 293
Centres de placement familial socio-éducatif								
Nombre de places	60	230	0	43	92	0	425	11 714
Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance au 31.12.2023 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans	6,3‰	8,8‰	3,6‰	8,5‰	6,8‰	6,6‰	7,2‰	6,8‰

Sources : Panorama statistique de la cohésion sociale, du travail et de l'emploi 2024 (DREES, Finess, enquête Aide sociale ; DREETS ; Insee, Estimations de population 2024 (résultats provisoires arrêtés début 2025))

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Taux de mesures d'ASE (mesures de placements et actions éducatives) dans la population des 0-20 ans* au 31.12.2023	3,2%	2,3%	3,0%	2,2%	3,5%	2,3%	2,6%	2,4%
Taux de mesures de placement (enfants accueillis à l'ASE) dans la population des 0-20 ans* au 31.12.2023	2,0%	1,1%	1,6%	1,3%	1,7%	1,3%	1,4%	1,3%
Taux d'actions éducatives (AED et AEMO) dans la population des 0-20 ans (en %) au 31.12.2023	1,2%	1,2%	1,4%	0,9%	1,8%	1,1%	1,2%	1,1%
Part des actions éducatives à domicile (AED) dans l'ensemble des actions éducatives (en %) au 31.12.2023	45,3%	26,7%	19,4%	34,1%	39,7%	58,0%	40,1%	29,5%
Part des actions éducatives à domicile, dans l'ensemble des mesures d'ASE (en %)* au 31.12.2023	17,1%	13,6%	9,0%	13,4%	20,2%	26,6%	18,1%	13,0%
Part des mesures judiciaires parmi les enfants confiés (en %)* au 31.12.2023	79,6%	77,9%	84,1%	87,0%	75,6%	87,6%	82,8%	77,4%
Part des placements directs dans les mesures de placement (en %)* au 31.12.2023	4,3%	8,5%	6,0%	6,9%	5,6%	5,8%	6,2%	7,3%

*Sources : Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis) : DREES, Enquête Aide sociale ; Insee, estimations provisoires de population

VALEURS COMMENTÉES

Au cours de la période 2015-2023, la **région compte** 27 600 décès en moyenne chaque année, soit un **taux standardisé de mortalité** (TSM) [1] de 942,5 décès pour 100 000 habitants, taux **supérieur à celui de la France hexagonale** (933,1 décès pour 100 000). Dans la région, les taux les plus élevés sont constatés dans le Cher (1 032,2/100 000) et l'Indre (1 022,2/100 000) et le plus faible dans l'Indre-et-Loire (862,9/100 000).

Les décès dans la population masculine régionale représentent 50,5 % de l'ensemble des décès, soit plus de 13 900 décès en moyenne par an **chez les hommes sur la période 2015-2023**. Le **TSM** des hommes de la **région** est de 1 212,3 décès pour 100 000 habitants, soit un taux **supérieur** à celui de la **France hexagonale** (1 199,9/100 000). Les décès dans la population féminine représentent, quant à eux, 49,5 % de l'ensemble des décès. **Chez les femmes**, près de 13 700 décès moyens sont comptabilisés chaque année, entre 2015 et 2023. Le **TSM** des femmes est de 745,0 décès pour 100 000 habitants, soit un taux **non significativement différent de celui du niveau national** (744,5).

Au cours de la période 2015-2023, près de 4 050 décès moyens annuels prématurés (moins de 65 ans) sont enregistrés en **région** Centre-Val de Loire. Le taux **standardisé de mortalité prématurée** [2] des habitants de la région est de 193,1 décès pour 100 000 habitants de moins de 65 ans, soit un **taux supérieur à celui de la France hexagonale** (183,7/100 000).

Les grandes causes de décès de la région sont similaires à celles du niveau national, avec au premier plan les cancers et les maladies cardiovasculaires (respectivement 26,3 % et 23,1 % de l'ensemble des décès). Les causes extérieures de morbidité et de mortalité sont la troisième cause de mortalité (6,4 % de l'ensemble des décès). La **région a des taux standardisés de mortalité supérieurs à ceux de la France hexagonale pour les tumeurs malignes, les maladies de l'appareil circulatoire et les causes extérieures de morbidité et de mortalité. En revanche, le taux régional est inférieur pour les maladies de l'appareil respiratoire**. Pour les maladies du système nerveux, le taux standardisé est comparable à celui du niveau national.

Les cartographies des taux standardisés de mortalité prématurée et par cancers mettent en évidence, d'une manière générale, les taux les plus faibles sur l'axe ligérien et les taux les plus élevés dans le sud de la région.

Pour la période 2018-2023, la **région Centre-Val de Loire** compte, en moyenne, plus de 61 100 nouvelles admissions en affections de longue durée (ALD) [3] chaque année, soit **un taux standardisé de nouvelles admissions en ALD** de 2 292,5 pour 100 000 habitants, taux **inférieur** à celui de la **France hexagonale** (2 321,8 nouvelles admissions en ALD pour 100 000). Dans la région, les départements de l'Indre (2 492,8/100 000), de l'Indre-et-Loire (2 307,3/100 000), du Loir-et-Cher (2 305,8/100 000) et du Loiret (2 326,6/100 000) présentent des taux non significativement différents de celui de la France. Dans les départements du Cher et de l'Eure-et-Loir, les taux sont inférieurs (respectivement 2 259,9 et 2 227,1 / 100 000).

Les **ALD** dans la **population masculine** représentent 51,7 % de l'ensemble des nouvelles admissions en affection de longue durée, soit un taux standardisé de nouvelles admissions en ALD sur la **région** de 2 597,7 nouvelles ALD pour 100 000 habitants (**taux significativement inférieur à celui de la France hexagonale** (2 615,7/100 000)). Les ALD dans la population féminine représentent, quant à elles, 48,3 % de l'ensemble des nouvelles admissions. Chez les femmes, près de 29 500 ALD sont comptabilisées, en moyenne, chaque année, entre 2018 et 2023 en région. Le taux standardisé de nouvelles admissions des femmes est de 2 033,8 décès pour 100 000 habitants, soit un **taux inférieur à celui du niveau national** (2 075,0).

Sur la période 2018-2023, les maladies de l'appareil circulatoire et les cancers sont les deux premières causes de nouvelles admissions en ALD en région tout comme au niveau national (respectivement 28,7 % et 24,7 % de l'ensemble des nouvelles ALD en Centre-Val de Loire). Le diabète de type 1 et 2 est la troisième cause de nouvelles ALD (17,2 % de l'ensemble des ALD). La **région** a un **taux standardisé de nouvelles admissions en ALD supérieur** à celui de la **France hexagonale** pour les **maladies de l'appareil circulatoire** ainsi que **le diabète**. En revanche, les **taux** standardisés sont **inférieurs** à ceux du **niveau national** en ce qui concerne **les cancers**, les **affections psychiatriques de longue durée, la maladie d'Alzheimer et les autres démences, et l'insuffisance respiratoire chronique grave**.

La **région** compte, en moyenne, chaque année, sur la période 2018-2023, 103 nouvelles admissions en ALD pour **tuberculose** soit un taux standardisé de nouvelles admissions en ALD de 4,2 pour 100 000 habitants. Le **taux** est **inférieur** au **niveau national** avec respectivement 4,6 nouvelles admissions en ALD tuberculose pour 100 000 habitants. Le taux varie en région de 2,6 dans le Loir-et-Cher (taux significativement inférieur au niveau national) à 6,9 dans l'Eure-et-Loir (taux supérieur à la France hexagonale).

La région compte, sur la période 2018-2023, plus de 19 600 nouvelles admissions en ALD chez des personnes de 75 ans et plus (8 741 hommes et 10 885 femmes), ce qui représente 32,1 % de l'ensemble des nouvelles admissions en

ALD de la région. Les **maladies de l'appareil circulatoire** sont, pour la **classe d'âge,** le **premier motif d'admission en ALD** (37,9 %), **suivies des tumeurs malignes** (23,5 %), de la **maladie d'Alzheimer et des autres démences** (14,4 %) et du **diabète** de type 1 et 2 (9,5 %). Pour cette tranche d'âge, la **région** Centre-Val de Loire a un **taux standardisé de nouvelles admissions en ALD supérieur** à celui de la **France hexagonale** pour les **maladies de l'appareil circulatoire** ainsi que **le diabète**. En revanche, les **taux** standardisés sont **inférieurs** à ceux du **niveau national** en ce qui concerne les **affections psychiatriques de longue durée, la maladie d'Alzheimer et les autres démences, et l'insuffisance respiratoire chronique grave**. S'agissant **des cancers**, le **taux régional n'est pas statistiquement différent de celui de la France hexagonale**.

D'après l'exploitation des certificats de santé du 8e jour (CS8), le **taux de mères mineures à la naissance en région, en 2023, est de 0,4 %**. Il varie de 0,2 % dans l'Eure-et-Loir à 0,7 % dans le Loir-et-Cher. En 2023, **97,6 % des mères** de la **région** ont réalisé au moins **trois échographies (3 échographies sont recommandées au niveau national)**. À l'échelle des départements, le taux varie de 89,3 % dans l'Indre-et-Loire à 99,1 % dans l'Indre. Le **taux de prématurité** (taux de naissance de prématuré survenant avant la 37e semaine d'aménorrhée) en **région,** en 2023, est de **5,8 %**. Il est le plus faible dans le Loir-et-Cher et le plus élevé dans le Cher (respectivement 5,0 % et 6,4 %). La macrosomie est définie en fonction du sexe et de l'âge gestationnel et d'un poids supérieur au 97e percentile. En 2023, le **taux régional de macrosomie** est de **2,3 %**. Il varie de 2,1 % dans le Loiret à 3,5 % dans l'Indre. Le **taux** d'intention **d'allaitement** des mères de la **région,** en 2023, au moment du remplissage du CS8, est de **66,0 %**. Au niveau infrarégional, il est de 56,2 % dans l'Indre et de 70,0 % dans le Loiret ■

1. Le taux standardisé de mortalité générale est le taux que l'on observerait dans le territoire étudié s'il avait la même structure par âge que la population de référence, population France hexagonale au recensement de population de 2018. Les décès sont classés en âge révolu et le taux est exprimé pour 100 000 habitants.
2. Le taux standardisé de mortalité prématurée (avant 65 ans) est le taux que l'on observerait dans le territoire étudié s'il avait la même structure par âge que la population de référence, population France hexagonale au recensement de population de 2018. Les décès sont classés en âge révolu et le taux est exprimé pour 100 000 habitants de moins de 65 ans.
3. Le dispositif des affections de longue durée (ALD) permet l'exonération du ticket modérateur pour des soins associés à certaines maladies chroniques nécessitant un traitement prolongé et une thérapeutique coûteuse. Toute personne présentant les critères définis par décret pour chacune des pathologies figurant sur la liste des ALD peut bénéficier de cette prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie. La liste dite ALD 30, établie par décret après avis de la Haute autorité de santé (HAS), comprend 30 affections ou groupes d'affections. Deux autres catégories d'affections non inscrites sur cette liste ouvrent droit à l'exonération : les formes évolutives ou invalidantes d'une affection grave non inscrite sur la liste des ALD 30 et les polypathologies entraînant un état pathologique invalidant. À la suite au décret n°2011-726 du 24 juin 2011, l'hypertension artérielle sévère a été supprimée de la liste des affections de longue durée et n'est donc plus utilisée dans les indicateurs présentés dans ce document à partir de cette date.

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre de décès annuels total (2015-2023)	3 957	4 301	3 178	5 858	3 946	6 361	27 600	612 934
Hommes	1 994	2 203	1 588	2 941	1 987	3 213	13 926	305 269
	50,4%	51,2%	50,0%	50,2%	50,4%	50,5%	50,5%	49,8%
Femmes	1 963	2 098	1 589	2 917	1 959	3 148	13 673	307 665
	49,6%	48,8%	50,0%	49,8%	49,6%	49,5%	49,5%	50,2%
Taux standardisé de mortalité générale (pour 100 000 habitants) en 2015-2023	1032,2	963,8	1022,2	862,9	936,0	926,8	942,5	933,1
Hommes	1328,6	1231,0	1322,3	1123,3	1195,6	1187,4	1212,3	1199,9
Femmes	813,4	764,9	800,8	677,1	740,0	738,9	745,0	744,5
Nombre de décès annuels prématurés (moins de 65 ans) (2015-2023)	577	691	411	863	531	970	4 043	95 823
Hommes	384	450	279	570	358	630	2 671	63 105
	66,5%	65,2%	68,0%	66,0%	67,4%	64,9%	66,1%	65,9%
Femmes	193	241	132	293	173	340	1 373	32 718
	33,5%	34,8%	32,0%	34,0%	32,6%	35,1%	33,9%	34,1%
Taux standardisé de mortalité prématurée (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans) en 2015-2023	226,1	195,6	218,4	178,1	194,2	180,2	193,1	183,7
Hommes	306,3	258,7	300,2	240,7	266,4	239,0	260,0	248,3
Femmes	148,8	134,4	138,5	118,7	124,3	123,9	128,8	122,5
Grandes causes des décès en 2015-2023 (nombre de décès annuels)								
Tumeurs malignes	1 051	1 137	789	1 553	1 023	1 695	7 248	160 084
(en % de l'ensemble des décès)	26,5%	26,4%	24,8%	26,5%	25,9%	26,6%	26,3%	26,1%
Maladies de l'appareil circulatoire	920	940	811	1 308	941	1 454	6 375	137 288
(en % de l'ensemble des décès)	23,3%	21,9%	25,5%	22,3%	23,9%	22,9%	23,1%	22,4%
Causes extérieures de morbidité et de mortalité	247	252	182	406	251	427	1 764	39 816
(en % de l'ensemble des décès)	6,2%	5,9%	5,7%	6,9%	6,4%	6,7%	6,4%	6,5%
Maladies de l'appareil respiratoire	246	287	218	384	247	360	1 743	42 171
(en % de l'ensemble des décès)	6,2%	6,7%	6,9%	6,6%	6,3%	5,7%	6,3%	6,9%
Maladies du système nerveux	234	264	183	326	241	412	1 660	37 278
(en % de l'ensemble des décès)	5,9%	6,1%	5,8%	5,6%	6,1%	6,5%	6,0%	6,1%
Grandes causes des décès en 2015-2023 (Taux standardisé de mortalité)								
Tumeurs malignes	278,4	256,2	264,3	235,3	251,9	247,9	252,5	243,5
Maladies de l'appareil circulatoire	234,6	209,8	251,7	188,9	216,3	211,4	214,1	209,0
Causes extérieures de morbidité et de mortalité	69,3	57,3	65,5	61,3	64,4	62,5	62,5	60,8
Maladies de l'appareil respiratoire	62,7	64,1	68,2	55,6	56,6	52,3	58,5	64,2
Maladies du système nerveux	60,1	59,0	57,4	47,6	55,8	59,9	56,1	56,8

28

29

Sources : Inserm CépiDc, Insee, Cnamts, CCMSA, RSI

Taux standardisé sur l'âge
Population de référence : France hexagonale RP 2018 pour les données de mortalité et les ALD
Taux pour 100 000 habitants

Différences par rapport à la France hexagonale

- Surmortalité ou surmorbidité significative
- Pas de différence significative
- Sous-mortalité ou sous-morbidité significative

VALEURS COMMENTÉES

données générales

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nouvelles admissions en affections de longue durée en 2018-2023 (nombre annuel)	7 651	9 450	6 008	14 256	8 405	15 337	61 106	1 476 362
Hommes	4 017	4 890	3 182	7 194	4 392	7 942	31 616	753 269
	52,5%	51,7%	53,0%	50,5%	52,3%	51,8%	51,7%	51,0%
Femmes	3 634	4 561	2 826	7 062	4 013	7 395	29 490	723 093
	47,5%	48,3%	47,0%	49,5%	47,7%	48,2%	48,3%	49,0%
Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée en 2018-2023 (pour 100 000 habitants)	2 259,9	2 227,1	2 310,8	2 307,3	2 305,8	2 326,6	2 292,5	2 321,8
Hommes	2 592,3	2 491,5	2 664,5	2 586,0	2 625,7	2 640,1	2 597,7	2 615,7
Femmes	1 977,7	1 995,6	2 013,7	2 075,6	2 032,0	2 062,4	2 033,8	2 075,0
Grandes causes de nouvelles admissions en ALD en 2018-2023 (nombre d'ALD annuels)								
Maladies de l'appareil circulatoire	2 222	2 623	1 871	3 982	2 432	4 416	17 546	399 669
(en % de l'ensemble des ALD)	29,0%	27,8%	31,1%	27,9%	28,9%	28,8%	28,7%	27,1%
Tumeurs malignes	1 966	2 294	1 495	3 529	2 113	3 700	15 097	365 541
(en % de l'ensemble des ALD)	25,7%	24,3%	24,9%	24,8%	25,1%	24,1%	24,7%	24,8%
Diabète de type 1 et 2	1 360	1 711	1 014	2 175	1 450	2 807	10 516	244 601
(en % de l'ensemble des ALD)	17,8%	18,1%	16,9%	15,3%	17,3%	18,3%	17,2%	16,6%
Affections psychiatriques de longue durée	489	674	357	1 157	526	1 069	4 272	126 370
(en % de l'ensemble des ALD)	6,4%	7,1%	5,9%	8,1%	6,3%	7,0%	7,0%	8,6%
Maladie d'Alzheimer et autres démences	404	472	291	823	462	800	3 251	76 471
(en % de l'ensemble des ALD)	5,3%	5,0%	4,8%	5,8%	5,5%	5,2%	5,3%	5,2%
Insuffisance respiratoire chronique grave	97	169	80	252	168	254	1 020	28 776
(en % de l'ensemble des ALD)	1,3%	1,8%	1,3%	1,8%	2,0%	1,7%	1,7%	1,9%
Grandes causes de nouvelles admissions en ALD en 2018-2023 (Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD)								
Maladies de l'appareil circulatoire	629,7	615,0	672,6	633,7	638,5	668,8	643,2	628,0
Tumeurs malignes	565,2	536,8	557,5	568,1	568,9	559,9	559,4	572,7
Diabète de type 1 et 2	406,7	400,4	400,8	356,8	406,6	426,6	398,5	384,3
Affections psychiatriques de longue durée	171,4	163,3	177,1	196,3	169,9	162,7	174,1	200,0
Maladie d'Alzheimer et autres démences	107,1	112,0	94,3	125,0	110,9	121,8	114,5	121,4
Insuffisance respiratoire chronique grave	29,0	39,6	31,6	41,3	46,6	38,4	38,6	45,3
Nombre de nouvelles admissions par an en ALD tuberculose (2018-2023)	11	28	7	24	8	25	103	2 894
Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée tuberculose en 2018-2023 (pour 100 000 habitants)	4,1	6,9	3,4	4,0	2,6	3,8	4,2	4,6

Différences par rapport à la France hexagonale

Surmortalité ou surmorbidité significative | Pas de différence significative | Sous-mortalité ou sous-morbidité significative

Sources : Cnamts, CCMSA, RSI, Insee

Taux standardisé sur l'âge
Population de référence : France hexagonale RP 2018 pour les données de mortalité et les ALD
Taux pour 100 000 habitants

VALEURS COMMENTÉES

données générales

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre de nouvelles admissions en ALD par an chez les 75 ans et plus en 2018-2023	2 525	2 782	2 118	4 629	2 870	4 702	19 626	440 221
Hommes	1 134	1 228	981	1 996	1 293	2 110	8 741	189 666
	44,9%	44,1%	46,3%	43,1%	45,1%	44,9%	44,5%	43,1%
Femmes	1 392	1 554	1 138	2 633	1 577	2 592	10 885	250 555
	55,1%	55,9%	53,7%	56,9%	54,9%	55,1%	55,5%	56,9%
Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée chez les 75 ans et plus en 2018-2023 (pour 100 000 habitants)	7 080,1	7 039,8	7 220,8	7 491,3	7 357,7	7 584,5	7 342,4	7 375,7
Hommes	8 124,5	7 833,4	8 564,6	8 337,7	8 376,1	8 621,0	8 329,9	8 247,0
Femmes	6 364,8	6 449,7	6 310,6	6 896,8	6 624,1	6 854,3	6 645,2	6 774,8
Grandes causes de nouvelles admissions en ALD chez les 75 ans et + en 2018-2023 (nombre d'ALD annuels)								
Maladies de l'appareil circulatoire	945	1 034	861	1 716	1 072	1 807	7 435	163 319
(en % de l'ensemble des ALD)	37,4%	37,2%	40,6%	37,1%	37,3%	38,4%	37,9%	37,1%
Tumeurs malignes	609	655	487	1 075	688	1 094	4 606	104 555
(en % de l'ensemble des ALD)	24,1%	23,6%	23,0%	23,2%	24,0%	23,3%	23,5%	23,8%
Maladie d'Alzheimer et autres démences	351	403	252	720	400	700	2 826	65 720
(en % de l'ensemble des ALD)	13,9%	14,5%	11,9%	15,5%	13,9%	14,9%	14,4%	14,9%
Diabète de type 1 et 2	263	269	194	399	273	473	1 871	40 059
(en % de l'ensemble des ALD)	10,4%	9,7%	9,2%	8,6%	9,5%	10,1%	9,5%	9,1%
Affections psychiatriques de longue durée	43	41	32	82	44	79	321	8 251
(en % de l'ensemble des ALD)	1,7%	1,5%	1,5%	1,8%	1,5%	1,7%	1,6%	1,9%
Insuffisance respiratoire chronique grave	23	38	21	64	49	57	252	6 797
(en % de l'ensemble des ALD)	0,9%	1,4%	1,0%	1,4%	1,7%	1,2%	1,3%	1,5%
Grandes causes de nouvelles admissions en ALD chez les 75 ans et plus en 2018-2023 (Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD)								
Maladies de l'appareil circulatoire	2 648,9	2 617,7	2 930,5	2 773,5	2 741,7	2 917,3	2 779,8	2 740,4
Tumeurs malignes	1 708,3	1 657,7	1 664,9	1 747,7	1 778,9	1 760,6	1 727,8	1 743,4
Maladie d'Alzheimer et autres démences	982,6	1 021,1	851,1	1 152,7	1 007,6	1 134,4	1 051,5	1 111,9
Diabète de type 1 et 2	738,1	680,5	664,6	649,7	709,3	759,2	702,1	666,0
Affections psychiatriques de longue durée	121,4	103,9	108,2	132,6	112,6	128,0	120,2	138,1
Insuffisance respiratoire chronique grave	65,0	96,1	72,3	103,2	126,5	91,8	94,4	113,7
Taux de mères mineures à la naissance en 2023	0,4%	0,2%	0,6%	0,4%	0,7%	0,3%	0,4%	ND
En effectifs	9	9	9	18	18	17	80	
Taux de mères ayant effectué au moins trois échographies en 2023	94,5%	98,8%	99,1%	89,3%	98,9%	98,4%	97,6%	ND
Taux de prématurité (<37 semaines d'aménorrhée) en 2023	6,4%	5,9%	5,5%	5,3%	5,0%	5,8%	5,7%	ND
En effectifs	138	223	74	264	126	356	1 181	
Taux de macrosomie* en 2023	2,2%	2,2%	3,5%	2,3%	2,2%	2,1%	2,3%	ND
En effectifs	48	82	47	115	56	123	471	
Taux d'allaitement** des mères en 2023	58,7%	65,7%	56,2%	67,6%	63,7%	70,0%	66,0%	ND

Sources: Cnamts, CCMSA, RSA, Insee, Certificats de santé du 8e jour des Conseils départementaux
*Définition Audipog 97 % : macrosomie définie en fonction du sexe et de l'âge gestationnel, poids >= 97e percentile
**Il s'agit d'intention d'allaitement car aucune indication sur la continuité de celui-ci.

VALEURS COMMENTÉES

28 [Taux standardisé de mortalité prématurée pour 100 000 habitants de moins de 65 ans (2015-2023)

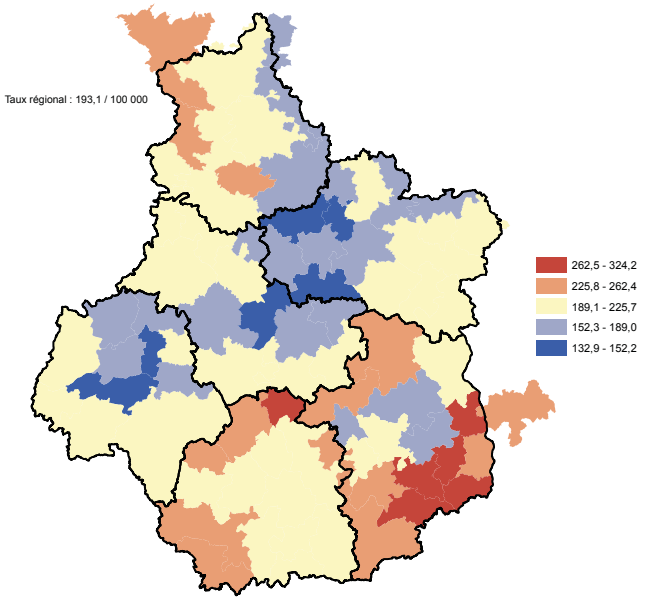

Sources : Inserm CépiDc, Insee, Admin express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

29 [Taux standardisé de mortalité par cancers pour 100 000 habitants (2015-2023)

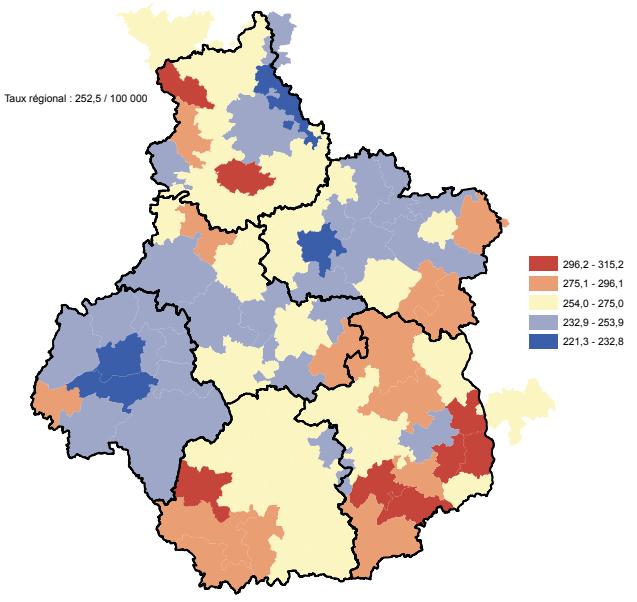

Sources : Inserm CépiDc, Insee, Admin express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

N

30 [Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD pour 100 000 habitants (2018-2023)

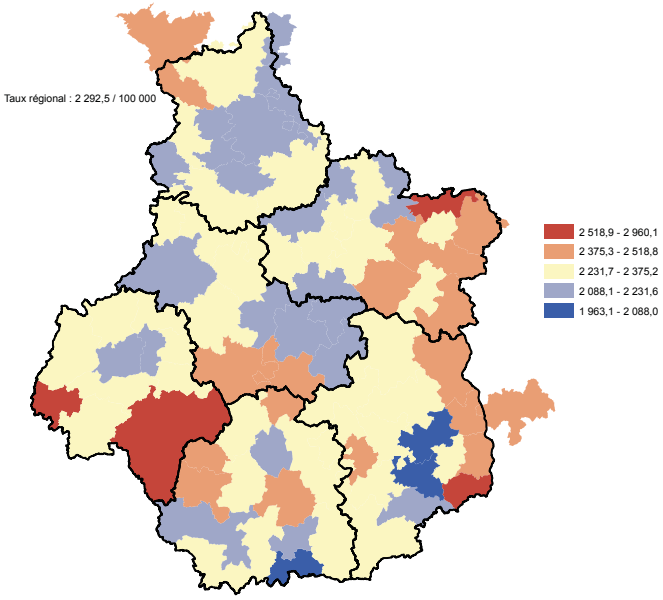

Sources : Cnamts, CCMSA, CNRSI, Insee, Admin express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

31 [Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD diabète de type 1 et 2 pour 100 000 habitants (2018-2023)

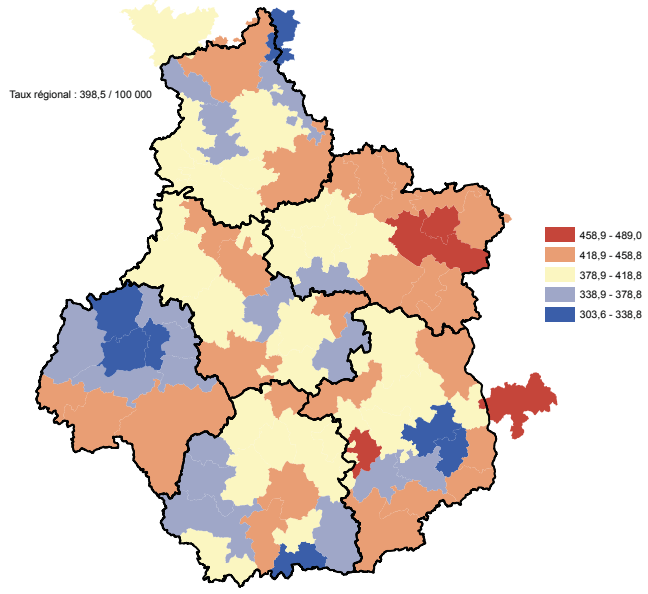

Sources : Cnamts, CCMSA, CNRSI, Insee, Admin express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

Annexes

Formules de calcul

Index des sigles

Démographie

Densité de population en 2022: (Nombre d'habitants au RP 2022/Superficie en km²)

Taux d'accroissement annuel de la population entre 2016 et 2022: ((Nombre d'habitants au RP 2022/Nombre d'habitants au RP 2016)^(1/6)-1)*100

Part de la population vivant en quartier prioritaire en 2022: (Nombre de personnes vivant en quartier prioritaire en 2022/Population totale en 2022)*100

Part de la population vivant dans une commune classée dans le zonage « France Ruralités revitalisation » en 2022 : (Nombre de personnes vivant dans une commune classée dans le zonage « France Ruralités revitalisation » en 2022/Population totale en 2022)*100

Part des moins de 20 ans en 2022 :(Nombre de personnes âgées de moins de 20 ans au RP 2022/Population totale au RP 2022)*100

Part des moins de 60 ans en 2022 :(Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans au RP 2022/Population totale au RP 2022)*100

Part des 20-64 ans en 2022: (Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2022/Population totale au RP 2022)*100

Part des 65 ans ou plus en 2022: (Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus au RP 2022/Population totale au RP 2022)*100

Part des 75 ans ou plus en 2022: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus au RP 2022/Population totale au RP 2022)*100

Indice de vieillissement en 2022: (Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2022/Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2022)*100

Part des ménages selon le type de ménages en 2022: (Nombre de ménages selon le type de ménages au RP 2022/Nombre de ménages au RP 2022)*100

Part des 25-59 ans en 2022: (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans au RP 2022/Population totale au RP 2022)*100

Part des 25-59 ans vivant seuls en 2022: (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans vivant seules au RP 2022/Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2022)*100

Part de familles monoparentales en 2022: (Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2022/Nombre de familles ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2022)*100

Part d'enfant(s) de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé en 2022: (Nombre d'enfant(s) de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé au RP 2022/Nombre d'enfant(s) de moins de 25 ans au RP 2022)*100

Emploi, chômage et revenu

Population active de 15 ans et plus en 2022: (Nombre d'actifs de 15 ans et plus (occupés et chômeurs) au RP 2022/Population totale au RP 2022)*100

Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans en 2022: Somme des taux d'activité (Nombre d'inactifs d'un groupe d'âge et d'un sexe donnés au RP 2022/Nombre d'actifs et inactifs pour le groupe d'âge et le sexe considérés au RP 2022) par groupes d'âges décennaux et par sexe*100

Part d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi précaire en 2022 (Nombre d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi autre qu'un CDI à temps plein au RP 2022/Nombre d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi salarié au RP 2022)*100

Part d'agriculteurs-exploitants dans la population active en 2022: (Nombre d'agriculteurs exploitants ayant un emploi au RP 2022/Population active ayant un emploi au RP 2022)*100

Part de cadres dans la population active en 2022: (Nombre de cadres ayant un emploi au RP 2022/Population active ayant un emploi au RP 2022)*100

Part d'ouvriers dans la population active en 2022: (Nombre d'ouvriers ayant un emploi au RP 2022/Population active ayant un emploi au RP 2022)*100

Part d'employés dans la population active en 2022: (Nombre d'employés ayant un emploi au RP 2022/Population active ayant un emploi au RP 2022)*100

Part des foyers fiscaux imposés en 2023: (Nombre de foyers fiscaux imposés en 2023/Nombre total de foyers fiscaux en 2023)*100

Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 Smic au 31 décembre 2024 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,5 Smic/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,75 Smic au 31 décembre 2024 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,75 Smic/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Taux de chômage localisé au 4e trimestre 2024: (Nombre de chômeurs moyen au 4e trimestre 2024/Population active)*100

Part des DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2024: (Nombre de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté au 31.12.2024/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2024)*100

Part des femmes DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2024: (Nombre de femmes DEFM de catégorie ABC au 31.12.2024/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2024)*100

Part des femmes DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2024: (Nombre de femmes DEFM de catégorie A au 31.12.2024/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2024)*100

Part des hommes DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2024: (Nombre d'hommes DEFM de catégorie ABC au 31.12.2024/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2024)*100

Part des hommes DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2024: (Nombre d'hommes DEFM de catégorie A au 31.12.2024/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2024)*100

Part des jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2024: (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2024/ Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2024)*100

Part des jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2024: (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A au 31.12.2024/ Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2024)*100

Part des seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2024: (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2024/ Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2024)*100

Part des seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2024: (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A au 31.12.2024/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2024)*100

Enseignement, scolarité

Taux de collégiens boursiers (public + privé sous contrat) (année scolaire 2024-2025): (Nombre d'élèves boursiers en collège/Nombre total d'élèves en collège)*100

Taux de lycéens boursiers (public + privé sous contrat) (année scolaire 2024-2025): (Nombre d'élèves boursiers en lycée/ Nombre total d'élèves en lycée)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2024-2025): (Nombre de collégiens de familles défavorisées/Nombre total de collégiens dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2024-2025): (Nombre de lycéens de familles défavorisées/Nombre total de lycéens dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2024-2025): (Nombre d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles de familles défavorisées/Nombre total d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2024-2025): (Nombre d'élèves en section de technicien supérieur de familles défavorisées/Nombre total d'élèves en section de technicien supérieur dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2024): Somme des taux d'accès par âge: ((lauréats d'âge 13 ans ou moins à la session n/population d'âge 12 ans à la rentrée n-1) + (lauréats d'âge 14 ans à la session n/population d'âge 13 ans à la rentrée n-1) + ...+ (lauréats d'âge 18 ans et plus à la session n/ population d'âge 17 ans à la rentrée n-1))*100

Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique (session 2024) et Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel (session 2024) (On distingue les bacheliers par âge mais les classes ou regroupements d'âges sont différents selon la série de baccalauréat pour tenir compte de parcours scolaires différents (pour les baccalauréats général et technologique, la tranche d'âge est de 15 à 23 ans, pour le baccalauréat professionnel la tranche d'âge est de 18 à 30 ans).

Modalité de calcul: ((bacheliers d'âge 15 ou moins à la session n/population d'âge 14 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 16 ans à la session n/population d'âge 15 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 17 ans à la session n/population d'âge 16 ans à la rentrée n-1) + ... (bacheliers d'âge 23 ans à la session n/population d'âge 22 ans à la rentrée n-1)) * 100:

Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2023-2024): (Nombre d'élèves en formations universitaires (ou rattachées) et post-bac de l'année scolaire n qui ont obtenu leur bac à la session n/Nombre total de bacheliers de la session n)*100

Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés (année scolaire 2023-2024): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire (année scolaire 2023-2024): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur (année scolaire 2023-2024): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

Part des jeunes de 20 à 24 ans non diplômés en 2022: (Nombre de jeunes de 20 à 24 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2022/Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non- inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2022)*100

Part de jeunes de 20 à 29 ans peu ou pas diplômés en 2022: (Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2022/Nombre de jeunes de 20 à 29 ans non- inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2022)*100

Part de la population de 15 ans non scolarisée, sans qualification ou de faible niveau de formation en 2022: (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans diplôme ou titulaires uniquement d'un CEP, d'un BEPC ou du brevet des collèges au RP 2022/Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2022)*100

Part de la population de 15 ans non scolarisée, titulaire d'au moins un bac+2 en 2022 : (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires au minimum d'au moins un bac+2 au RP 2022/Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2022)*100

Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2021: (Nombre de jeunes de 18 à 25 ans sans emploi et qui ne sont ni étudiants, ni élèves ou stagiaires au RP 2021/Nombre de jeunes de 18 à 25 ans au RP 2021)*100

Part des jeunes ayant participé à la journée défense et citoyenneté (JDC) en difficulté de lecture en 2023 (Proportion des jeunes jugés en difficulté de lecture, selon les tests de la Journée défense et citoyenneté (JDC) organisés par le Ministère de la Défense/ Ensemble des jeunes de nationalité française convoqués à la JDC)*100

Part des jeunes ayant participé à la journée défense et citoyenneté (JDC) en grande difficulté de lecture en 2023 (Proportion des jeunes jugés en grande difficulté de lecture, selon les tests de la Journée défense et citoyenneté (JDC) organisés par le Ministère de la Défense/ Ensemble des jeunes de nationalité française convoqués à la JDC)*100

Personnes en situation de handicap

Adultes en situation de handicap

Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2023 : (Nombre de places d'accueil spécialisé pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2023 : (Nombre de places d'accueil médicalisé pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'équipement en places dans les foyers de vie pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2023 : (Nombre de places en foyer de vie pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'équipement en places dans les établissements de service d'aide par le travail (Esat) pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2023 : (Nombre de places en Esat pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) pour 100 adultes de 20 à 64 ans au 31 décembre 2024: (Nombre d'allocataires de l'AAH au 31.12.2024/Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2022)*100

Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2023 : (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2023/Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations provisoires de population)*1000

Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2023 : (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2023/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations provisoires de population)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2023 : (Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12.2023/Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations provisoires de population)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2023 : (Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12.2023/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations provisoires de population)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2023 : (Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2023/Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations provisoires de population)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2023 : (Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2023/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations provisoires de population)*1000

Enfance et jeunesse en situation de handicap

Taux d'équipement global en établissements pour enfants handicapés (hors SESSAD, CMPP, CAMSP, jardins d'enfants spécialisés et places d'accueil temporaire) pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 31.12.2023 : (Nombre de places en établissements pour enfants handicapés/Nombre de jeunes de moins de 20 ans)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 31 décembre 2024 : (Nombre d'allocataires de l'AEEH au 31.12.2024/Nombre de jeunes de moins de 20 ans au RP 2022)*1000

Scolarité des enfants en situation de handicap

Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 1er degré (public et privé) (année scolaire 2024-2025): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 1er degré (public + privé)/Nombre total d'élèves scolarisés dans le 1er degré (public + privé))*100

Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2024-2025): ((Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public + privé)/Nombre total d'élèves scolarisés dans le 2nd degré (public + privé))*100

Répartition des élèves handicapés en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 1er degré (public et privé) (année scolaire 2024-2025): ((a): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 1er degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1er degré (public + privé)*100 ; (b): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 1er degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1er degré (public + privé)*100))

Répartition des élèves handicapés en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2024-2025): ((a): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 2nd degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public + privé)*100; (b): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 2nd degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public + privé)*100))

Personnes âgées

Part des 75 ans et plus vivant seuls à domicile en 2022: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant seules à domicile au RP 2022/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2022)*100

Part des 75 ans et plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou un établissement de moyen ou long séjour, une maison de retraite, un foyer logement ou une résidence sociale en 2022: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou un établissement de moyen ou long séjour, une maison de retraite, un foyer logement ou une résidence sociale au RP 2022/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2022)*100

Indice de grand vieillissement en 2022: (Nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus au RP 2022/Nombre de personnes de 65 ans à 79 ans au RP 2022)*100

Part des 85 ans ou plus parmi les 65 ans ou plus en 2022: (Nombre de personnes âgées de 85 ans ou plus au RP 2022/Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus au RP 2022)*100

Taux d'équipement en places dans les structures d'hébergement non Ehpad pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31.12.2023 (places en non EHPAD, logements de résidences-autonomie, places ESLD): (Nombre de places dans les structures d'hébergement pour personnes âgées non Ehpad/Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)*1000

Taux d'équipement en places dans les Ehpad pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31.12.2023: (Nombre de places en Ehpad/Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)*1000

Taux d'équipement en places dans les centres de jour pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31.12.2023 : (Nombre de places en centres de jour/Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)*1000

Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2023: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa au 31.12.2023/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations provisoires de population)*1000

Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) à domicile pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2023: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa à domicile au 31.12.2023/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations provisoires de population)*1000

Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) en établissement pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2023: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa en établissement au 31.12.2023/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations provisoires de population)*1000

Taux d'allocataires du minimum vieillesse pour 1000 personnes de 65 ans et plus au 31 décembre 2024: (Nombre d'allocataires du minimum vieillesse au 31.12.2024/Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2022)*1000

Taux de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide ménagère à domicile pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2024: ((Nombre de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide ménagère à domicile au 31.12.2024/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2022)*1000

Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

Taux de pauvreté monétaire à 60 % en 2021 : (Proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60 % en 2021)

Taux de pauvreté monétaire à 60 % par âge en 2021 : (Proportion d'individus par grandes classes d'âge dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60 % en 2021)

Taux d'allocataires au 31 décembre 2024: (Nombre d'allocataires de la Caf ou la MSA au 31.12.2024/Nombre de ménages au RP 2022)*100

Part de la population couverte par les allocations au 31 décembre 2024: (Nombre de personnes couvertes par les allocations au 31.12.2024/Nombre d'habitants au RP 2022)*100

Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans au 31 décembre 2024: (Nombre d'allocataires du RSA au 31.12.2024/Nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans au RP 2022)*100

Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) socle majoré pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2024: (Nombre d'allocataires du RSA socle majoré au 31.12.2024/Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au RP 2022)*100

Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 50 % des revenus au 31 décembre 2024 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 50 % des revenus au 31.12.2024/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100 % des revenus au 31 décembre 2024 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100 % des revenus au 31.12.2024/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Taux d'allocataires de l'ASS pour 1000 personnes de 18 à 59 ans au 31 décembre 2024: (Nombre d'allocataires de l'ASS au 31.12.2024/Nombre de personnes de 18 à 59 ans au RP 2022)*1000

Taux d'allocataires de l'ASI pour 1000 personnes de 25 à 59 ans au 31 décembre 2022: (Nombre d'allocataires de l'ASI au 31.12.2022/Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2022)*1000

Densité de logements sociaux (Enquête RPLS au 01.01.2024): (Nombre de logements sociaux au 01.01.2024/Nombre de résidences principales au RP 2022)*100

Taux d'allocataires de l'APL pour 1000 ménages au 31 décembre 2024 : (Nombre d'allocataires de l'APL au 31.12.2024/Nombre de ménages au RP 2022)*1000

Taux d'allocataires de l'ALS pour 1000 ménages au 31 décembre 2024 : (Nombre d'allocataires de l'ALS au 31.12.2024/Nombre de ménages au RP 2022)*1000

Taux d'allocataires de l'ALF pour 1000 ménages au 31 décembre 2024 : (Nombre d'allocataires de l'ALF au 31.12.2024/Nombre de ménages au RP 2022)*1000

Taux de bénéficiaires d'allocations logement (APS, ALS, ALF) pour 1000 ménages au 31 décembre 2024: (Nombre de bénéficiaires d'allocations logement au 31.12.2024/Nombre de ménages au RP 2022)*1000

Taux d'allocataires de l'ASF pour 1000 familles avec enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2024: (Nombre d'allocataires de l'ASF au 31.12.2024/Nombre de familles avec enfants de moins de 25 ans au RP 2022)*1000

Densité de dossiers de surendettement pour 100000 habitants de 15 ans ou plus en 2024: (Nombre de dossiers de surendettement en 2024/Nombre d'habitants de 15 ans ou plus en 2024)*100000

Densité de dossiers primo-dépôts pour 100000 habitants de 15 ans ou plus en 2024: (Nombre de dossiers primo-dépôts en 2024/Nombre d'habitants de 15 ans ou plus en 2024)*100000

Densité de dossiers en redépôts pour 100000 habitants de 15 ans ou plus en 2024: (Nombre de dossiers en redépôts en 2024/Nombre d'habitants de 15 ans ou plus en 2024)*100000

Part de ménages en situation de surendettement composés de personnes seules avec ou sans enfant en 2024: (Nombre de ménages surendettés composés de personnes seules avec ou sans enfant en 2024/Nombre de ménages surendettés en 2024)*100

Part de ménages en situation de surendettement composés de personnes célibataires, divorcées, séparées ou veuves en 2024 : (Nombre de ménages surendettés composés de personnes célibataires, divorcées, séparées ou veuves en 2024/Nombre de ménages surendettés en 2024)*100

Adultes et familles en difficulté

Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2023 : (Nombre de lits ou places d'hébergement/Nombre de personnes de 20 à 59 ans)*1 000

Taux de consommants bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) pour 100 consommants en 2023 : (Nombre de consommants bénéficiaires de la C2S en 2023/Nombre de consommants en 2021-2023)*100

Taux de consommants bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) gratuite pour 100 consommants en 2023 : (Nombre de consommants bénéficiaires de la C2S gratuite en 2023/Nombre de consommants en 2021-2023)*100

Protection de l'enfance

Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance pour 1 000 jeunes de 0-20 ans au 31.12.2023 : (Nombre de places en établissements d'aide sociale à l'enfance/Nombre de jeunes de 0-20 ans, estimations de population Insee)*1 000

Taux de mesures d'aide sociale à l'enfance (mesures de placements et actions éducatives) parmi la population des 0-20 ans au 31 décembre 2023 : (Nombre de mesures d'ASE au 31.12.2023/ Nombre de jeunes de 0 à 20 ans, estimations provisoires de population)*100

Taux de mesures de placement (enfants accueillis à l'Ase) parmi la population des 0-20 ans au 31 décembre 2023 : (Nombre de mesures de placement au 31.12.2023/Nombre de jeunes de 0 à 20 ans, estimations provisoires de population)*100

Taux d'actions éducatives parmi la population des 0-20 ans au 31 décembre 2023 : (Nombre d'actions éducatives (AED et AEMO) au 31.12.2023/ Nombre de jeunes de 0 à 20 ans, estimations provisoires de population)*100

Taux d'actions éducatives à domicile parmi l'ensemble des actions éducatives au 31 décembre 2023 : (Nombre d'actions éducatives à domicile au 31.12.2023/Nombre total d'actions éducatives au 31.12.2023)*100

Taux d'actions éducatives à domicile parmi l'ensemble des mesures ASE au 31 décembre 2023 : (Nombre d'actions éducatives à domicile au 31.12.2023/Nombre total de mesures ASE au 31.12.2023)*100

Taux de mesures judiciaires parmi les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance au 31 décembre 2023 : (Nombre de mesures judiciaires au 31.12.2023/Nombre d'enfants confiés à l'ASE au 31.12.2023)*100

Parts des placements directs dans les mesures de placements au 31 décembre 2023 : (Nombre de mesures de placements directs au 31.12.2023/Nombre de mesures de placements au 31.12.2023)*100

Taux d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) pour 1 000 familles ayant des enfants au 31 décembre 2024 : (Nombre d'allocataires de la Paje au 31.12.2024/Nombre de familles ayant des enfants au RP 2022)*1 000

Données sanitaires

Part de décès par sexe en 2015-2023 : (Nombre de décès par sexe/Nombre de décès total)*100

Taux standardisé de mortalité générale en 2015-2023 (pour 100 000 habitants) : taux standardisé de mortalité toutes causes de décès et tous âges.

Part de décès prématurés (moins de 65 ans) par sexe en 2015-2023 : (Nombre de décès prématurés par sexe/Nombre de décès prématurés total)*100

Taux standardisé de mortalité chez les moins de 65 ans en 2015-2023 (pour 100 000 habitants) : taux standardisé de mortalité toutes causes de décès chez les moins de 65 ans.

Part de décès par cancers en 2015-2023 : (Nombre de décès par cancers/Nombre de décès total)*100 (code CIM 10 : C00-C97)

Part de décès par maladies de l'appareil circulatoire en 2015-2023 : (Nombre de décès par maladies de l'appareil circulatoire/Nombre de décès total)*100 (code CIM 10 : I00-I99)

Part de décès par causes extérieures de mortalité et de morbidité en 2015-2023 : (Nombre de décès par causes extérieures de mortalité et de morbidité /Nombre de décès total)*100 (code CIM 10 : V01-Y89)

Part de décès par maladies de l'appareil respiratoire en 2015-2023 : (Nombre de décès par maladies de l'appareil respiratoire/ Nombre de décès total)*100 (code CIM 10 : J00-I99)

Part de décès par maladies du système nerveux en 2015-2023 : (Nombre de décès par maladies du système nerveux/Nombre de décès total)*100 (code CIM 10 : G00-I99)

Taux standardisé de mortalité par cancers en 2015-2023 (pour 100 000 habitants) : taux standardisé de mortalité par cancers tous âges.

Taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire en 2015-2023 (pour 100 000 habitants) : taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire tous âges.

Taux standardisé de mortalité par causes extérieures de mortalité et de morbidité en 2015-2023 (pour 100 000 habitants) : taux standardisé de mortalité par causes extérieures de mortalité et de morbidité tous âges.

Taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil respiratoire en 2015-2023 (pour 100 000 habitants) : taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil respiratoire tous âges.

Taux standardisé de mortalité par maladies du système nerveux en 2015-2023 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de mortalité par maladies du système nerveux tous âges.

Part de nouvelles admissions en ALD par sexe en 2018-2023: (Nombre de nouvelles admissions en ALD par sexe/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)*100

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée en 2018-2023 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée toutes causes et tous âges.

Part de nouvelles admissions en ALD pour maladies de l'appareil circulatoire en 2018-2023: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour maladies de l'appareil circulatoire/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)*100 (code ALD 30 : 1-3-5-13)

Part de nouvelles admissions en ALD pour cancers en 2018-2023: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour cancers / Nombre de nouvelles admissions en ALD total)*100 (code CIM 10 : C00-C97)

Part de nouvelles admissions en ALD pour diabète de type 1 et 2 en 2018-2023: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour diabète de type 1 et 2/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)*100 (code ALD 30 : 8)

Part de nouvelles admissions en ALD pour affections psychiatriques de longue durée en 2018-2023: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour affections psychiatriques de longue durée/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)*100 (code ALD 30 : 23)

Part de nouvelles admissions en ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences en 2018-2023: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences/Nombre de nouvelles admissions en ALD total) *100 (code ALD 30 : 15)

Part de nouvelles admissions en ALD pour insuffisance respiratoire chronique grave en 2018-2023: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour insuffisance respiratoire chronique grave/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)*100 (code ALD 30 : 14)

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée maladies de l'appareil circulatoire en 2018-2023 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée maladies de l'appareil circulatoire tous âges.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée cancers en 2018-2023 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée cancers tous âges.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée diabète de type 1 et 2 en 2018-2023 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée diabète de type 1 et 2 tous âges.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée affections psychiatriques de longue durée en 2018-2023 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée affections psychiatriques de longue durée tous âges.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée maladie d'Alzheimer et autres démences en 2018-2023 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée maladie d'Alzheimer et autres démences tous âges.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée insuffisance respiratoire chronique grave en 2018-2023 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée insuffisance respiratoire chronique grave tous âges.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée tuberculose en 2018-2023 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée tuberculose tous âges.

Part de nouvelles admissions en ALD par sexe chez les 75 ans ou plus en 2018-2023: (Nombre de nouvelles admissions en ALD par sexe chez les 75 ans ou plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans ou plus)*100

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée chez les 75 ans et plus en 2018-2023 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée toutes causes chez les 75 ans et plus.

Part de nouvelles admissions en ALD pour maladies de l'appareil circulatoire chez les 75 ans ou plus en 2018-2023: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour maladies de l'appareil circulatoire chez les 75 ans ou plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans ou plus)*100 (code ALD 30 : 1-3-5-13)

Part de nouvelles admissions en ALD pour cancers chez les 75 ans ou plus en 2018-2023: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour cancers chez les 75 ans ou plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans ou plus)*100 (code CIM 10 : C00-C97)

Part de nouvelles admissions en ALD pour diabète de type 1 et 2 chez les 75 ans ou plus en 2018-2023 : (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour diabète de type 1 et 2 chez les 75 ans ou plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans ou plus)*100 (code ALD 30 : 8)

Part de nouvelles admissions en ALD pour affections psychiatriques de longue durée chez les 75 ans ou plus en 2018-2023 : (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour affections psychiatriques de longue durée chez les 75 ans ou plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans ou plus) *100 (code ALD 30 : 23)

Part de nouvelles admissions en ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences chez les 75 ans ou plus en 2018-2023 : (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences chez les 75 ans ou plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans ou plus) *100 (code ALD 30 : 15)

Part de nouvelles admissions en ALD pour insuffisance respiratoire chronique grave chez les 75 ans ou plus en 2018-2023 : (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour insuffisance respiratoire chronique grave chez les 75 ans ou plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans ou plus) *100 (code ALD 30 : 14)

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée maladies de l'appareil circulatoire chez les 75 ans et plus en 2018-2023 (pour 100 000 habitants) : taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée maladies de l'appareil circulatoire chez les 75 ans et plus.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée cancers chez les 75 ans et plus en 2018-2023 (pour 100 000 habitants) : taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée cancers chez les 75 ans et plus.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée diabète de type 1 et 2 chez les 75 ans et plus en 2018-2023 (pour 100 000 habitants) : taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée diabète de type 1 et 2 chez les 75 ans et plus.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée affections psychiatriques de longue durée chez les 75 ans et plus en 2018-2023 (pour 100 000 habitants) : taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée affections psychiatriques de longue durée chez les 75 ans et plus.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée maladie d'Alzheimer et autres démences chez les 75 ans et plus en 2018-2023 (pour 100 000 habitants) : taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée maladie d'Alzheimer et autres démences chez les 75 ans et plus.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée insuffisance respiratoire chronique grave chez les 75 ans et plus en 2018-2023 (pour 100 000 habitants) : taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée insuffisance respiratoire chronique grave tous chez les 75 ans et plus.

Taux de mères mineures à la naissance en 2023 (en %) : (nombre de mères de moins de 18 ans à la naissance de leur enfant en 2023/nombre de mères dont l'enfant est né en 2023 (Population CS8))*100

Taux de mères ayant effectué au moins 3 échographies en 2023 (en %) : (nombre de mères ayant effectué au moins 3 échographies en 2023/nombre de mères dont l'enfant est né en 2023 (Population CS8))*100

Taux de prématurité en 2023 (en %) : (nombre d'enfants nés prématurément (<37 semaines d'aménorrhée) en 2023/nombre d'enfants nés en 2023 (Population CS8))*100

Taux de macrosomie en 2023 (en %) : (nombre d'enfants nés en 2023 dont le poids est supérieur au 97e percentile (Définition Audipog)/nombre d'enfants nés en 2023 (Population CS8))*100

Taux d'allaitement en 2023 (en %) : (nombre de mères ayant commencé un allaitement au moment du remplissage du CS8 (intention d'allaitement) en 2023/nombre de mères dont l'enfant est né en 2023 (Population CS8))*100

AAH	Allocation aux adultes handicapés
ACTP	Allocation compensatrice pour tierce personne
ACS	Aide au paiement d'une complémentaire santé
ADA	Allocation demandeur d'asile
AED	Actions éducatives à domicile
AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
AEMO	Actions éducatives en milieu ouvert
ALF	Allocation de logement à caractère familial
ALS	Allocation de logement à caractère social
AME	Aide médicale d'État
ANCT	Agence nationale de la cohésion des territoires
APA	Aide personnalisée à l'autonomie
API	Allocation parent isolé
APL	Aide personnalisée au logement
ARS	Agence régionale de santé
ASE	Aide sociale à l'enfance
ASI	Allocation supplémentaire d'invalidité
ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées
ASS	Allocation spécifique de solidarité
ASV	Allocation supplémentaire du minimum vieillesse
ATA	Allocation temporaire d'attente
BIT	Bureau international du travail
CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
CAF	Caisse d'allocations familiales
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CCMSA	Caisse centrale de la mutualité sociale agricole
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CEJ	Contrat d'engagement jeune
CESEDA	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CMU	Couverture maladie universelle
CMUC	Couverture maladie universelle complémentaire
CNAMTS	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
CPH	Centre provisoire d'hébergement
CRESS	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
CS8	Certificat de santé du 8e jour
CSS	Complémentaire santé solidaire
DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
DEFM	Demandeur d'emploi en fin de mois
DGI	Direction générale des impôts
DIRPJJ	Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse
DNB	Diplôme national du brevet
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DREETS	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPLS	Enquête sur le parc locatif social
ESAT	Entreprise de service d'aide par le travail
ESLD	Établissements de soins de longue durée
ESSS	Économie sociale et solidaire
FAM	Foyer d'accueil médicalisé
FINESS	Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
FJT	Foyer de jeunes travailleurs
FTM	Foyer de travailleurs migrants
IEM	Institut d'éducation motrice
IME	Institut médico-éducatif
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ITEP	Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
JSMJ	Jeune sous main de justice
MAS	Maison d'accueil spécialisée
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MECS	Maison d'enfants à caractère social
MSA	Mutualité sociale agricole
ORS	Observatoire régional de la santé
OSC	Observation sociale du Centre-Val de Loire
PAJE	Prestation d'accueil du jeune enfant
PACEA	Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie
PCH	Prestation de compensation du handicap
PPA	Prime pour l'activité
PSMP	Période de mise en situation en milieu professionnel
PUMA	Protection universelle maladie
QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville
RHVS	Résidence hôtelière à vocation sociale
RMI	Revenu minimum d'insertion
RP	Recensement de la population
RQTH	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
RSA	Revenu de solidarité active
RSI	Régime social des indépendants
SAMSAH	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale
SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
STATISS	Statistiques et indicateurs de la santé et du social
STS	Section de technicien supérieur
UEEA	Unité d'enseignement élémentaire autisme
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
ZFRR	Zone France ruralités revitalisation

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Drees
Statistique publique
de la santé et des solidarités

Observation sociale croisée

des acteurs régionaux et départementaux

OSCARD



2025